Mouez ar Vro

2 Wenneg — (LA VOIX DU PAYS) — 10 Centimes

Hebdomadaire Breton - Français

ORGANE DU RELÈVEMENT NATIONAL DE LA BRETAGNE

Régionaliste — Artistique — Economique

ABONNEMENTS :

Morlaix-Ville . . . . . 5 fr.
Département et limitrophes. . . . . 6 fr.
Autres départements . . . . . 7 fr.
Etranger . . . . . 8 fr.

Rédacteur - Administrateur :

F. GOURVIL

4, Rue Notre-Dame, MORLAIX

INSERTIONS :

Annonces Judiciaires et diverses. . . . 0 fr. 40
Réclames 0 50
Faits divers. 0 75
Prix à forfait pour les annonces de longue durée

Nº 18. — SAMEDI 10 JANVIER 1920

L'erreur la plus fâcheuse est de croire qu'on sert sa patrie en calomniant ceux qui l'ont fondée. Tous les siècles d'une nation sont les feuillets d'un même livre. Les vrais hommes de progrès sont ceux qui ont pour point de départ un respect profond du passé. Tout ce que nous faisons, tout ce que nous sommes, est l'aboutissant d'un travail séculaire.

E. RENAN.

Préface de Souvenirs d'Enfance et de Jeunesse.

PRÉFECTURE DU FINISTÈRE — CABINET du PRÉFET

République Française.

ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES

LE PRÉFET DU FINISTÈRE

Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu l'article 23 du décret du 17 février 1852 ;

Vu l'article 5 de la loi du 23 octobre 1884 ;

Vu les circulaires de M. le Ministre de l'Intérieur, des 27 octobre 1890, 9 avril 1900, 30 novembre 1917 et 30 janvier 1919 ;

Vu la hausse survenue dans le prix du papier et autres matières premières employées dans l'imprimerie, ainsi que dans celui de la main d'œuvre ;

ARRÊTE :

Article 1er. — Le tarif d'impression des annonces judiciaires et légales prescrites par le droit civil, les codes de procédure ou de commerce et par les lois spéciales pour la publicité ou la validité des actes de procédure ou des contrats, insérées dans les journaux du département du Finistère, est fixé, pour l'année 1920, à soixante-dix centimes pour tout le département, par ligne de 38 à 40 lettres, caractères petit romain.

Article 2. — Le même tarif sera appliqué en ce qui concerne les annonces et publications exigées dans les affaires domaniales spécialement en matière d'expropriation pour cause d'utilité publique.

Article 3. — Le tarif des insertions fixé à l'article 1er ci-dessus sera réduit de moitié pour les ventes judiciaires dépendant des successions visées par l'article 11 de la loi du 19 mars 1917.

Il en sera de même pour les insertions effectuées en exécution de la loi du 23 octobre 1884 sur les ventes judiciaires d'immeubles dont le prix principal d'adjudication ne dépasse pas 2000 francs.

Article 4. — L'acceptation du tarif légal par l'imprimeur comporte aussi nécessairement l'obligation de consentir aux réductions ordonnées, dans certains cas spéciaux par le législateur.

Article 5. — Le coût d'un exemplaire légalisé est réglé, non compris le droit d'enregistrement, à 0 fr. 50.

Article 6. — Ampliation du présent arrêtésera adressée à M. le Ministre de l'Intérieur, à M. le Garde des Sceaux, à MM. les Procureurs de la République et aux divers journaux publiés dans le département du Finistère. Les journaux devront le reproduire en tête du premier numéro qui paraîtra après notification.

Quimper, le 30 décembre 1919

Le Préfet,

SIGNÉ : Pierre GENEBRIER.

Chommomp Bretoned !

Hon breudeur eus an tu all d'ar mor, Bretoned Bro-Gemri, da lavaret eo ar re a zo o veva er c'horn douar anvet *Wales* gant ar Zaozon, ha *Pays de Galles* gant ar C'halloued, o deus kemeret evit linen vuhez lavar Sant Kado : *Cas gwr ni charo'r wlad a'i macco* — **Kas d'an den na garo ket ar vro a vag anezan,** ha ni ivez, Bretoned, a dle evelto, evel pep den, fors eus pesort bro e ve, karout an douar elec'h ma 'zomp ganet, elec'h ma vevomp, hag elec'h m'o deus bevet kon tud koz en hon raok.

Ar garantez vro a zo eun dra sakr a zihun en skiant an den, hep gout d'ezan, dre ma teu da gomprenn an traou ; da genta ar garantez-ze na ya ket pelloc'h eged an tiegez, ar gêr pe ar vilajen elec'h m'eo savet ar bugel ; mes goude e tle en em astenn da gement a zo stag ouz ar vro a bez, da lavaret eo d'an dud eus an hevelep gouenn, yez, gwad ha kredennou d'an douar elec'h m'o deus gouzanvet a dreuza n amzeriou, ha santet en kement doare a zo an dud-man hag ar remziou tremenet ; da gement a zell ouz histor hag amzer dremenet ar vro, da gement tra gaër a zo bet savet er vro dre ijin ha spered ar re goz.

Mar chomm eun den dizeblant ha yen en kever e genvroïz, e zouar ginidik, histor e ouenn hag e vro, dirak ar c'herderiou bet savet war zouar ar vro-ze, ouz petra 'ta a c'hallfe kalon an den-ze tomma ?

Ar re a lavar ez eo ar garantez-vro eun dra striz, mad hepken da zevel mogeriou a gasoni etre ar broïou n'int ket aet sur awalc'h betek don o 'zonjezon. Eur Gall bennak en deus skrivet na c'hall ar garantez-vro beva nemet diwar-goust karantez ar bed-holl. Kement-ze a zinifi na c'heller karout bro abet hep kasaat ar broiou all. N'ouzoun ket hag hen en eo gwir an dra ze evit unan bennak, mes gout a ran ervad n'eo ket gwir evidoun va-unan. Karout a ran Breiz abalamour ma 'nem zantan tostoc'h a spered hag a galon ouz ar Vretoned va c'henvroïz eged ouz tud ar broiou all, abalamour ma'z eo bet va gourdadou eur bobl vad ha gwirion, abalamour d'ar c'haërderiou a bep sort hadet var va douar, abalamour da vil dra all n'hallan ket displega ervad. Hogen daoust hag abalamour da ze e kasaan kement den pe dra na vezfe ket breizad ? Daoust hag hen ez oun abalamour da-ze rentet dall dirak kement tra na aparchant ket onz va bro ? Fe 'ta gouzout a ran ervat n'eo ket Breiz hepken he deus graet ar bed ar pez ez eo breman, hag ez eo hi dleourez da vroïou all a galz traou mad, evel m'eo ar broiou ail dleourien d'ezi a galz traou ivez. Ar garantez-vro, pouezet ha divizet mad, a laka ac'hanomp da garout *da genta* tud ha traou hon bro hon unan, mes na harz ket ouzomp da garout tud ha traou ar broiou all pa veritont beza karet.

Ni Bretoned a dle karout *da genta* hon Breiz, chomm feal d'ezi, labourat evit he adsevel abalamour ma 'z eo eur vro vad, eur vro gaër, ha n'eus mez abet da gaout o veza ganet enni. Histor ar Vretoned a zo ken enorus ha n'eus forz pesort histor all war bed ; n'eomp ket eur bobl sovajed ; hon micheriou hag hon labouriou kaër a c'hall er proui. N'eus enor abet evidomp o tilezel an ano a Vreton. Mar talc'homp d'an ano-ze, dalc'homp ivez da gement a zo stag outan er stumm vad : yez, kreanson, lealded hag all.

O tisprizout hon bro hag he madou e tisprizomp hon tud, ha ni hon-unan da heul ; mont a reomp dre hentchou ar vuhez evel tud diroudennet ha dispi ; o karout anezo, en enep, e savomp hon lorc'h, hag e kemeromp kalon ha fizians ; hon buez he deus eur menoz d'he heucha.

Kemeromp skouer war bez o deus hon tadou graet a vad ; labouromp evit ober c'hoaz gwelloc'h mar d'eo posubl ; klaskomp bepred sevel Breiz er renk uhella hep izellat ar broiou all evit-ze ; karomp ha sikouromp da genta hon breudeur vreton bep gwech ma c'hallfomp hen ober, hep ankounac'haat ober ar vad dre holl mar gallomp. An holl dud a zo breudeur, hag an hell vroïou a dlefe beza c'hoarezed, gwir eo ; hogen, hon breur kenta d'eomp-ni eo ar Breton, dalc'homp sonj a ze, hag hon bro genta eo Breiz. Ha mar d'eo arabad d'eomp sellet *hepken* ouz an amzer dremenet, sonjomp gwech ha gwech en gariou eur Breizad brudet, Renan :

« Ar fazi brasa a reer en amzeriou a vreman eo kredi e servicher eur vroad o kaout abeg er re o deus krouet anezi ; koll gantvejou eur vro a zo evel folennou eul leor. Ar wir garantez vro eo an hini a zo diazezet war eun doujans don evit an amzer dremenet .. ».

Hon tadou a oa Bretoned, chommomp Bretoned evelto, bezomp c'hoaz Bretoned gwelloc'h evito mar d'eo possubl ; dre hon c'harantez, Breiz a zeuyo da veza dousoc'h c'hoaz d'hon c'halonou, ha dispar etre an holl vroïou, ha padout a rayo keit hag ar bed !

REZOUARN.

L'originalité bretonne

Amené un jour, au cours d'une discussion, à parler de la sauvegarde de l'originalité bretonne, je reçus d'un interlocuteur — Breton lui-même — cette apostrophe :

— " Quelle bonne blague que votre " originalité bretonne " ! comme si nous autres Bretons, nous n'étions pas des hommes comme les autres, et semblables à tous les autres Français... "

A quoi je me hâtai de répliquer qu'il n'y a à proprement parler pas d'homme « comme les autres », étant donné que chaque homme est avant tout lui-même ; qu'il n'y a pas de type français unique, qu'il ne saurait jamais en avoir complètement, mais qu'il y a des types français multiples comme les aspects du sol et du ciel français eux-mêmes.

Puis ce fut pour moi l'occasion de révéler à mon interlocuteur tout ce qui constitue une entité ethnique et l'originalité d'un peuple, et, me plaçant au point de vue breton il me fut facile de lui prouver que nous avons en Bretagne plus qu'il n'en faut en réalité pour paraître aux yeux les moins avertis un peuple original, différent du reste de la collectivité française : nous avons une « âme bretonne », une langue différente par son vocabulaire, sa syntaxe et son génie, de la langue française officielle, et les divers dialectes romans parlés en France, nous possédons des arts, des styles et des costumes qui nous sont propres. Par a + b, je lui démontrai qu'il y a peut-être plus de différence entre un paysan breton et un savoyard qui ont tous deux conservé leur instinct natif, qu'entre un Parisien et un Londonien instruits, même ne parlant l'un l'anglais, l'autre le français.

L'originalité bretonne admise, tout comme l'originalité provençale et l'originalité alsacienne, quel parti prendre vis-à-vis d'elle ?

Avant de répondre, il importe de s'entendre sur le point de savoir si elle est en soi un bien ou un mal. Elle a ses tenants, mais aussi ses détracteurs.

Les fidèles d'une certaine école ont vite fait de la condamner. A en croire ceux-ci, la Bretagne ne sera jamais plus rayonnante que lorsqu'elle aura entièrement dépouillé sa vieille peau, entendez tout ce qui la distingue de la France, c'est-à-dire de Paris ; les Bretons ne seront jamais plus forts et plus beaux que lorsqu'ils seront entièrement refondus au moule « français ».

Implicitement, cela veut dire que pour être vraiment quelque chose, il faut que la Bretagne et le peuple breton cessent d'exister en tant que pays et que peuple. A noter que ces assimilateurs forcenés n'avaient, avant la guerre, jamais assez d'injures à l'adresse des Allemands coupables d'user en Alsace-Lorraine et en Pologne des méthodes d'uniformisation qu'ils veulent appliquer à la Bretagne ; l'originalité et les sentiments nationaux très louables ailleurs deviennent condamnables dès qu'on veut les cultiver en France. Nous en connaissons un, qui ayant plein la bouche de l'Alsace-Lorraine, du temps où elle subissait le joug boche, doit se dire en voyant l'énergie avec laquelle les Alsaciens et les Lorrains défendent leurs libertés locales contre la centralisation française : « Ah ! comme elle était belle... après 70 ! »

Nous, régionalistes, que nous soyons

KONTADEN « MOUEZ AR VRO » (6)

An Daou Hent

(*Kendalc'h*)

« Oh ia ! gant ar relijion eman evel ma 'z eo gant e zouarou ha gant e loened ! C'hoant en deus da veza gwelet, enoret gant ar veleien, evel m'en deus c'hoant rastellat kement pastel zouar a gav da raflat ».

« En han' Doue, Per, serr da c'henou ! aoun em beus na zigorfe an douar din-dannomp, na deufe ar gurun d'hor puluc'ha, d'az kastiza evit da grisder e kever da dad ! Ro peoc'h, ro peoc'h, gant aoun na ve klevet al leoudouet-ze o tont er meaz eus da c'henou, rak ma iafent beteg hon tad, e rofent d'ezan taol ar maro. Difen a ran ouzit eta seac'h ha glaz lavarout dirak-oun komzou ken heuzus, laket en da spered gant Satan milliget ».

— « Marteze e fazian, Alan, met ne veles-te ket bemdez hon tad oc'h ober allazik da Wilhou, evel pa ne vije nemetan mab d'ezan ? Ne veles-te ket anezo o kuzula aliez, pa gav d'ezo ne vezomp ket dirak o daoulagad ».

— « E gwirionez, em beus o gwelet eur vech benag o kaozeal gouestadik an eil oc'h egile, met hon tad en deus e ursiou da rei da Wilhou, evit kas en-dro an tyegez ».

— « Kaout a ra dit en deus ezom Gwilhou ursiou hon tad evit kas en-dro an tyegez ! daoust ha n'eman ket pemzek vloaz zo o teski, o sturia gant hon tad. Nan, kred ac'hanoun, ne za ket mad an traou evidomp er gear, abaoue ma z'omp bet o rendael oc'h ar paotr koz ».

— « Oc'h ar paotr koz !... piou eo hennes, Per ? ».

— « Piou nemet hon tad ! amboubal ma z'out ».

An traou a iea en doare-ze tri miz a oa : Alan ha Perig, pa vijent kaset o daou da labourat er memes tachen, a vije gwelet aliesoc'h e korn ar c'hae o vutuna, eget krog en o benveou. Dioc'h ar mintin o dije mall da glevout ar c'horn-galv, ha goude lein, o dije karet gwelout an heol o kuzat pa vijent o vont da gregi gant al labour, en eur ger, ne glaskent nemet an tu da lopa var ar gor a oa beget eur pennad a oa.

Gwilhou, dre al labour great, a ouie mat ne dorre ket e vreudeur o c'horf gant al labour, ne c'hede ket zoken kementa diouto. Met evelato, eun droad e ieas ganto d'ar c'hoad da eren keuneud, hag evit diskouez d'ezo skouer vad, e labouras evel ma tle peb den divac'hagn ober. O velout e rea Gwilhou diou orden oc'h unan d'ezan, Alan a lavaras : « Che ! te zo dilloüs da eren avad, Gwilhou, n'oun ket evit antera ganes ». « Pardandien ! eme Berig, gouzout a ra evit piou eman oc'h ober ivez. Ni a iaje muioc'h en-dro ivez, ma vijemp oc'h ober d'eomp hon unan ».

— « Perig ! a lavaras Gwilhou gant eur vouez truezus, Perig, eur bir a peus sanket em c'haloun. Ma ouijec'h pegement a garantez em beus evidoc'h ho taou, ne vijec'h ket ken kris em c'hever. Pec'hed ar warisi a zav da uhela en ho kaloun, ha diez e kavit va gwelet o rei d'eoc'h bemdez an tammig labour a dleit da ober. Ha koulskoude, e peleac'h ho peus-hu gwelet ar breudeur yaouanka o rei o ursiou d'ar re gosa, e peleac'h ho peus-hu gwelet ar mab kosa o lavarout d'e dad pe seurt labour da ober bemdez ! Va mouez a dleit da selaou evel mouez ho tad, va ursiou a dleit da zigemer evel re ho tad, rak e penn pep tyegez unan hebken a dle rei e ursiou, ar re all a dle senti outan. Petra deufe eun arme da veza, ma ve lezet pep hini da heul e ioulou, ma ve ar c'habitened o rei o ursiou d'ar c'horonel, ar serjanted d'ar c'habitened. N'e ket c'hoaz ho kwarisi eo a ra d'in ar muia poan, met dioc'h klevout Perig, e vefec'h ha taou o labourat n'e ket evidoc'h, met evidoun-me. An dra-ze a frailh d'in va c'haloun, rak ar zonj da gaout evidoun ar frouez eus c'houezen ho tal, n'eo bet biskoaz em spered, entent a rit ganen, va breudeur. An douarou-man, glebiet gant c'houezen hon tad ha breman gant hon hini, a vezo divezatoc'h d'eomp hon tri, ha karout a rajen beza kondaonet da zebri an douar am befe laeret divar ho koust ».

O lavarout ar c'homzou-ze, Gwilhou a oa gwenn evel eur goaren, e zaoulagad troet varzu an douar, a oa beuzet gant daëlou a c'hlac'har.

— « Gouela res, Gwilhou va breur ker !... poan hon deus eta great d'it ! ».

— « Ya, Alan, Perig en deus treuzet va c'haloun gant e gomzou c'hoero, ha ne ouezan ket piou a zo o teski d'ezan kaozeal ken dipitus. Ah ! ma vije bet hon tad o selaou komzou ken kris, ne gredan ket e vije eat pelloc'h da vervel ».

— « Pardoun a c'houlennan ouzit, breur ker, hag evidoun hag evit Perig, ne oar ket mat petra lavar, dallet eo gant techou fall ».

Ah ! lavaret em boa d'hon e oa trouc'ha eur vielen da lopa var e benn, pa oa oc'h ober kamembre da Berig ar moumoun, ha gwelet a ran e toug breman an haden frouez c'hoero meurbet. »

— « Gouzout a rez, Gwilhou hon deus laket en hor penn mont da Bariz, eur pennad a zo hon deus komzet eus ar mennad-ze, met neuze oa fall an amzer, berr an deiz, n'oa ket eaz trec'hout. Breman avad, e miz mae, eo brao en em lakat en hent. »

(*Da heuil*).

LOEÏZ AR FLOC'H.

Berrichons, Provençaux ou Bretons, nous prétendons que l'originalité des « nations » et provinces françaises constitue un trésor qu'il faut non seulement conserver, mais faire prospérer intelligemment ; nous considérons l'uniformisation — et non l'unité — de la France comme un fléau pour chaque province en particulier, et conséquemment pour la France en général.

Nous, Bretons, qui tranchons si nettement sur les autres provinces, qui constituons à proprement parler plus qu'une province : *une nation véritable dans la Nation*, nous avons une âme, un caractère à entretenir, à exalter ; nous avons à notre disposition deux merveilleux instruments d'expression que nous devons également utiliser : le breton et le français ; nous avons des arts et des styles à cultiver et développer, des costumes à sauvegarder, la beauté de tout notre pays à préserver du vandalisme cosmopolite.

Il faut bien avouer que jusqu'ici notre originalité était plus ou moins inconsciente ; nous étions originaux sans le savoir ; cette originalité est évidemment par bien des côtés de meilleur aloi que l'originalité raisonnée, parce qu'elle est plus naturelle, plus spontanée, mais elle a le grand tort d'être fragile et de ne pouvoir longtemps résister au « progrès ». Au contact de la prétendue civilisation, son inconscience constitue sa faiblesse et elle s'efface sans résistance.

Nous voulons que notre originalité bretonne s'affirme et s'amplifie dans ce qu'elle a de meilleur, dans l'avenir comme dans le passé. Pour celà, rendons-la consciente chez tous nos compatriotes, et employons-y sans relâche notre parole et notre plume.

RONAN LE DENMAT.

CONSEIL GÉNÉRAL DU FINISTÈRE

Séance du Lundi 5 Janvier

Le Conseil constitue ses commissions comme suit :

Intérieur. — MM. Masson, Jaouen, docteur Lancien, Le Jeune, Tanguy, Le Dilasser, Damey, Le Guern.

Finances. — MM. Bouilloux-Lafont, Bénac, docteur Le Gorjeu, Le Hars, Rodallec, Louppe.

Agriculture. — MM. de Guébriant, de Coatpont, Le Meur, Berthélémé, Gouérou, Bihan-Poudec, Quéméneur, Audren de Kerdrel, Guyonvarch, Le Boucher.

Travaux publics. — MM. de Kerdrel, Fortin, Fenoux, Corentin Guyho, Biger, Guillemot, Goude, Guillou, Février, Trémintin, Cheminant, Le Louédec, de L'Hôpital, Cariou, Mocaër, Bourgot,

Commission départementale. — Sont élus d'après le système de la proportionnelle : MM. de L'Hôpital, de Coatpont, Guyonvarch, Damey, Le Guern, Jaouen et Bourgot.

Commissions diverses. — Le Conseil désigne pour faire partie de diverses commissions, savoir :

Conseil départemental de l'enseignement primaire. — MM. Lancien, Guyonvarch, Mocaër et Cariou.

Ecole de laiterie de Kerliver. — MM. Louppe et Villiers.

Taxation des denrées et substances. — MM. Février, Trémintin, Berthélémé, Le Hars et Boucher.

Bureau des céréales. — M. Boucher.

Bureau permanent des charbons. — M. Le Hars.

Comité départemental des mutilés de la guerre. — MM. Le Louédec, docteur Le Gorgeu, de L'Hôpital, Le Hars.

Comité de la protection du premier âge. — MM. Damey, Lancien.

Commission locale de vérification des comptes des chemins de fer départementaux. — M. Trémintin.

Bureaux de tabac. — M. Guyonvarch.

Office agricole départemental. — MM. Boucher, Berthélémé.

Evaluation des propriétés non bâties. — MM. Guyonvarch, Le Meur.

Comité de surveillance du domaine départemental de Kériolet. — MM. Tanguy, Bouilloux-Lafont, Guyonvarch.

Tribunal des dommages de guerre. — MM. Le Hars, Le Louédec, Guyonvarch.

Commission des sites et monuments actuels de caractère pittoresque et artistique. — MM. de Guébriant, Mocaër.

Commission spéciale de la station de Guervenan. — MM. de Guébriant, Lancien, Le Gorjeu, Guyonvarch, Guillemot.

Commission interdépartementale pour le raccordement des réseaux du Finistère et du Morbihan des chemins de fer départementaux. — MM. Le Louédec, Guyonvarch, Dilasser, Fenoux, Le Guern.

Commission spéciale des travaux de restauration de la sous-préfecture de Brest. — MM. Goude, Trémintin.

Office départemental des Pupilles de la Nation. — MM. Masson, de L'Hôpital, Tanguy.

Office départemental des habitations à bon marché. — MM. Bourgot, Le Hars.

Comité départemental de lutte antituberculeuse. — MM. Le Gorjeu, Guillemot.

Comité départemental des habitations à bon marché. — MM. Trémintin, Quéméner, Tanguy.

LA QUESTION D'OUESSANT

MM. Mocaër et Trémintin déposent le vœu suivant, signé par un grand nombre de leurs collègues, relatif au médecin de l'île d'Ouessant :

« Comme suite à la délibération du 18 septembre 1919, les conseillers généraux soussignés, vu l'urgence, demandent l'inscription d'un crédit suffisant pour la rétribution d'un médecin à Ouessant. »

M. Mocaër, après avoir dépeint la situation intolérable dans laquelle se trouve l'île d'Ouessant, fait ressortir que la subvention actuelle de 1.200 francs par an est absolument insuffisante et demande qu'elle soit portée à 6.000 francs. M. le préfet dit qu'il a déjà fait de nombreuses démarches pour trouver un médecin, mais sans succès. M. Mocaër fait remarquer qu'il en a trouvé un, offrant toutes les garanties et qui consentirait, s'il se fixait à Ouessant, à soigner, dans la mesure du possible, les habitants de l'île Molène, dont la situation est également intéressante.

M. Trémintin appuie très énergiquement les observations de son collègue et se joint à lui pour demander l'ouverture immédiate du crédit demandé, vu l'urgence.

La proposition est adoptée à l'unanimité, et un crédit provisionnel de 6.000 francs est voté.

LE GAZ A BREST

M. Le Gorjeu appelle l'attention de M. le préfet sur la situation de la ville de Brest, qui, faute de charbon, est privée de gaz depuis deux jours et se trouve également menacée d'être privée d'électricité. Il demande que l'administration fasse le nécessaire pour remédier le plus tôt à cette situation.

M. le préfet rend compte des démarches qu'il a déjà faites pour obtenir le charbon nécessaire au fonctionnement des usines à gaz du département.

Il donne lecture d'une lettre qu'il vient de recevoir et de laquelle il résulte que, depuis le 1er janvier, les Sociétés gazières s'alimentent par leurs propres moyens ; aujourd'hui, il est donc impuissant pour intervenir.

M. Trémintin dépose une proposition tendant à la création d'une carte de tabac. — Renvoyé à l'administration pour étude.

Le Conseil s'ajourne à samedi prochain, 10 janvier, pour l'examen de quelques questions urgentes qui lui sont soumises.

A 2 h. 30, réunion des commissions ; à 3 h. 30, séance publique.

ÉLECTIONS SÉNATORIALES

Trains spéciaux mis à la disposition de MM. les Délégués Sénatoriaux à l'élection du Dimanche 15 Janvier 1920

Ligne de Roscoff à Morlaix

Départ de Roscoff	4 h. 11
St-Pol-de-Léon	4 h. 22
Plouénan	4 h. 29
Henvic-Carantec	4 h 35
Taulé-Henvic	4 h. 42
Taulé	4 h. 43
Arrivée à Morlaix	4 h. 48

Ligne de Morlaix à Rosporden

Départ de Morlaix	3 h. 20
Plougonven-Plourin	3 h. 40
Le Cloître-Lannéanou	3 h. 58
Carhaix, arrivée	5 h. 04
Carhaix, départ	5 h. 07
Arrivée à Rosporden	6 h. 52

Ligne de Morlaix à Landerneau

Départ de Morlaix	5 h. 10
Pleyber-Christ	5 h. 23
Saint-Thégonnec	5 h. 28
Guimiliau	5 h. 39
Landivisiau	5 h 43
La Roche Maurice	5 h 53
Arrivée à Landerneau	6 h. »»

Ligne de Plouescat à Landerneau

Plouescat, départ	4 h. 05
Plounévez-Lochrist	4 h. 24
Tréflez	4 h. 33
Plouider	4 h 46
Lesneven	5 h. 05
Arrivée à Landerneau	5 h. 50

Ligne de Primel à Morlaix

Départ de Primel	3 h. 30
Plougasnou	3 h. 43
Saint-Jean-du-Doigt	3 h. 48
Arrivée à Plouézoc'h	4 h. 08
Départ de Plouézoc'h	4 h. 15
Le Dourduff	4 h. 25
Le Bas de la Rivière	4 h. 30
Ploujean	4 h. 40
Morlaix	4 h. 50

Ligne de Landerneau à Quimper

Départ de Landerneau	6 h. 20
Arrivée à Quimper	8 h. 27

CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES

Le 53e Congrès des Sociétés Savantes de Paris et des départements se tiendra à Strasbourg le 25 mai 1920.

On peut consulter, à la Sous-Préfecture, le programme des questions proposées pour ce Congrès.

Avis très important

L'assemblée générale des actionnaires de la Société Anonyme de MOUEZ ar VRO est reportée au dimanche 24 janvier.

ER VRO

Montroulez (Morlaix)

Reprise du travail

Après quelques jours de cessation de travail, l'activité a repris aux chantiers de construction de chalands en ciment bétonné du Bas-de-la-Rivière, en Ploujean.

Arrestation de nomades

M. A. Bonnin, commissaire de police, et M. Guizien, brigadier, ont arrêté, le 2 courant, une famille de nomades, logeant dans une roulotte, place Callac. Ces individus n'avaient pas de carnets d'identité de nomades. Le mari, Le Tiec (Henri), est écroué à la maison d'arrêt ; la femme Gouin (Françoise, mère de cinq enfants, a été laissée en liberté provisoire. Le forain Le Tiec (Louis), vendait sa marchandise sans être pourvu de patente. En outre, il était accompagné d'un chien sans collier. Le commissaire de police et le brigadier Guizien lui ont dressé deux procès-verbaux et lui ont fait prendre une patente d'office.

L'action de la police municipale pendant l'année 1919

Au cours de l'année 1919, 86 individus ont été l'objet de poursuites correctionnelles dont : 22 pour vol ; 8 pour coups et blessures, 6 pour bris de clôture, 11 pour spéculation illicite, 11 pour défaut de carnet de nomade, 2 pour abus de confiance et escroquerie, 7 pour infraction à la police des chemins de fer, 4 pour vagabondage, 1 pour outrage public à la pudeur, 3 pour tromperie sur la qualité de la marchandise vendue, 2 pour rébellion et outrage aux agents.

Dans ce nombre, 46 individus ont été arrêtés pour flagrant délit et conduits immédiatement au Parquet.

En outre, 137 condamnations pour diverses infractions ont été constatées.

La pluparts des affaires faites au cours de l'année 1919 sont dues uniquement au commissaire de police.

Dans la magistrature

Nous sommes heureux de relever dans le tableau d'avancement de la magistrature, publié à l'Officiel du 5 courant, le nom de M. Picard, le sympathique Procureur de la République de Morlaix, auquel nous adressons à cette occasion, nos sincères félicitations.

Port de Morlaix

Année 1919. — Navires entrés, 136 ; sortis, 137.

Marchandises à l'importation : guanos, phosphates, engrais, 1.139 tx ; ciment, 67 tx.

Bois, 1.443 tonnes ; houille, 16.775 tx ; briquettes et houille, 2.480 tx.

Exportation : poteaux de mine, 5.550 tonnes.

Mutualité

La Société Amicale de Morlaix, a invité M. le Sous-Préfet de Morlaix à présider la réunion de leur Assemblée Générale, qui aura lieu le 11 janvier courant, à 9 heures du matin, salle de l'Hôtel de Ville, et a remettre, à cette occasion les récompenses qui ont été décernées à ses membres.

M. le Sous-Préfet a fait connaître à la Société Amicale qu'il se fera un plaisir d'assister à la réunion et d'épingler les décorations accordées aux mutualistes. Doivent être décorés : M. Maillard, président, médaille d'or ; M. Thomas, vice-président, médaille d'argent ; M. Madec, médaille de bronze.

Médaille de « La Victoire »

Aux termes de l'Instruction ministérielle du 2 novembre 1919, des imprimés doivent être déposés dans les mairies, à la disposition des ayants droit en vue de la demande du ruban de la médaille interalliée dite « Médaille de la Victoire ».

Ont droit au port de ce ruban, tous les militaires français ou marins ayant servi au moins 3 mois dans une unité réputée combattante. Ce délai n'est pas exigé dans le cas ou les intéressés auront été évacués pour blessure ou maladie provenant du service. La même dispense sera accordée aux militaires prisonniers de guerre à la suite de blessure ou ayant obtenu une citation pour un acte de courage accompli au moment de la capture.

Les ayants droit pourront retirer les dits imprimés au Secrétariat de la Mairie tous les jours à partir du lundi 12 courant.

Élections à la Chambre de Commerce

Les élections du 9 décembre 1919, pour le renouvellement de la Chambre de Commerce de Morlaix, ont donné les résultats suivants. Sont élus : MM. Artur, courtier à Morlaix, 482 voix ; Branellec, négociant à Morlaix, 490 ; Puyo, négociant à Morlaix, 487 ; Queinnec, négociant à Morlaix, 488 ; Chevalier négociant à Saint-Pol-de-Léon, 495 ; Daniélou, expéditeur de légumes, à Roscoff, 491 ; Grall, industriel, à Landivisiau, 482 ; Rams, boulanger, à Morlaix, 418 ; Hémonin, épicier en gros, à Morlaix, 485 ; Martin, négociant à Morlaix, 489. Le bureau n'a pu être constitué, faute d'électeurs, à Plouzévédé et à Sizun.

Monuments historiques

M. Lefort, architecte à Guingamp, a été nommé, à titre pravisoire, aux fonctions d'architecte ordinaire des monuments historiques de l'arrondissement de Morlaix, en remplacement de M. Guiomar, qui a quitté le département.

Anciens Combattants - Mutilés Veuves

Le bureau porte à la connaissance des sociétaires que l'Assemblée générale est proche, une note ultérieure paraîtra dans la presse. La cotisation annuelle, vu l'augmentation de la cotisation de l'Union fédérale a dû être portée à 5 francs à partir du 1er janvier.

Le bureau fédéral a été modifié. Notre président M. G. Vidal, élu député de l'Allier et démissionnaire de ce fait a été remplacé à la présidence par M. M. Lehmann vice-président. Aucune dame ne figurant encore au conseil d'Administration de l'U. F. la place vacante a été attribuée à Mme Callarec par le Comité fédéral dans sa réunion du 21 décembre dernier. La défense de nos intérêts sera donc assurée en haut lieu.

Le délai accordé par la loi pour faire bénéficier les démobilisés de la présomption étant bientôt échu les camarades sont priés, au plus tôt de faire valoir leurs droits.

Le Trésorier remercie M. le Sous-Préfet qui a bien voulu lui adresser 26 fr. 50 partie d'une quête faite à Sizun.

Secours aux victimes de la guerre

L'assemblée générale de l'œuvre « Le Secours aux victimes de la guerre de l'arrondissement de Morlaix » a eu lieu le 20 décembre dernier, sous la présidence de M. Fruit, sous-préfet. Il ressort du rapport qui a été lu à cette assemblée, que l'œuvre a distribué, en 1919, aux différentes catégories de victimes de la guerre : démobilisés sans travail, réformés n° 1 et n° 2, malades, veuves et orphelins, un total de 9.421 colis, atteignant une valeur de 139.315 francs. Malgré cet effort bienfaisant, la situation financière de l'œuvre est encore prospère. Elle est ainsi en mesure de continuer sa tâche charitable.

Placement des démobilisés

Les ouvriers de toutes catégories démobilisés depuis moins de six mois et désirant partir pour se trouver du travail dans les régions libérées peuvent se présenter au siège de l'œuvre de l'Abri du Soldat, où il leur sera remis instantanément un billet de demi-place. Facilité de pension pour l'ouvrier. Situation variant de 16 à 25 francs par jour. Les chômeurs n'ayant jamais été mobilisés ou étant démobilisés depuis plus de six mois peuvent se présenter au siège de l'office, qui se chargera de leur procurer de l'embauche dons un délai variant de huit à dix jours.

Descente de Justice

Le parquet de Morlaix s'est transporté à Plouégat-Guerrand, pour enquêter au sujet d'un infanticide commis dans la commune.

Adjudication du droit de chasse dans les propriétés de l'Etat.

L'adjudication du droit de chasse dans les forêts de Carnoët, de Coatloch, du Cranou, de Fréau, du Huelgoat et de Landévennec, ainsi que sur les dunes de Santec et de Crozon, aura lieu à la Préfecture du Finistère, le mercredi 21 Janvier 1720, à 14 heures. On peut obtenir, à la Sous-Préfecture, des renseignements complémentaires.

Avis

Au Temps-Perdu, le Dimanche 11 Janvier 1920 :

Boulangers : Réunion à 9 heures, compte-rendu financier.

Ameublement : Paiement des cotisations.

* * *

Les Alsaciens et Lorrains qui habitaient la France avant la guerre et dont les biens ont été mis sous séquestre ou vendus, doivent adresser une demande à l'Office d'Alsase et Lorraine, 16, rue St-Dominique, à Paris, pour obtenir, en application de la loi du 8 octobre 1919, le remboursement de la partie des frais qui ne seront pas maintenus à leur charge.

Carnets de sucre

Les carnets de sucre, pour l'année 1920 seront délivrés, à la mairie, (Salle des Conférences) aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, sauf le dimanche, du lundi 12 au mardi 20 janvier inclus, ur présentation de l'ancienne carte d'alimentation.

Par circulaire, en date du 20 décembre, M. le Préfet fait savoir que passé le délai du 20 janvier, il ne sera plus délivré aucun carnet. L'opération sera donc terminée à cette date et aucune réclamation ultérieure ne sera admise.

Sucre aux permissionnaires

La démobilisation étant achevée, il ne sera plus consenti d'attributions de sucre au titre des permissionnaires,

Théâtre Municipal

CINÉMA PATHÉ. — Le superbe programme de cette semaine réserve une grande surprise aux fidèles habitués du Cinéma ; *Robinne* reparaît sur l'écran, après avoir dû pendant un moment renoncer à sa carrière artistique, elle nous revient plus belle que jamais.

Dans *la route du Devoir*, elle est tout simplement adorable. Son nom est attrayant, dans toute la France, et dans le monde entier, il signifie Beauté, charme, grâce et promet un film qui laisse un beau souvenir.

Le Comte de Monte-Cristo a obtenu tout le succès qu'il mérite. — Il est impossible de surpasser ce chef-d'œuvre de l'art cinématographique. — Il passionne, il émeut ; ses vues admirablement choisies, plaisent infiniment — « Le Philantrophe » 3e époque est attendu avec impatience.

Pour dérider les plus moroses : la comédie *Papoul et Pimprenelle*, dont la principale interprète Simone Judic du Théâtre des Variétés assure un grand succès.

On commencera par *Pathé-Journal* : actualités du monde entier afin que les retardataires ne perdent rien de *la route du Devoir*.

Le bureau de location sera ouvert selon l'usage.

* * *

Mardi 13, soirée. — Tournée Bourgine : **Le Chemineau.**

* * *

La Tournée des Grands Films Français nous donnera trois représentations exceptionnelles de **L'Aiglon**, le chef-d'œuvre d'Edmond Rostand, le mercredi 14 en soirée et le jeudi 15 matinée et soirée.

* * *

M. MAX, Directeur des Tournées Edmond ROZE, toujours à l'affut des nouveautés intéressantes nous promet bientôt une représentation du **Crime de Potru**, l'énorme succès actuel du Théâtre National de l'Odéon.

* * *

Le Maire rappelle qu'il est formellement interdit de fumer au théatre. Des procès-verbaux seront dressés et des poursuites exercées contre les délinquants.

Mouvement de la population

du 1er au 8 Janvier 1920.

Naissances

Jean Picart, fils de Hervé et de Hélène Reyh, 4, rue de la Prison. — André Tanguy, fils de Olivier et de Anne Le Jannou, 23, rue du Château. — Jean Villemin, fils de Marcel et de Madeleine Cachet, 42, rue Gambetta. — Robert Lamanda, fils de Louis et de Jeanne Huet, route de Plourin.

Publications

François Bourven, quartier-maître canonnier et Francine Masson, s. p.

Mariages

Auguste Raoul, peintre et Marguerite Clou, couturière. — Jean Argus, maître mécanicien et Eugénie Bozec, commerçante. — Jean Parquic, cordier (en retraite) et Jeanne Jézéquel, s. p. — Joseph Gicquel, plâtrier et Françoise Saliou, laveuse. — Jean Herry, quartier-maître canonnier et Francine Herry, employée de commerce. — Joseph Laurent, coupeur et Anna Coz, s. p.

Décès

Marie Fouliard, époux de Jean Le Noan, 16, rue du Porsmeur, 73 a. 9 m. — Félicie Ribreux, veuve Fent. — Marguerite Moguen, 27, rue Haute, 82 a. — Marie Le Gonidec (Château), 49 a. 11 m.

CAFÉ DE FRANCE — RESTAURANT
Chambres pour Voyageurs
Émile LÉTANG
PROPRIÉTAIRE
34, Place Thiers — MORLAIX
MENU DU DIMANCHE 11 JANVIER
Setu aman **Roll-Pred**
ar zul 11 a viz C'henver
Huitres — Crevettes — Coquillages
Canapé d'Anchois — Filets d'Harengs
Mayonnaise de poissons — Salade Russe
Salade de betterave — Céleri remoulade
Homard Mayonnaise
Coquilles de Saint-Jacques
Sole Meunière
Escargots de Bourgogne
Choucroute de Strasbourg garnie
Civet de lièvre forestière
Escalope de Veau Zingara
Gigot de pré-salé
Châteaubriand aux pommes
Choux-fleurs Hollandaise
Salsifis frits
Céleri demi-glace — Pommes pailles
Salade
Fromage — Fruits — Gâteaux
Bonne cave — Liqueurs de Marque
Service à toute heure
Salle pour Banquets et Noces
de 40 Couverts
BEMDEZ : Legistri, histr ha pesked fresk.

CARANTEC

Inauguration du Monument aux Morts pour la Patrie. — Dimanche 4 janvier e eu lieu à Carantec, ainsi que nous l'avions annoncé, l'inaugurtion du monument élevé aux morts de la grande guerre, sous la présidence de M. Fruit, sous-préfet de Morlaix.

Sur ce monument, simple et de lignes sobres, sont gravés les noms de 82 enfants de Carantec tombés à l'ennemi. L'œuvre est due à M. Heuzé, architecte à Morlaix.

A 9 heures et demie, M. le sous-préfet, accompagné de Mme Fruit, et M. Charles Le Febvre, président de la section morlaisienne du *Souvenir Français*, sont reçus à l'entrée du bourg par la municipalité de Carantec et par M. de Dieuleveult, président du comité d'érection du monument. Le cortège, au son d'un pas redoublé joué par la *Musique Municipale de Morlaix*, qui prêtait son concours à cette fête du Souvenir, se rend ensuite à l'église où est célébré un service à la mémoire des soldats morts pour la France.

A l'issue de la cérémonie religieuse, le cortège, suivi d'une foule énorme, se rend au pied du monument, qui est décoré de drapeaux aux couleurs alliées, et qui se dresse sur la place de l'Eglise, face à la baie de Carantec. Là sont prononcés d'éloquents discours : au nom du comité d'érection du monument par M. de Dieuleveult ; par M. Hamon, conseiller d'arrondissement, maire de Carantec, au nom de la municipalité ; par M. Charles Le Febvre, avocat à Morlaix, au nom du *Souvenir Français*, et par M. le Sous-Préfet de Morlaix, au nom du Gouvernement de la République.

Tous ces discours, applaudis chaleureusement, célèbrent l'héroïsme des enfants de Carantec morts par la défense du sol sacré de la Patrie.

Un banquet, servi à l'hôtel du Kélenn, réunit ensuite une centaine de convives. Au champagne, M. le maire de Carantec remercia M. le Sous-Préfet d'avoir bien voulu accepter la présidence de cette fête patriotique. M. Fruit prononça ensuite une vibrante allocution dans laquelle il remercia de l'accueil très cordial qui lui est fait ; il évoqua le souvenir de nos glorieux morts, fit l'éloge de la population de Carantec, dont il célébra les fortes qualités. Il envisagea l'œuvre de relèvement national à accomplir dans l'union et la paix, sous le drapeau de la République, qui a refait l'intégrité de la Patrie après avoir préparé la victoire. Ce discours est salué par de vigoureux applaudissements.

A l'issue du banquet, un concert des plus réussis, donné par la *Musique Municipale de Morlaix*, sur une des places de Carantec, charma la population.

Cette belle journée se termina par une distribution de jouets et de friandises faite au nom du *Secours aux Victimes de la Guerre de l'Arrondissement de Morlaix*, par Mme Fruit, Mme de Kersauzon, Mlle de Flotte et M. de Dieuleveult, M. le Sous-Préfet, qui présidait, prononça une charmante allocution et la musique joua pour terminer, un de ses airs entraînants.

Cette impressionnante journée laissera à Carantec le plus durable et le meilleur souvenir.

Hommage posthume

M. Eugène Diraison, connu en littérature sous le nom d'*Olivier Seylor*, auteur des *Maritimes*, des *Nuits vides* et de quelques autres romans, et bien connu à Carantec par les nombreux séjours qu'il y fit, vient d'être porté 4 ans après sa mort au tableau de la Légion d'Honneur.

L'enseigne Diraison, qui avait dû démissionner à la suite de la publication de son livre *les Maritimes*, s'engagea comme simple soldat au début de la guerre, gagna ses galons d'officier par sa bravoure et ses connaissances militaitaires et tomba au champ d'honneur le 17 juin 1916.

Sa fin héroïque dont les journaux parisiens ont parlé en son temps, lui a valu la citation suivante :

« La main traversée d'une balle, a continué de progresser avec le 106e bataillon de chasseurs jusqu'au moment où il fut atteint d'une blessure au ventre.

« Tombé dans un trou d'obus, a demandé le mousqueton d'un mitrailleur et a continué à tirer jusqu'à ce que l'ennemi l'eût achevé à coups de grenades. »

Erratum

Une erreur typographique a fait dire à notre collaborateur R. Le Denmat dans l'article L'originalité Bretonne, *1re page, 4e colonne, leur* instinct natif *au lieu de leur* caractère natif,

PLOUÉGAT-GUERRAND

Un terrible accident. — Mercredi 6 Janvier, à 10 heures, la saboterie mécanique dirigée par M. Poulhet, située à Lan-Plouegat, a été le théâtre d'un épouvantable accident dû à une explosion de la machine. Le seul survivant de la catastrophe, M. Pioleau, du Falven, en Plouégat, a déclaré que la machine venait d'être arrêtée pendant 5 minutes pour procéder à un serrage d'écrou. Appuyé sur elle, il regardait l'opération. Il ne sait plus ce qui s'est produit ; lorsqu'il est revenu à lui, il se trouvait dans son lit et avait de nombreuses contusions sur tout le corps. Les cadavres des victimes ont été retrouvés à 120 et 150 mètres du lieu de l'explosion.

Ce sont MM. Poulhet François, 47 ans, d'Huelgoat, marié, 4 enfants, directeur de l'entreprise ; Octave Alluin, 26 ans, mécanicien, gendre du précédent originaire du Nord ; Adrien Salou, 16 ans, charretier, du Roudour, en Plouégat ; Salaün François, 45 ans, sabotier, marié, 6 enfants, de Poullaouen ; Salaün Guillaume, 17 ans, d'Huelgoat ; Poder Alexandre, 33 ans, journalier, marié, 3 enfants. Le Parquet de Morlaix, s'est transporté sur les lieux pour enquêter. Le hangar de l'exploitation est entièrement détruit ainsi que la machine. Cette dernière fut récemment achetée d'occasion à Saint-Brieuc. Un ingénieur des mines enquêtera également.

L'exploitation de M. Poulhet occupait une trentaine d'ouvriers. M. Poulhet et son gendre, victimes de ce triste accident, étaient des abonnés de la première heure de *Mouez ar Vro*. A leur famille si cruellement éprouvée, nous offrons nos plus sincères condoléances.

PLOUIGNEAU

Descente de parquet. — Le Parquet s'est transporté à Saint-Eloi, chez les époux Le Jeune. La nuit de Noël, un voisin, M. Fouler, qui se trouvait chez les époux Le Jeune, fut mis à la porte par le marin. Fouler revint et les deux hommes s'étreignirent et roulèrent ensemble sur le sol.

La femme accourut au secours de son mari et les deux hommes se relevèrent aussitôt. Mais Fouler saisit Mme Le Jeune par le foulard qu'elle avait autour du cou et la renversa. Celle-ci, enceinte de trois mois eut un grave accident le lendemain.

Voilà les faits. Nous ne savons les suites qui seront données à cette affaire.

SAINT-POL-DE-LÉON

Dans la nuit du 28 au 29, un nommé Ronan Ferrec, demeurant au passage à niveau n° 21, ayant travaillé à la fabrication du cidre chez M. Tanguy, cultivateur à Saint-Nep, s'étant levé vers minuit, a dû s'égarer dans la grève et tomber à la mer, où son corps a été retrouvé le lendemain, vers trois heures de l'après-midi, par des cultivateurs des environs. M. le commissaire de police et M. le docteur Bagot père ont procédé aux constatations d'usage.

— Le comité de la Musique Municipale, composé de MM. Pierre Stéphan, Pierre Le Lez, Yves Le Morvan et Claude Creac'h, président la réunion qui a eu lieu à Keroulas le dimanche 28 décembre, fait connaître que M. le Rüe, comptable, accepte les fonctions de chef dans la musique municipale, et M. de la Rue, directeur du Crédit Nantais à Saint-Pol-de-Léon, celles de secrétaire de la société. M. Miette, receveur de l'enregistrement, offre son généreux concours comme professeur de solfège. Le comité a inscrit dans les 50 adhérents. Les intéressés qui désireraient se faire inscrire ultérieurement n'ont qu'à s'adresser à M. Pierre Stéphan, Grande Rue.

LESNEVEN

Les jeunes gens de Lesneven et des environs désirant participer à la fondation d'un groupe régionaliste sont priés de se réunir dimanche 18 courant à Lesneven dans une salle qui sera ultérieurement désignée.

Le soir même une soirée artistique bretonne au profit du groupe sera donnée par des amateurs de Morlaix et de Lesneven. Les détails en seront donnés par affiche.

CARHAIX

Mouvement de la population pendant le mois de décembre 1919.

Naissances. — Riou, Marie-Hélène. — Bouédec, Pierre-Marie. — Pastor, Yvonne. — Le Flao, André. — Mazéo, Gilberte. — Louise-Yvonne. — Yvonne-Joséphine (père et mère inconnus). — Le Gac, Jeanne Louise. — Briand, Jean. — Le Péron, Yvonne-Eugénie. — Hervé, Noëlle-Marie — Le Grall, Maria.

Décès. — Dubré, Jean-Charles-Gérard, 4 ans. — Madec, Jean-Louis, 72 ans. — Le Quay, Marie-Josèphe, 33 ans. — Le Roux, François, 53 ans. — Quélen, Jean-Joseph, 5 ans.

Mariages. — Péron, Hervé et Le Borgne, Jeanne. — Lapous, Joseph et Diraison, Anna. — Turmeau, Georges et Cyrille, Madeleine. — Rivoal, Yves et Le Dû, Françoise.

BERRIEN

La Fête des poilus. — Dimanche 4 janvier a eu lieu la fête des Poilus annoncée dans notre numéro de la semaine dernière. Elle débute par une messe en musique en l'église parroissiale ; M. l'abbé Guéguen officiait ; le sermon breton, prononcé par M. l'abbé Jézéquel, magnifia en termes éloquents l'héroïsme des enfants de Bretagne qui furent tant à la peine sur terre et sur mer. L'excellente phalange de l'*Union Musicale* de Morlaix, dirigée par son chef M. Surel, fit entendre plusieurs morceaux au cours de l'office. Un service funèbre eut lieu après la messe, à la mémoire des enfants de Berrien morts pour la patrie. L'église était trop étroite pour contenir la foule accourue rendre hommage aux vaillants poilus.

A la sortie de l'office, le conférencier breton P. Jaouan, (*Pipi Talon*) monte encore une fois *sur la pierre* et exalta à son tour les vertus bretonnes et françaises des habitants de Berrien, avec lesquels il s'est déjà trouvé plus d'une fois en contact au cours de la guerre.

A une heure un plantureux banquet servi dans les salles de l'école communale réunit plus de deux cents convives. Les vieux vétérans de 70 et les mutilés eurent les places d'honneur, ensuite, les autres convives poilus et invités se rangèrent dans les différentes salles. Les plats et les bouteilles — pinard à discrétion s'il vous plaît ! — se succèdent pendant près de deux heures ; parler de l'animation et de la cordialité qui régnèrent à toutes les tables serait superflu. M. P. Jaffré, le distingué président de la fête, en quelques phrases bien servies avait dès le début manifesté le désir de voir écarté la dissolvante politique des conversations. Il apparaît que son désir fut des mieux exaucé ; en ce jour où ils étaient à l'honneur, les poilus ne voulurent pas davantage d'étiquette qu'aux jours où ils furent à la peine, et ils restèrent tous unis dans la belle fraternité créée par le sacrifice commun. A l'heure des chansons MM. Th. Guyomarc'h, Pipi Talon, F. Gourvil, rédacteur de *Mouez ar Vro*, gracieusement invités par le comité, mirent l'auditoire en liesse en chantant ou débitant les meilleurs morceaux de leur répertoire breton. *La Madelon*, attaquée par la musique, et reprise en chœur par toute l'assistance clôtura le banquet.

Le temps brumeux et maussade pendant la matinée semblait lui aussi s'être mis de la fête, et pour la première fois depuis des semaines le soleil se fit voir. Il n'en fallait pas plus pour tenter les couples sollicités par les sons rustiques des *treujennou kol*, et bientôt la gavotte cornouaillaise déroula ses capricieux rubans dans différents coins du bourg. Pendant ce temps les amateurs de jeux de force, et Dieu sait s'ils sont nombreux dans la région de l'arrée, faisaient cercle autour des champions du *min pouez* (jet de la pierre) et de la perche. entre deux joutes un *Ti kaniri Breiz* fut improvisé par les bardes ; tour à tour T. Guyomarc'h, Gourvil, Pipi Talon, du haut d'un bloc de granit accôté au mur du cimetière, jetèrent à la foule les plus joyeuses productions de la muse bretonne. Et toutes ces réjouissances en plein air se poursuivirent jusqu'à la nuit.

Le soir à 20 h. 30, à l'école des filles, un bal à orchestre, brillamment dirigé par M. Surel clôtura cette belle journée. Les organisateurs de la fête, MM. Baud, maire de Berrien, président d'honneur, Jaffré, président, Yzac, Arzic secrétaires, J. Guyomarc'h J. M. Foll, Jos Grall, L. Bernard, membres du comité, ont droit aux félicitations de tous ; en terminant nous nous ferons l'interprète de chacun en adressant publiquement des remerciments à MM. les abbés Jézéquel et Guéguen, puis à M. et Mme Beréhar qui assumaient la tâche difficile de bien traiter les convives du banquet, et qui s'en sont tirés merveilleusement.

ENO OAN

DE L'EAU-DE-VIE DE CIDRE

CULTIVATEURS,

Voulez-vous faire de l'eau-de-vie de cidre ou de poiré trois semaines après avoir pilé ? Oui, n'est-ce pas ! Alors, rien n'est plus simple. Au laboratoire Amand Marie, case 255 à Vire (Calvados) démandez le *Ferment Amand Marie*, 8 fr. le paquet, dose pour 1.000 litres ; les 10 paquets, 80 fr. franco. En vous conformant au mode d'emploi indiqué sur l'étiquette, tout le sucre de votre cidre ou poiré nouveau se transformera promptement en alcool. Pas de traces, pas de risques, résultat certain. A la même adresse, vous pourrez également vous procurer la *Poudre Amand Marie* (3 fr. le paquet, dose pour 1.000 litres) la meilleure pour colorer et bonifier le cidre et la *Mixture Amand Marie* (3 fr. le paquet, dose pour 1.000 litres), la préparation excellente pour conserver les cidres doux et les empêcher de s'engraisser, filer, noircir, durcir (Diplôme de Grand Prix. Exposition Internationale de Paris 1914).

Etude de Me ERUSSARD, notaire à Morlaix, 38, place Thiers

ADJUDICATION

En l'Etude

Le Samedi 24 Janvier 1920, *à deux heures*, d'une **PETITE FERME,** à Kérantréis, en Henvic, louée à Veuve Bohic.

MISE A PRIX : 5.500 Fr.

S'adresser à Me ERUSSARD, notaire.

Etude de Me ERUSSARD, Notaire à Morlaix, 38 Place Thiers.

ADJUDICATION

En l'étude

Le 2 Février à 2 heures

D'UNE MAISON

et dépendances avec jardin, rue Villeneuve n° 15, occupés par Monsieur Dessommes, Receveur de l'Enregistrement.

Mise à Prix.....10.000 fr.

S'adresser à Me ERUSSARD.

E. LE SAOUT, COUTELLIER-ARMURIER Pl. de Viarmes, à MORLAIX, informe MM. les pêcheurs qu'il reprendra comme par le passé ses expéditions de poissons à partir du 1er février.

ÉCONOMIE : 50 0/0 sur cirage, encaustique, pâte à nettoyer; dentifrice, Lotion supérieure. Ecrire : **ADOR**, *Colombes (Seine)*.

Etudes de Me Ernest CROISSANT, docteur en droit, avoué à Morlaix et de Me POUMEAU DE LAFFOREST, notaire à Morlaix.

VENTE

par licitation judiciaire

LE MERCREDI 28 JANVIER 1920

à 2 heures de l'après-midi

En l'étude et par le ministère de Me DE LAFFOREST notaire à Morlaix.

En la ville de Morlaix,

(donnant sur la rampe Saint-Nicolas)

UNE MAISON D'HABITATION

ayant rez-de-chaussée, 2 étages et mansardes, cour derrière, entourée de murs.

Mise à Prix.....3.000 fr.

Etudes de Me Ernest CROISSANT, avoué à Morlaix, et de Me Le VAILLANT, notaire à Plougasnou.

VENTE

par licitation judiciaire

LE MARDI 27 JANVIER 1920

à 2 heures de l'après-midi

En l'étude et par le ministère de Me LE VAILLANT, notaire à Plougasnou

En la commune de Plougasnou

(au lieu du *Feunteunigou*)

UNE PROPRIÉTÉ

connue sous le nom de *Ker-Mélanie*, comprenant maison d'habitation, composée de rez-de-chaussée et 2 étages, jardin, le tout contenant 25 ares, 70 centiares.

Mise à Prix.....15.000 fr.

Etude de Me ERUSSARD, notaire à Morlaix
38, Place Thiers.

A VENDRE
de Gré à Gré
LA FERME DE KÉRAMPRONOST
EN PLOURIN

contenant environ 6 hectares, louée 600 fr. et impôts à Hippolyte Crété.

S'adresser à Me ERUSSARD.

M. Maurice TREY, Leçons de solfège et accompagnement. Petit-fils du compositeur E. Bischoff, Off. d'Acad., Organiste du Grand orgue de Rouen. (Méthode de piano E. Bischoff, approuvée par le Conservatoire de Paris). Leçons à domicile et 13, rue de Paris.

PROTHÈSE ET CHIRURGIE DENTAIRES
2, Quai de Léon — MORLAIX

M. BAVARD a l'honneur d'informer sa clientèle qu'il vient de s'assurer la collaboration de son neveu, M. A TANGUY, Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris, diplômé de l'Ecole Dentaire de Paris.

Consultations et Opérations de 9 h. à 5 h

SPÉCIALITÉ DE VINS FINS
Maison Francis CONAN
Jean CONAN
Successeur
VINS & SPIRITUEUX EN GROS
Place du Dossen — MORLAIX

VINS Rouge depuis 360 fr. la Barrique
Blanc depuis 420 fr. la Barrique
de 220 litres franco gare destinataire
Fût perdu. Tous droits payés.
LIQUEURS DE TOUTES MARQUES
— Prix de Gros aux Détaillants —
Chicorée - Thés - Biscuits - Salaisons
OLIVIER JANY
Représentant
67, Rue Navarin — BREST

Ebénisterie, Tapisserie
SCULPTURE
Tentures et Meubles de tous Styles
PITON & FILS
23, Grand'Rue, 23 — *Ateliers :* 4, Place du Dossen, 4
MORLAIX

QUINCAILLERIE — OUTILLAGE
MÉNAGE — ÉCLAIRAGE
Maison Veuve MAHO
E. PARIS, Successeur
1, rue de Brest MORLAIX *1, rue de Brest*

Feiz ha Breiz
Tolen mis Genver 1920
D'hon c'houmananterien ; d'hon gwerzerien. — Penôs hon devo eur bloavez mad, F. B. A. — Bloavez mat da Ian Gouard, Potr L. N. — Keleier ar Miz, E. A. M. — Ar roue Grallon, M. A. Abgrall. — Ar Skarlatin, Dr Dujardin. — Potred ar C'hornboud, Telen Aber. — En eur lenn an Emgleo a beoc'h, I. U. — Istor hon Bro : Chapel an Hugunoded, Y. M. G. — Le Théâtre chrétien en France, Almanach Catholique. Paul Quéguiner, J.-M. Perrot. — Divunadennou, Per ha Pol.

CIDRERIE MORLAISIENNE
Près la Gare des Marchandises
Distillerie à Vapeur
—o—
Pierre HUET
CIDRES
& EAUX-DE-VIE DE CIDRE
ACHAT
DE VIEUX CIDRES ET DE LIES
POUR LA DISTILLATION

MACHINES AGRICOLES
RÉCOMPENSES A TOUS LES CONCOURS
Anciennes Maisons GUILLEMART & NICOLAS
J. DU PENHOAT, Successeur
Téléphone 50 MORLAIX Téléphone 50
NOUVEAU SEMOIR ARTICULÉ
A DEUX ROUES
BATTEUSES
Manège à Moteur, à Vapeur
LOCOMOBILES
Pressoirs, Moulins à Pommes
Hache-Paille, Broyeurs d'Ajoncs
Brabants, Griffons, etc.
ÉCRÊMEUSES " PERSOON "
CONSTRUCTIONS MÉCANIQUES — CHARPENTES EN FER — MOULINS
Plans et Devis sur Demande
SERRURERIE D'ART — FERRONNERIE
DEMANDER LE CATALOGUE SPÉCIAL

MORLAIX, Imprimerie A. LAJAT, 31, rue des Fontaines, MORLAIX

Le Gérant : F. GOURVIL.

QUE PEUVENT FAIRE
les Maitres de l'Enseignement Primaire et Secondaire
POUR LA LANGUE BRETONNE
dans l'état actuel des choses ?

(*Fin*)

Par bonheur, nous voilà hors des murailles scolaires, hors des geôles pédagogiques, universitaires, administratives. Nous voilà libres d'agir, en nos villes libres, en nos libres campagnes, sans que rien ni personne, sauf naturellement le respect de la liberté d'autrui, entrave désormais nos efforts. Nous voilà libres de parler notre langue, libres de l'écrire, libres de lui faire publiquement hommage, partout où nous sommes. Le faisons-nous ? Que faisons-nous de la liberté, nous qui gémissons de l'esclavage ? Et d'abord, savons-nous notre langue ? Non, pas tous, hélas ! Que ceux d'entre nous qui l'ignorent commencent donc dès aujourd'hui par s'y instruire. Leurs domestiques les enseigneront et, du même coup, ces domestiques, conscients de la dignité incomparable que leur confère cette charge nouvelle, s'anobliront à leurs propres yeux et aux nôtres, pour l'amour de la commune patrie ; et le lien de la fraternité en sera d'autant resserré. Car, sans la connaissance de notre langue, comment être des patriotes, des hommes sincères ? De l'usage constant en Bretagne, entre Bretons, de notre langue nationale, faisons notre loi première, inviolable, sacrée, et qu'il soit à jamais entendu entre nous qu'elle est le verbe de notre race, le verbe à notre image créé, et à notre race donné par le Destin, comme le corps à l'âme. Et songeons, en même temps, qu'elle est le sceau de notre fraternité, que notre plus grand peuple, celui de nos campagnes ne nous accueille, ne nous écoute, ne nous obéit, comme à ses élus, comme à ses chefs pour la victoire, la liberté, la vie, que si nous la parlons comme lui et que si nous l'anoblissons pour l'anoblir lui-même, que si nous l'affranchissons de toutes les souillures de l'ignorance, de la routine, de l'automatisme ou du mépris, par l'effort du génie humain.

L'âme du peuple, ce grand enfant, et du peuple breton surtout, (notre grand Renan le dit jadis à Tréguier et à Quimper, et ses paroles, si nous les méditons assez, sont tout un programme de pensée et d'action pour la Bretagne) : l'âme du peuple breton c'est la gaîté, la belle humeur. A tous les démons de l'enfer déchaînés sur le monde des hommes, le peuple breton oppose son invincible gaîté. Bretagne est danse et chanson ! Chaque Breton est poète et musicien. Il suffit au premier venu d'entrer dans le premier chemin creux qui lui ouvre son portique d'ajoncs et de chênes, pour vérifier cette élémentaire vérité : la voix du pâtre de quinze ans qui garde ses vaches dans le champ voisin le lui enseigne mélodieusement. Que le passant écoute, qu'il note, qu'il frappe ensuite au haut battant de l'huis : ni le père ni la mère souvent n'ont enseigné ce rythme ; l'enfant seul l'a composé...

Il nous faut à chaque minute payer de notre personne, inlassablement, soit dans notre vie privée, soit publiquement, Ce n'est rien de savoir notre langue, de la parler, de l'écrire : Il nous faut fonder des fêtes populaires, des fêtes rustiques surtout ; il nous faut faire servir à notre grand dessein toutes ces énergies éparses, errantes, ardentes, et qui secrètement nous cherchent, nous attendent, nous appellent, crient vers nous depuis des siècles, dans tous ces marchés, ces foires, ces pardons où fermente l'âme populaire de notre pays. Il faut que nous recrutions autour de nous des chanteurs bretonnants, des acteurs bretonnants, et que ces chants, ces poèmes, ces proses, notre théâtre, répandent sur les places publiques et dans les foyers domestiques, toutes les vivifiantes haleines de nos héros et de nos saints...

E. MASSON.

A travers le Régionalisme

On nous communique les statuts d'une nouvelle association d'étudiants bretons qui vient de se former à Angers, et qui porte le nom de Nation de Bretagne :

Article I. — Le groupement des étudiants bretons à l'Université Catholique d'Angers, est reconstitué sous le titre de « Nation de Bretagne ».

Article II. — Le siège social de la Nation de Bretagne, est le domicile de M. l'Aumônier des Bretons, 12, Chemin du Haut-Pressoir.

Article III. — La « Nation de Bretagne » veut :

1° Favoriser la bonne camaraderie entre étudiants bretons.

2° Faire mieux connaître les richesses artistiques et littéraires de la Bretagne, ses ressources de toute nature, le développement de ses œuvres religieuses, sociales, économiques.

3° Venir en aide à la colonie bretonne d'Angers.

Article IV. — La Nation de Bretagne comprend des membres actifs et des membres honoraires.

A) Membres actifs : les étudiants seuls.

B) Peuvent, être membres honoraires :

1° Les aumôniers bretons d'Angers et Trélazé.

2° Les professeurs bretons de l'Université.

3° Les bretons, anciens élèves de l'Université.

Article V. — Les membres actifs verseront au trésorier de la nation une cotisation annuelle de 5 francs, versée dans le premier mois de l'année scolaire.

Les membres honoraires paieront une cotisation de 10 francs par an.

Le trésorier de la « Nation » acceptera avec reconnaissance les dons particuliers.

Article VI. — La « Nation de Bretagne » sera dirigée par un comité composé de 5 membres :

Un président, un vice-président, un trésorier, un secrétaire et un secrétaire-adjoint, les dignitaires seront des membres actifs élus pour un an, avec fonctions renouvelables.

Article VII. — Le bureau fera des convocations ordinaires et extraordinaires déterminera les programmes des réunions.

Article VIII. — Les réunions générales se feront une fois par mois, au patronage Ste-Anne, 56, rue Volney.

Article IX. — Sans faire de l'assistance à ces réunions une obligation stricte, la « Nation de Bretagne », compte sur la fidélité de ses membres qui ne voudront se dispenser des réunions plénières, que pour des raisons sérieuses.

Article X. — Serait exclus de l'association tout membre qui par sa conduite porterait atteinte à l'honneur ou à la réputation de la « Nation de Bretagne ».

Article XI. — Le patron de la « Nation de Bretagne », est Saint-Yves.

La fête de ce saint patron sera célébrée par tous les étudiants de la « Nation », avec toute la solennité possible.

Pour faire vivre
« Mouez ar Vro »
apportez-lui
votre abonnement.

Kanomp Zoniou Brezonek !

War don : Soudard Kastel Paol.

Torret ez eo pelloc'h d'in ma fenn,
O klevet en hon eureujo,
Kana kanaouennou diskempenn
Elec'h soniou karet hon Bro ;

Ma c'hlevit, pôtred,
Ma c'hlevit, merc'hed,
Ha mez ho peus holl o vezan Breton d ?

Kanomp zoniou brezonek
Dreist d'ar zoniou gallek !

N'ouzon petra a zo krog ennoc'h,
Kollet eo ho skiant, marvad ;
Daoust na perak e karet muioc'h
Kement a zo eneb d'ho kwad ?

Lezit an traou-ze
Hag, en han Doue !
War zao ! evit Breiz... War zao ! dre garante !

Kanomp zoniou brezonek
Dreist d'ar zoniou gallek !

Ar Vretoned, a zo dianket
En-kreiz eun eured en o Bro ;
O diouskoarn paour a zo mastaret
Gant eur bern zoniou divalo,

Zoniou a netra,
Leun a dra, la, la !
Ennè ardou fall, den n'hall laret petra !

Kanomp zoniou brezonek
Dreist d'ar zoniou gallek !

Mar ne vije nemed se ennè,
E vijemp bet c'hoaz evurus ;
Tra spontus ! Ijin ar fallente
A zil ennè pep tra mezus,

A veul siou-fall,
Bosen ha tan-gwall,
Loustoni ha teilh, moc'hajou ha traou-all..

Kânomp zoniou brezonek
Dreist d'ar zoniou gallek !

Dibot eo, warlerc'h zoniou hudur,
Gwelet en kalon yaouankiz
Eur fulennig a venoziou fur :
— Furnez da gentan, kenvroïz !

O teulit evez
Ne deufe ho mouez
D'ober d'an disteran ruzia gant ar vez ;

Kanomp zoniou brezonek
Dreist d'ar zoniou gallek !

Perak, p'ho peus kâniou ken brudet,
Ken dudius, ken deread,
Kemer oberou tud kailharet,
A glask labeza ho prud-vad ?

Hon zoniou, tudou,
A zo kaer, m' hen toû !
Mar tere bepred oute ho kalonou...

Kanomp zoniou brezonek
Dreist d'ar zoniou gallek !

Pôtr yaouank, serz evel eun derven,
Korfet yac'h, speredet poellus,
Pa welez merc'hed Breiz ho tremen,
Ha ne chomez ket hunvreüs ?

Da betra neuze
Disprizout anê
Pegwir int koantoc'h kalz eget forz pere ?

Kanomp zoniou brezonek
Dreist d'ar zoniou gallek !

Merc'hig Arvor, turzunel dener,
Zell lirzin, kalon birvidik,
Ha c'houi a drokfe ho koantiz ker
Eneb takez chupen lost pik ?

Nan, nan, emezoc'h,
Ar maro kentoc'h !
A-drenv an estren ! Ma c'hoantiz zo gwelloc'h !

Kanomp zoniou brezonek
Dreist d'ar zoniou gallek !

Plac'h ha pôtr yaouank, evit netra
Ne dilezfec'h koantiz, mestrez ?
En ho soniou ho peus peadra,
Kement-all a dalvoudegez :

Yez eur bobl a zo,
Nerz, spered e vro,
En e werziou koant e kan mouez e Dado...

Kanomp zoniou brezonek
Dreist d'ar zoniou gallek !

Enor eta d'hon c'hanaouennou,
A-dreuz, a-hed kanomp anê ;
Mar sav eneb d'imp, blejadennou,
Kanomp pell krenvoc'h evite !

Kounarus ha kri,
N'en defe pep ki
Frankiz da harzal ha da zifenn e di !

Kanomp zoniou brezonek
Dreist d'ar zoniou gallek !

O kana zoniou Breiz ho pezo
Grad-vad kenvroïz ho kerent,
Gourc'hemennou an dud ho klevo,
Bennoz Doue, bennoz ho sent ;

En ho tiabarz
Eur galon a Varz,
O lakât dre-holl evurusted ha c'hoarz...

Kanomp zoniou brezonek
Dreist d'ar zoniou gallek !

Alo, tudou koz, eun tamm kalon,
Sec'hit ho taoulagad breman ;
C'houi, yaouankiz, kanit pep a zon,
Ken ma tregerno an ti-man :

Telen ha gwerziou,
Bombard, ebatou,
Breiz ha Bretoned... dudi, kân, eureujou !

Kanom zoniou brezonek
Dreist d'ar zoniou gallek !

AR YEODET.

Bibliographie

Organisation des Exploitations Rurales de Culture et d'Elevage

Le nombre de personnes qui désirent s'établir à la campagne ou réorganiser une exploitation rurale est considérable. Pour répondre aux nombreuses questions qui sont journellement posées à ses collaborateurs experts, la *Vie à la Campagne*, multiplie dans son numéro de Novembre des conseils s'appliquant à plusieurs cas déterminés sous le titre : *Comment organiser une exploitation rurale*, lesquels apportent une solution directe à d'impérieux problèmes actuels. Et, comme son précédent numéro avait été consacré aux potagers fruitiers et vergers, celui-ci est plus spécialement réservé à l'élevage des animaux de la ferme et de la basse-cour. Il est rempli d'idées ingénieuses et nourries, bourré de conseils pratiques donnant la marche à suivre pour une immédiate application comme seule la *Vie à la Campagne* sait les grouper. Jugez-en d'ailleurs d'après les quelques titres suivants :

Installation avicole méthodiquement comprise ; produisez intensivement des jeunes bœufs ; faut-il employer les nourrisseurs automatiques ? Organisation d'une ferme fruitière type en Normandie ; produisez des œufs non fécondés ; bien gérer la basse-cour reconstituée ; le nouveau potager à grands rendements ; pour tirer parti d'une vieille grange ; utiliser le mulet aux travaux agricoles ; les droits de tous et les droits de chacun, etc.

Vous voudrez donc posséder ce précieux numéro, que vous trouverez partout (prix : 2 francs), ou que vous pouvez demander à la Librairie Hachette, 79, boulevard Saint-Germain, Paris (VI[e]).

FEUILLETON DE « MOUEZ AR VRO » (2)

Le Songe de Maxen Wledic
CONTE GALLOIS DU MOYEN-AGE
Extrait du *Livre Rouge de Hergest*

(SUITE)

Une fois réveillé, l'empereur n'eût plus ni vie, ni repos, au souvenir de la jeune fille qu'il avait vue en rêve. Il n'y avait pas en lui une jointure d'os, un intérieur d'ongle, ni à plus forte raison un endroit plus considérable de son corps qui ne fut pénétré de l'amour de la jeune fille.

Les gens de son escorte lui dirent : « Seigneur, il est plus que temps que tu manges. » Alors, l'empereur monta sur son palefroi, plus triste que personne ne l'avait jamais paru et se dirigea vers Rome. Et il fut ainsi toute la semaine. Lorsque les gens de sa maison allaient boire du vin et de l'hydromel dans des vases d'or, il ne les accompagnait pas ; non plus lorsqu'ils allaient écouter de la musique et des récits plaisants. Il n'y avait qu'une seule chose qu'il désirât : dormir. Et aussi souvent qu'il dormait, il voyait dans son sommeil la femme qu'il aimait le plus. Lorsqu'il ne dormait plus, il n'en restait rien, car il ne savait même pas où elle se trouvait.

Le valet de chambre — qui bien qu'il fut valet était roi de Romanie — lui dit un jour : « Seigneur, tes gens se plaignent de toi. » — « Et pourquoi se plaignent-ils de moi ? » dit l'empereur. — « Parce que tu ne leur donnes plus ni mission, ni réponse, comme en obtiennent d'ordinaire les vassaux de leur Seigneur. Voilà la cause du mécontentement qui pèse sur toi. » — « Eh bien, valet, dit l'empereur, fais venir ici les Sages de Rome et je dirais pourquoi je suis triste. » On réunit les Sages de Rome autour de l'empereur, qui dit alors : « Sages de Rome, j'ai eu un songe dans lequel j'ai vu une jeune fille ; depuis je n'ai plus ni vie, ni repos, à cause d'elle. » — « Seigneur, répondirent ceux-ci, puisque tu as cru devoir nous consulter, nous te donnerons un conseil ; et voici le conseil que nous te donnerons : envoie des messagers pendant trois ans dans les trois parties du monde pour chercher l'objet de ton rêve. Et puisque tu ne sais quel jour ou quelle nuit te viendra la nouvelle, cet espoir te soutiendra. »

Alors les messagers se mirent à errer à travers le monde pendant toute une année pour s'informer du songe. Lorsqu'ils s'en revinrent, au bout de l'année, ils n'en savaient pas un mot de plus que le jour où ils étaient partis. Et l'empereur s'attrista à la pensée qu'il ne saurait jamais rien de la jeune fille qu'il aimait le plus.

Le roi de Romanie lui dit alors : « Seigneur, pars à la chasse dans la direction que tu pris en rêve ; vois si c'est à l'orient ou à l'occident. »

L'empereur partit à la chasse et arriva au bord de la rivière. « C'est ici, dit-il, que je me trouvais lorsque j'eus ce songe et je marchais vers la source de la rivière, dans la direction de l'occident. »

Alors treize hommes se mirent en route comme messagers de l'empereur. Devant eux ils aperçurent une grande montagne qui leur sembla aussi haute que la nue. Et voici quel était leur accoutrement dans leur marche : chacun d'eux portait une manche (1), par devant sa cape, pour indiquer qu'il s'agissait de messagers, et pour qu'il ne leur fût fait aucun mal dans les pays en guerre qu'ils auraient à parcourir. Et quand ils eurent franchi la montagne ils virent de grandes contrées unies traversées par des fleuves. « Voici », dirent-ils, « les pays que notre seigneur a vus ».

Ils se dirigèrent vers la mer en suivant les rivières jusqu'à ce qu'ils atteignissent un fleuve qu'ils voyaient se jeter dans la mer. A son embouchure était une grande ville et dans cette ville une grande forteresse aux tours multicolores. Il y avait aussi une flotte, la plus grande du monde, et au milieu de cette flotte une nef plus grande que toutes les autres. « Voici encore », dirent les messagers, « ce que notre seigneur a vu en songe ». Et ils traversèrent la mer sur cette nef, si bien qu'ils arrivèrent à l'Eryri (1), « Voici encore », dirent-ils, « la terre arrosée qu'a vue notre seigneur ». Ils avancèrent jusqu'à ce qu'ils aperçurent Mon (2) devant eux, et qu'ils découvrirent également tout l'Arvon. « Voici », dirent-ils la terre qu'a vue notre seigneur en rêve. Puis ils aperçurent Aber-Sein, avec sa forteresse à l'embouchure de la rivière. La porte en était ouverte ; ils y entrèrent. A l'intérieur ils virent une salle « Voici, dirent-ils, la salle que notre seigneur a vu dans son rêve ».

Ils pénétrèrent dans la salle et y aperçurent deux jeunes gens jouant aux échecs sur la couche d'or ; l'homme gris était au pied de la colonne, assis dans la chaire d'ivoire et taillait les cavaliers de l'échiquier. La jeune fille se tenait dans sa chaire d'or rouge. Les messagers tombèrent à genoux.

(*A suivre*)

Traduit du Gallois par F. GOURVIL.

(1) Il s'agit ici d'une longue écharpe de soie qui, dans le costume du XII[e] siècle, pendait le long du bras des personnes de haut rang.

(1) Chaine de montagne s'étendant sur la majeure partie du Comté de Carnarvon, en Galles ; les Anglais l'appellent *Snowdonian range*, à cause de son sommet culminant : le *Snowdon* (3.560 pieds), en gallois, *Y Wyddfa*.

(2) Nom gallois de l'île d'Anglesey, séparée du Comté de Carnarvon, par le détroit de Menai.

Mouez ar Vro

2 Wennec (LA VOIX DU PAYS) 10 Centimes

Hebdomadaire Breton - Français

ORGANE DU RELÈVEMENT NATIONAL DE LA BRETAGNE

Régionaliste — Artistique — Economique

N° 19. — SAMEDI 17 JANVIER 1920.

ABONNEMENTS :

Morlaix-Ville . . . . . 5 fr.
Département et limitrophes. . . . . 6 fr.
Autres départements . . . . . 7 fr.
Etranger . . . . . 8 fr.

Rédacteur - Administrateur :

F. GOURVIL

4, Rue Notre-Dame, MORLAIX

INSERTIONS :

Annonces Judiciaires et diverses. . . . 0 fr. 40
Réclames 0 50
Faits divers. 0 75
Prix à forfait pour les annonces de longue durée

prie instamment ses lecteurs de communiquer cet exemplaire aux instituteurs et institutrices de leur connaissance.

Diskit Histor ho Pro

Evel hon deus lavaret meur a wech'er c'hazeten-man, n'eus ket marteze emesk holl boblou an Europ unan hag a oar nebeutoc'h a dra eus he amzer dremenet, eus histor he douar hag hini he c'heudadou eged ar bobl Vreton. Gwir eo n'eo ket kirriek da ze ; ebars ar skoliou e vez disket d'ar vugale histor ar Franz hag hini ar poblou all da heul ; evelse ar Breton bihan, araok achui e skol en deus klevet kement tra 'zo diwar gement bro a zo er bed kouls lavaret, hogen na oar *netra* diwar-benn e vro e-unan, diwar-benn Breiz.

Eur penn zot bennak a c'hallo respont penaos en eur ziski histor ar Franz e tisk ar Breizad bihan histor e vro, pegwir ez eo Gall evel ar Barizianed, ar C' haskoned hag all. Mes kement-ze n'eo nemet gaou ; Ar Breizad a zo *breman* Gall, gwir eo ; hogen n'eo ket bet a viskoaz. Eur poent zo bet e oa histor Breiz dishenvel ha distak krenn diouz hini ar Franz ; Breiz a oa breizades araok beza galles ; ar Vretoned a oa breton araok beza gall. Pa lavarer er skol d'hon bugale e oa gwechall anvet o bro ar « Gaule » (Galia) hag o zadou ar C'halianed (Goloaed) e konter d'ezo *eur gaou*. Breiz, a oa anvet *Aremorica*, hag re perz eus ar « Gaule » ; hogen ar Vretoned a hirio na ziskennont ket diouz ar « Goloaed ». Gouenn ar Vretoned a oa en *Breiz-Veur*, en Bro-Zaoz breman ; hag alese e teujont da chomm en Arvorig war dro ar c'houec'hved kantved goude J. C. Setu aze ar wirionez.

Goude-ze, pa zisker d'ezo kement a zo c'houarvezet er Franz adalek amzer ar Goloaed betek hini an dukez Anna, n'eo ket c'hoaz histor o bro a zisker d'ezo ; pegwir Breiz n'eo bet staget da vad ouz Bro-C'hall nemet dre zimezi an Dukez-Anna ha Charlez VIII, roue Franz. Goude-ze avat e tiskont *darn* eus histor o bro, pegwir Breiz ha Bro-C'hall na reont hiviziken nemet unan. Hogen daoust hag hen ez eo reiz d'eomp beza diwiziek war draou hon bro araok ma oa hi gallekaet ? Ken direiz er c'havan-me hag a ve d'an Aljerianed nempas gouzout petra oaint araok ma oa deut o bro da veza eur c'holoni d'ar Franz.

Ma c'houvezo hon bugale anoiou ha pennadou kaëra histor ar Franz, netra welloc'h ; ma c'houvezo an holl Vretoned histor an holl-ved, na welomp en ze nep si ; morse na c'houvezer re a draou. Hogen, da vihanna, ma c'houvezfont *da genta, ha dreist-holl* anoïou ha pennadou kaër histor Breiz.

Setu aze ar reizder. Setu aze ar red, evidomp da zont da veza eur bobl skiantek ; a-hendall na vezfomp morse nemet eur bobl diroudennet.

Paëa 'reomp tailhou d'ar Franz evit d'hon buhale resed eun deskadurez reiz ha stummet ouz spered hon gouenn, evel m'a oa dleet d'eomp reseo diagent. Tra ma vezo an deskadurez-'ze diazezet hep histor hon bro ha kelennadurez hon yez, ar brezoneg, d'he harpa, eur falz kelennadurez na vezo ken.

Ar gambr nevez a zo en he c'hreiz kalz a dud troet mad gant ar gwelladuriou, ha dreist-holl an deputeed vreton a dle evesaat piz ouz kementze ; ha fizians hon deus e teuy hepdale kistion an diskadurez war al leur, hag he devo Breiz eur mad bennak da denna a gement ze.

Da c'hortoz Bretoned, lennit, diskit ar muia ma c'hellfet histor ho kouenn hag ho touar. Levrion a zo graet da ze hagu a zo aes awalc'h da gaout.

I. — **Histor Breiz**, gant Trivars, skrivet en brezoneg. Evit he c'haout skriva d'an ao, Berthou, Lancanaf, Pleuhihan (C.-du-N.) 5 réal.

II. — **Histoire de Bretagne**, gant Ch.-V. Langlois, Paris, Armand Colin, rue Mézières, priz, 10 réal

III. — **La Bretagne depuis les origines jusqu'à la Réunion**, gant du Cleuziou, Sant - Brieg, Prudhomme, Levrer, 1 skoued.

Eur prez leoriou breizad a dlefe atao beza enni da vihana hini pe hini eus al levriou ze.

REZOUARN.

Pour faire vivre « Mouez ar Vro » apportez-lui votre abonnement.

Le breton à l'école

Dans le numéro de Décembre 1919 de l'*Emancipatrice*, bulletin du Syndicat des Instituteurs du Finistère (p. 22) nous trouvons un article sur une question qui nous intéresse particulièrement. Nous en donnons les lignes principales :

L'Enseignement du Breton dans les Ecoles

(*Enquête*)

« Chacun a pu prendre connaissance, à l'occasion de la récente bataille électorale, d'un programme minimum soumis par les régionalistes bretonnants à l'approbation des divers candidats à la Chambre. Ce programme demande, à son premier article, que l'enseignement du breton devienne obligatoire dans toutes les écoles de la Basse-Bretagne ; il propose en outre que les instituteurs bretons soient tenus d'apprendre le français à leurs élèves par l'intermédiaire de la langue bretonne.

« J'ai pensé, camarades, qu'il serait bon de faire entendre dans notre Bulletin l'opinion des hommes de métier, de ceux que la question intéresse au premier chef. J'adresse donc un appel pressant aux instituteurs de Basse-Bretagne, et en général à tous ceux de nos amis qui peuvent avoir quelque chose à dire sur le sujet : professeurs, inspecteurs, etc... Je les convie à me faire connaître leur avis avant le 1er Février 1920, sur ces deux questions :

« 1° Êtes-vous partisan de l'enseignement du breton dans nos écoles ? (obligatoire ou facultatif — écoles rurales, écoles urbaines) ;

« 2° Estimez-vous profitable pour nos élèves, que le français leur soit enseigné avec l'aide du breton, ou bien êtes-vous pour l'enseignement du français par la méthode directe ? ».

P. KERBRAT,
à Plougonven.

Voici donc portée encore une fois en débat public la question si controversée de l'enseignement du breton et de l'enseignement bilingue. Je ne me fais, pour ma part, aucune illusion sur les résultats de l'enquête ouverte par M. Kerbrat, et suis à peu-près persuadé que ces résultats seront tels qu'il les souhaite, c'est-à-dire négatifs.

L'honorable M. Kerbrat sollicite « l'opinion des hommes de métier, de ceux que la question intéresse au premier chef ». Par avance, plusieurs de ceux-ci, auxquels personne ne saurait j'imagine refuser une certaine compétence, ont déjà répondu directement ou indirectement aux deux questions reproduites ci-dessus. Je donne ci-après quelques phrases qui résument l'opinion de leurs auteurs soit sur la question du breton à l'école, en particulier, soit sur l'utilisation des idiomes locaux dans l'enseignement. Ces opinions satisferont je l'espère les exigeances de M. Kerbrat, puisque ce sont celles « d'hommes du métier », parmi lesquels : *M. Michel Bréal,* membre de l'Institut, l'un des plus forts linguistes des temps modernes, l'un des savants qui honorent le plus la science philologique ; *M. H. Gaidoz*, professeur à l'Ecole des Hautes Etudes, fondateur de la *Revue Cellique*, de *Mélusine*, collaborateur de quantité de revues françaises et étrangères ; *M. Paul Passy*, directeur de l'*Ecole des Hautes Etudes ; F. Mistral*, le grand écrivain provençal, auteur de « Mireille » ; de *M. J. Aurouze*, docteur ès-Lettres, auteur d'un ouvrage sur la Pédagogie Régionaliste, qu'aucun instituteur qui aime son métier ne devrait ignorer ; de *M. J. Loth*, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, le maître incontesté des Etudes Celtiques ; de professeurs de l'enseignement secondaire et supérieur, d'instituteurs, d'inspecteurs de l'instruction publique etc..

On sait qu'à *Mouez ar Vro* nous sommes partisans de l'enseignement du breton pour lui-même, et de son utilisation pour l'enseignement du français. Mais personnellement, je suis prêt à dépouiller le vieil homme « bretonnant » à me ranger d'enthousiasme au nombre des plus farouches francisants si l'enquête de M. Kerbrat amène le flot d'arguments décisifs qu'il en attend contre l'un et l'autre. Franchement, je ne le pense pas. Nous connaissons tous ces arguments qui seront invoqués, de la meilleure foi du monde, par des « hommes du métier » ignorant dans 9 cas sur 10 le vrai côté de la question qu'ils ont à résoudre.

En effet, telle qu'elle est posée dans l'article de M. Kerbrat, cette question est bien incomplète. Ce n'est pas assez de dire que les régionalistes réclament telle réforme dans l'enseignement ; il fallait tout au moins esquisser les raisons de leurs « prétentions ». Faute de celà, je crains fort que bien peu de réponses, ne contiennent autre chose que des généralisations vagues, des affirmations tranchantes, ou des cris d'alarme contre la réaction.

C'est peut-être là une méthode de détractation commode, n'exigeant qu'un minimum d'efforts ; mais elle n'est ni scientifique ni définitive et faute de prendre un à un les arguments « bretonnants » (disons-mieux, *régionalistes*, puisque aussi bien le débat intéresse toutes les provinces où un idiome local est encore en usage), de démolir ces arguments chacun à son tour, on risque fort de laisser entier leur appareil.

Je serais désolé que M. Kerbrat m'accusât de marcher sur ses brisées ; mais, je me vois obligé pour satisfaire ma soif de probité, d'ouvrir dans les colonnes de ce journal une autre enquête parallèlement à la sienne.

Avant de solliciter une réponse définitive de qui que ce soit sur une si grave question, je veux mettre tous ceux qu'elle intéresse en possession des éléments d'appréciation. Je recommande donc à tous les instituteurs et institutrices qui auront connaissance du présent article de vouloir bien lire les ouvrages suivants qui me paraissent les condenser utilement :

I. **M. Bréal.** Membre de l'Institut. **Quelques mots sur l'instruction publique en France.** Vol. in-16 broché. Paris, Hachette, 79, Boulevard Saint-Germain. 3 fr. 50 (majoré).

II. **J. Aurouze.** *Histoire critique de la Renaissanee Méridionale au XIXe siècle.* **La Pédagogie Régionaliste.** Vol. in-8° broché. Avignon. F. Seguin. 13, Rue Bonquerie. Prix 7 fr. 50 (majoration 25 0/0).

KONTADEN « MOUEZ AR VRO » (7)

An Daou Hent

(*Kendalc'h*)

— « Ma ouesfec'h pegen evurus oc'h aman, breudeur diskiant, ma ouesfec'h an trubuilhou a bep seurt a zo du-hont e Pariz oc'h ho kortoz, e chomfech e ty ho tad.

— « E chomfemp da vevelien ganes-te, Gwilhou ! »

— « Ro peoc'h 'ta, teod-aspik, a lavaras Alan, droug ennan. »

— « Ma kav d'it emaout mevel ganen Perig, n'em beus mui tamm plijadur da gaout en da ser, kea, paotr, kea da vevel d'al leac'h ma kari, n'e ket me eo a viro ouzit. Pa vezi bet o tizoun e touez an estren, marteze e kavi easoc'h dont da... vevel d'ar gear. »

— « Lez an tamm droch-ze a gostez, Gwilhou, ha lavar d'in penaoz en em gemer evit ar gwella gant an tad, rak eno eo eman an dalc'h gant ar guden. Aoun em beus, rak !...

— Ya, Alan, nec'h a peus, ha kaout a c'halles, rak an taol-ze eo a bilo hon tad var e benn. »

— « Oh ! Gwilhou, gra gwella ma c'halli evit ma ne vezo ket re galet an taol-ze evitan, te a oar brao dioutan, te a vez selaouet gantan, ha den gwelloc'h evidout na c'hall digori d'eomp an aode. »

— « Chomit er gear, va breudeur keiz, rak aman emaoc'h e kreiz an evurusted, etouez ho tud, e kichen amezeyen vat. Aman, al levenez a bar splann varnoc'h bemdez, du-hont e Pariz, ar goabren a vezo bepred teval o para a-uz d'ho penn. »

— « Nan, Gwilhou, ne dalv ket d'it sermoun, lahet hon deus en hor penn mont da Bariz, ha mont a raimp. »

— « Ne argilin ket ouzit, Alan, rak lavarout a rajes e vijen o viret da vad ouzit, met dalc'h sonj eus ar c'homzouman a lavaran d'it dirak Doue a zo oc'h va selaou : « Na pezo ket a chans o rei d'az tad taol ar maro ! »

— « Pell awalc'h zo eman oc'h ober ar maro bihan, ha ! »...

— « Den digaloun !... hag e tigorfes da c'henou da lavarout komzou ken heuzus !... skrijus co klevout leoudouet ken kris o tont eus genou eur paotr c'houezek vloaz, a lavaras Gwilhou, an daëlou en e zaoulagad. »

— « Deomp d'ar gear hon tri, Gwilhou, rak n'ennan ket va spered var al labour, ha mall em beus da rei da anaout d'am zad ar c'helou doanius a ranko koulskoude da glevet abred pe divezad. Eur gwall gefridi a-dra-zur eo evidoun, met, n'eus ket da gunidi, great e rank beza.

— « Pa gari, Alan, me a ielo ganes d'ar gear, da gennerzi va zad er stourmad en deus da c'houzanv aberz e vugale a zo bet maget re evurus er gear.

IV

Nijet eus ar gaoued

Vardro pemp heur, eur zadornvez d'abardaez, Per Bodaleg ha Louiza goz a oa o daou, unan anezo a bep tu d'an tan. Arc'har-neza a iea en-dro gant ar vrac'h, ha Per, levr an Testamant koz hag an Testamant nevez gantan, a lenne a vouez uhel d'e c'hoar-gaer Buhez ar mab prodik ! Bep an amzer : al lenner a jome a grenn a zav, evit lavarout e golpad, e zonj var vuhez an den diskiantse. « Breman, siouaz, Louiza geaz, e kaver kalz a vibien prodik en hor bro Breiz-Izel. Kaout a ra d'ezo emaint aman en ifern, ha sonjal a reont eman er c'heariou bras ar mel oc'h ar mogeriou. Mont a reont da labourat var an henthouarn emaor oc'h ober etre Pariz ha Brest, hervez am beus klevet gant an aotrou ersoun, a lenn ar c'hazetennou. Eno e c'hounezont arc'hant founnus, met siouaz eur c'halz anezo, etre ar zul hag al lun, a lounk o zizunvez, a vez klanv gant an evachou ampoezounet a evont evel dour. »

— « Sell 'ta Per, erru ar baotred d'ar gear, ha nevez sounet pemp heur ! »

— Double ! ya 'vad Louiza ! daoust hag eun dra benag a ve erruet ganto !... Gwilhou a seblant enkrezet ! Ah ! me oar, ar zadorn d'abardaez a zo, ha daou garrad melchen a zo da drouc'ha ha da gerc'hat, Louiza. Kendalc'homp gant hon istor, re vir siouaz evit meur a hini.

Edo an tad o peurachui e lennadeg, pa erruas e dri mab en ty, doaniet o spered. Gwilhou a azezas e kichen e dad, var eur skabell zero great gantan. Alan ha Perig a oa a daou azezet var an askom, tost d'o moereb Louiza.

« Emaoun o paouez lenn d'ho moereb istor ar mab prodik, eun istor doanius meurbet, ha siouaz re vir. Dalc'hit mat d'al levr-ze, bugale, kenteliou fur a gavfot ennan. A drugare Doue, e sonjan n'eus hini ebet oc'hanoc'h c'hoant d'ezan heulia roudou an diskiant-ze, a oa re vad maget er gear, a zavas ar c'herc'h d'e c'houzoug, a ieas da foueta bro, hag a deuas d'ar gear, goullo e gof, e groc'hen en noaz. »

« O nan, va zad ! me a jomo bepred en ho kichen, evit ho kennerzi en ho kozni ; eun tad re vad oc'h evit ho pugale, ha ne garfen ket rei d'eoc'h taol ar maro, o kimiadi diouzoc'hevit mont da foueta bro pa n'eo ket red d'in. »

— « Te, Gwilhou a zo eur mab mat, eur paotr a galoun, hag a rofe e vuhez evit e dad. Gouzout a res ez eo gwelloc'h eur c'had tapet evit diou o redeg, a lavar leor ar furnez ! ha te, Alan, petra leveres var gementse, m'eus aoun eman da voned adreuz ganes en abardaez-man ! »

(*Da heuil*).

Loeïz AR FLOC'H.

III. **P. Mocaër**. *Questions Régionalistes*. **L'Enseignement bilingue au Pays de Galles,** avec préface de J. Loth. Professeur au collège de France. Brochure in-28. En vente aux bureaux de *Mouez ar Vro* 4, rue Notre-Dame, Morlaix. Prix 0 fr. 50.

Après lecture sérieuse de ces trois ouvrages je les prierai de vouloir bien répondre sur les points suivants :

1· Etes-vous satisfait des résultats que vous obtenez par la méthode actuellement pratiquée en Basse-Bretagne.

Citez des chiffres, donnez des raisons positives ou négatives.

2· Développez vos raisons pour, ou vos critiques contre l'adaptation des programmes à la région, et l'introduction des idiomes locaux dans les différents degrés de l'enseignement, à titre *obligatoire*, *facultatif* ou *auxiliaire*. Autant que possible invoquez votre expérience personnelle.

Les réponses seront publiées intégralement — sauf avis contraire — au fur et à mesure qu'elles nous arriveront.

Francis GOURVIL.

PROPAGANDE

Les vrais amis du régionalisme se rendront compte de l'intérêt que peut offrir pour le succès de nos efforts en faveur d'une réforme de l'enseignement et de son adaptation aux besoins de la province, la diffusion des OPINIONS SUR LES IDIOMES LOCAUX dont nous commençons la publication en 4e page.

Nous leur demandons instamment de nous fournir les moyens de les publier en brochure qui serait tirée à quelques milliers d'exemplaires, et répandue dans tous les milieux intéressés.

Chaque brochure de 16 pages reviendrait environ à 8 ou 10 centimes au maximum. Il suffirait qu'une dizaine de nos amis souscrivissent à une ou plusieurs centaine d'exemplaires pour nous permettre de réaliser ce projet. Nous les prions de nous faire connaître au plus tôt le chiffre de leur souscription..

Le Centenaire de Paul Féval

A RENNES

Les fêtes du centenaire de Paul Féval, le mercredi 14 janvier, ont été l'occasion d'une magnifique manifestation bretonne, littéraire et artistique. Le temps, pour la première fois depuis l'avènement de la nouvelle année, s'était fait très doux et clément.

Vers 10 h. 1/2 le cortège officiel, ayant à sa tête M. Janvier, président et Bigot, secrétaire du Comité, se dirigea de l'hôtel-de-ville vers la rue du Chapître où se tient l'austère hôtel de Blossac dont les murs vénérables ont vu naître notre grand romancier national. Remarqués dans le cortège : MM. Béchade, secrétaire général de la Préfecture, remplaçant le Préfet empêché ; le général de Boissoudy, commandant la 10e région ; Laurent, adjoint au maire ; Gérard-Varet, recteur d'Académie ; Dottin, doyen de la Faculté des Lettres, correspondant de l'Institut ; P. Cloarec, vice-président de la Ligue Maritime ; Berthaut, homme de lettres ; Paul Féval, fils du romancier, E. Le Mouël, vice-président de la société des Gens de lettres ; le poète Edouard Beaufils : de Tournemine de Karlan ; M. Marchal, secrétaire du Groupe Régionaliste Breton, etc.

Une plaque de marbre rose apparaissait sur le mur extérieur de l'hôtel, à côté du portail festonné de glycine ; elle portait cette simple inscription :

Paul Féval, homme de lettres et auteur dramatique, naquit en cet hôtel, le 30 septembre 1816.

Le groupe des officiels et des curieux pénétra dans la cour et se rangea aux abords du perron de pierre. M. Janvier ouvrit la série des discours en retraçant de façon très sobre la belle vie de l'écrivain. Parlant des débuts difficiles de la carrière littéraire de Féval, M. Janvier s'écria avec émotion :

« Qui n'a connu dans sa jeunesse de ces sursauts d'amour-propre et de volonté, et ne s'en souvient plus tard avec attendrissement ? Et combien d'ambitions généreuses et d'œuvres utiles ont été réalisées grâce à ces mouvements de l'orgueil qui tient tête aux coups du sort et ne veut pas plier. Une secrète inclination, je l'avoue, m'attire vers ceux dont les débuts furent ainsi difficiles — peut-être parce que, dans une certaine mesure, j'ai vécu des moments semblables et que moi aussi j'ai voulu — et la physionomie de Paul Féval m'eût paru moins attrayante si sa vie s'était déroulée dans une agréable et facile succession des événements. »

Puis il termina en remerciant toutes les personnes dévouées qui avaient bien voulu prendre l'initiative de la commémoration, malheureusement retardée par la guerre, puis ceux qui s'associaient avec eux dans l'hommage rendu au grand écrivain.

Avec M. Eugène Le Mouël, qui vient apporter un double tribut d'admiration à la mémoire de Féval : celui de la Société des gens de Lettres dont l'écrivain fut président de son vivant, et celui de la Bretagne tout entière, c'est un magnifique morceau de littérature qui se déroule ; c'est toute cette Bretagne idéaliste, fervente, héroïque, cette Bretagne qui nous est si chère, et que Féval sut si bien interpréter, qui surgit à nos sens, et se fait soudain palpable et tangible.

« La Bretagne, dit-il, est par excellence, le pays du souvenir. Nous portons nos morts en nous-mêmes avec une piété fidèle, qui va parfois jusqu'à la superstition. Vous connaissez nos légendes. Les âmes des défunts cheminent invisiblement sur nos routes ; elles s'attardent à nos foyers et j'imagine que c'est une force pour notre race de mêler aux actions du présent, aux rêves de l'avenir, tout le cœur et tout l'esprit des Bretons d'autrefois. Ceux-là, seulement, sont vraiment forts qui regardent leur temps avec des yeux clairs, des yeux que n'effraie point l'horizon nouveau, mais que traversent aussi des visions anciennes, des visions de gloire et de fierté, des visions évocatrices. C'est le soir, quand le soleil couchant empourpre l'espace qu'on médite le mieux et qu'on se prépare le plus résolument à l'aurore du lendemain.

Nulle part, mieux qu'en cette ville de Rennes, dont la vieille histoire est si pleine d'enseignements, dont les fils illustres ne se comptent pas, on n'associe le culte de la tradition à l'impérieux souci du progrès moderne. Auprès de la statue du bon connétable Guesclin, se dresse le monument de Vanneau et de Papu. Sur la façade de notre maison commune, la Duchesse Anne est immortalisée ! »

A midi, dans les salons Gaze, un banquet réunit les fervents admirateurs du grand Rennais, autour des tables ornées avec goût de fleurs et de chapelets de gui, prirent place les organisateurs de la fête, les invités, parmi lesquels : Mme Crépin-Leblanc, MM. le général de Boissoudy, le marquis de L'Estourbeillon, président de l'U. R. B., Barthelemy Pocquet, historien, Edouard Beaufils ; Rébillon, Bahon, professeurs à la Faculté des Lettres ; Simon, imprimeur ; F. Gourvil, directeur de *Mouez ar Vro*, nos confrères de la presse rennaise, etc... Le banquet fut excellent de tous points. A l'heure des toasts, M. Janvier prit la parole, et en une causerie pleine d'humour s'excusa, d'avoir été mis en demeure, lui l'homme pratique, d'accepter la présidence d'une telle réunion littéraire ; après lui, E. Le Mouël, nous reparla de Féval, et de la Bretagne ; M. P. Cloarec, au nom de la *Ligue Maritime* exhorta les intellectuels de chez nous à se tourner plus résolument que jamais vers le grave problème de la mer ; M. le comte de Tournemine, initiateur de la commémoration refit le panégyrique de notre grand compatriote et remercia tous ceux qui lui apportaient en ce jour un si bel hommage ; M. Bigot au nom des Régionalistes exalta l'œuvre et la gloire de Paul Féval ; M. Gérard-Varet parla au nom de l'Université de Bretagne et envoya un souvenir à deux grands absents dont tout le monde regrettait avec lui l'éloignement de Rennes en ce jour : A. Le Braz et Ch. Le Goffic ; le Général de Boissoudy, apporta son tribut d'admiration à la race bretonne, dont Féval lui paraît être l'un des représentants les plus typiques, et termina sur le cri de « Vive la Bretagne ! » Paul Féval fils, nous apporta certains détails piquants et ignorés sur l'œuvre de son père.

A la demande générale le « *Bro Goz ma Zadou* » hymne national breton fut chanté par notre directeur, et il fut repris en chœur au refrain par toute l'assistance debout. Cette magnifique musique fit les délices des personnes étrangères à la Bretagne qui l'entendaient pour la première fois.

A trois heures et demie, au théâtre, se donna une matinée gratuite ; elle comportait quelques morceaux d'orchestre exécutés par l'excellente musique du Cercle Paul Bert habilement dirigée par M. Magadur. Le public applaudit vigoureusement la *Marche des Korrigans*, de Guy Ropartz, et une *Mazurka bretonne*, de Ganne.

M. Paul Féval fils prit la parole et retraça une vie anecdotique de son père, qui divertit fort l'assistance. M. de Tournemine dit ensuite un à-propos en vers du bon poète Edouard Beaufils, qui a retrouvé ses accents du temps de l'*Hermine*, de Tiercelin ; et c'est tout dire. Puis c'est le tour de M. Bigot qui dans une causerie très nourrie et documentée sur Paul Féval et son temps évoqua pendant une heure les souvenirs d'un vieux Rennes — gens et monuments, qu'il a exhumés au cours de patientes recherches. La *Marche bretonne*, de Fauchay termina musicalement cette intéressante après-midi.

Le soir à 20 h. 30, une représentation du *Bossu*, le célèbre drame de Féval qui fit en son temps courir tout Paris et tout Londres, fit salle comble. Interprétation remarquable de M. Franck-Morel, de la Porte Saint-Martin, dans le rôle de Largardère, et de Mlle Yvonne Faucheux de l'Athénée, dans celui de Blanche de Nevers, à qui la salle fit une véritable ovation.

Des remerciements particuliers sont dûs pour cette excellente journée à MM. de Tournemine, Bigot, Le Breton, etc... qui ne cessèrent de se prodiguer pour assurer son succès. Tous les lettrés bretons et les « fidèles » du souvenir leur en sauront gré.

Koll ar ramoker « Pluvier »

E kerz ar barrad amzer fall a zo bet en divez miz kerzu, ar ramoker *Pluvier* a zo en em gollet, bag ha tud war aochou ar C'horse, er Mediterranée, tra ma oa o vont tresek ar mor Adriatique.

Ar Gouarnament en dèus kaset lizer da famillou an 24 den\e oa ennan, da zigemenn e oat hep kelou abet diouto.

En o zouez ec'h en em gave eun niver mad a Vretoned : Stanislas Le Roux, eilvestr maneur, eus Trebeurden ; Per Carré, mortolod, tommer, eus Pont-Skorf (Morbihan) ; Jos. Quistinic, karter-vestr tommer, eus Kerber (Penn ar Bed) ; Ian Troadec, eil vestr, o chomm en Brest ; Eugène Noël, karter-vestr limonier, eus Equihen (Côtes-du-Nord) ; Ian Derrien, karter-vestr mekaniker, eus Pleranek (C.-d.-N.) ; Marcel Bizien, mestr limonier, Douarnenez ; Henri Pierre, martolod gabier, Plourin, Montroulez ; F. Cloarec, id., Brest ; André Noury, martolod tommer, Naoned ; Y. ar Meur, martolod mekaniker, Lomikel, (Côtes-du-Nord).

An Allmanted ha Gwilhom

An darn vuia eus ar Voched a zalc'h atao tost d'o impalaer koz, ha bep gwech ma zo kôz da vont da baka heman er Holland d'e sacha dirak e varnerien, en Allmagn e sav kroz diwar benn-ze.

Eun depute allmand a lavare an deiz all kement-man : « Biken hini abet eus ar vourc'hizien na asanto gwelet an Impalaer dirak an varn. Ar gatoliket hag ar sozial-demokratet a zilezo kentoc'h ar gouarnamant· N'eus nemet eur gouarnamant sosialisted distak ha kommunisted a vije prest da zenti ouz mennadou an Emgleo (Entente).

Al *Lokal Anzeiger* a lavar e vo unanet holl an Allmagn en hevelep dispid : « An Emgleo a dlefe lezel ar gouarnamant allmant d'ober e-unan. Mar na fell ket d'ezi hen ober e welfomp hep dale traou grevus a daolo er skeud kement hon deus renket gouzanv betek-hen. »

Ar voched n'int ket c'hoaz dizonet evel ma welit.

Eur Miliard en Moged

Eur miliard ! setu ar pez eg eo bet kontet da holl vutunerien ar Franz mogedi toullou o fri e kerz ar bloaz 1919.

Ar Franz eo ar vro elec'h m'eo ar c'hera ar butun, ha lavaret e rajed e zo muioc'h a brez war e lerc'h eul-vui ma 'zeo ker. En 1910 e oe butunet evit 452 milion ; en 1912 evit 396 milion ; en 1914 evit 517 milion ; en 1916 evit 560 milion ; en 1918, pa 'z eo bet kresket priz ar butun, ar gouarnamand en deuz tennet 636 milion eus ar butun ; hag épad ar bloaz koz tost da vad d'eur miliard a vutun a zo bet mogedet ; hag aze na gonter ket c'hoaz ar butun amerikan a oa ken puilh dre holl er c'houlz ma oa paotred ar c'haki o redek kement hent-douar hag hent houarn a zo er vro.

An « Afrik » goueledet

Eun gwalleur all a zo o paouez en em gaout war vor. Al lestr bras « Afrique » renet gant ar c'habiten Le Du a Blourivo (C.-d.-N.) en deus penseet en larg Bourdel pa oa o vont diouz ar porz-ze da Dakar (Senegal). 550 den a zo bet beuzet war an taol, hag eun hanter-kant bennak hepken savetaet. Emesk ar re veuzet, ken martoloded, evel tremenerien ez eus kalz a Vretoned.

Ar gwall-amzer eo a zo kirriek d'an darvoud.

Montroulez (Morlaix)

Les Pilleurs de Gares
Arrestations mouvementées

Quatre individus, qui semblent spécialisés dans le pillage des gares, désireux d'élargir leur champ d'action, prenaient le train de 6 h. 45, à Brest le 12 janvier et débarquaient à Morlaix.

Au cours de la nuit, comme ils opéraient dans la gare, des employés les surprirent en flagrant délit de vol de diverses marchandises.

En s'enfuyant, les malfaiteurs, s'armant de leurs revolvers, firent feu sur ceux qui les poursuivaient. Fort heureusement, ils n'atteignirent personne, et l'un d'eux, Laurent Croq, docker, demeurant rue de la Douane, à Brest, put être appréhendé.

Ses trois complices ne s'étaient cependant pas éloignés. En effet, au moment où le B 15, qui arrive à Brest à 8 h. 20 passait en gare, ils parvinrent à s'y dissimuler.

M. Ménessier, commissaire spécial, avisé du fait, prit des mesures en conséquence ; si bien que lorsque le B. 15 entra en gare, malgré l'imprécision des signalements fournis, MM. Larrivoire et Cadet, commissaires adjoints, ainsi que leurs inspecteurs, parvenaient à arrêter Henri Quéméneur, 27 ans, manœuvre, demeurant 3, rue Saint-Marc, et Eugène Forest, 26 ans, forain, demeurant 2, rue du Pont.

Le troisième réussit à s'enfuir ; mais comme il est connu, il ne tardera sans doute pas à être également appréhendé.

Quéméneur et Forest ont été trouvés porteurs de revolvers chargés. L'arme du deuxième contenait une cartouche qui avait été tirée.

Tous deux ont été conduits au parquet.

Coups de couteau

M. Jules Péron, 41 ans, journalier, 42, rampe St-Nicolas, stationnait rue Carnot, quand un individu, sans provocation, le frappa d'un coup de couteau sous le menLes agents l'arrêtèrent bientôt ; l'énergumène se nomme Trichet Alexandre, 35 ans, ajusteur, 4, rue du Mur. Il a déclaré avoir agi sous l'influence de l'ivresse et ne même pas connaître M. Péron. Il sera mis à la disposition de M. le Procureur de la République.

Tentative de vol

Le sieur Rolland, surnommé Guillidic, s'occupait à charger un sac d'avoine de 75 kilos sur un charreton, tandis qu'un second sac de poids égal était à sa portée sur le trottoir, quand ses allures attirèrent l'attention de M. André, brigadier des douanes, qui arrêta vigoureusement ces opérations suspectes. Rolland, en effet, ne tarda pas à reconnaître qu'il avait dérobé ces sacs dans un wagon.

Rolland, âgé de 50 ans, habite à Ker-2erho.

Battues de sangliers

Par arrêté préfectoral du 6 janvier, M. Jourand du Trémen est autorisé à organiser et à diriger, d'ici le 31 mai 1920, vingt battues avec fusils et chiens pour la destruction des animaux nuisibles, et notamment des sangliers, sur le territoire de l'arrondissement de Morlaix. Le nombre de battues pourra être augmenté si besoin est.

Liquidation des stocks

La Direction de l'Artillerie Navale, à Brest, possède des matériaux, machines et objets divers à écouler au titre de la liquidation des stocks. On peut consulter, à la Sous-Préfecture un état donnant une idée des stocks disponibles.

Résultat du 2e tour de scrutin pour les élections à la Chambre de Commerce de Morlaix

ARTUR Auguste	585 voix	ELU.
BRANELLEC François.	593 —	—
SERRURIER Charles	527 —	—
PIERRE Jules	589 —	—
PUYO Marcel	590 —	—
QUEINNEC Alain	591 —	—
CHEVALLIER Albert	598 —	—
DANIÉLOU Jean-Marie	594 —	—
GRALL Ernest	584 —	—
RAMS François	520 —	—
HÉMONIN Paul	589 —	—
MARTIN Edgar	592 —	—

Musique Municipale

Dimanche prochain 18, la *Musique Municipale* donnera, sur le kiosque de la place Thiers un concert avec le programme suivant qui n'avait pu être exécuté le 30 décembre dernier à cause du mauvais temps :

Aux Armes (allegro), A. Bosc ; *Conscrit et Vétéran* (ouverture), Coquelet ; *Valse Bachique de Castagnette*, Ch. Sandoz ; *Le Cœur et la Main*, Lecocq ; *La Belle Demoiselle* (muzarka), A. Corbin.

Banque Populaire

M. Cabon est nommé directeur de la Banque du Crédit populaire, dont le bureau sera établi provisoirement au 2e étage de la mairie, à côté de la Chambre de Commerce.

Vétérans de 1870-71

Les membres pensionnés de la 19e section des Vétérans, sont priés de se rendre, dimanche 18 courant, à neuf heures du matin, à la Mairie muni de leur certificat et du livret. Les membres sociétaires sont invités à payer leurs cotisations. Le trésorier recevra chez lui à Saint-Nicolas jusqu'au 25 janvier, dernier délai, les certificats et les livrets.

Retraites ouvrières et Paysannes

Afin de faciliter aux employés, ouvriers et ouvrières l'échange de leurs cartes annuelles de retraites, le Maire de Morlaix a l'honneur de porter à leur connaissance que le bureau de la Mairie sera ouvert jusqu'à nouvel ordre, les dimanches et jours fériés de 9 heures à midi.

Il rappelle également, afin de dissiper tout malentendu et incertitude que les assurés de toutes catégories peuvent, en dehors de leurs versements réglementaires, faire des versements supplémentaires sans limitation de valeur, qui auront pour effet d'augmenter leur pension de retraite. En ce cas, les timbres ne doivent pas être datés.

AVIS

Le Comité National de Ravitaillement ayant supprimé à dater du premier Janvier l'allocation de sucre spécialement réservée aux *Hôtels et Restaurants*, la Chambre de Commerce informe cette catégorie de Commerçants qu'ils devront, à l'avenir, s'approvisionner en sucre libre du Commerce.

Combattants, Mutilés, Veuves Ascendants et Orphelins

La rentrée à l'Ecole Hotelière de Saint-Cast, est fixée au 1er février, les orphelines pupilles de la Nation qui doivent y être admises, sont priées de passer d'urgence, 12, Grand'-Rue, pour compléter leur dossier.

* * *

Le bureau avise les sociétaires qu'un secrétaire de mairie est demandé pour un chef-lieu de canton.

Il serait heureux que les employeurs de Morlaix et de la région fassent des offres d'emplois.

— Un mutilé, 22 ans, demande place surveillant ou garçon de magasin, de courses, etc.

Médailles d'honneur aux marins du commerce

Par décision du commissaire aux transports maritimes et à la marine marchande, en date du 23 décembre 1919, la médaille d'honneur instituée par la loi du 14 décembre 1901 a été décernée aux marins du commerce dont les noms suivent :

Quartier de Morlaix. — J. Bellec, matelot, demeurant à Locquénolé ; O. Bihan, matelot, demeurant à l'Ile-de-Batz ; Y. Bohic, demeurant à Henvic ; N. Boualec, demeurant à l'Ile-de-Batz ; Gabriel Coat, matelot, demeurant à Taulé ; F. Guéguen, matelot, demeurant à Henvic ; G. Guilcher, matelot, demeurant à Saint-Pol-de-Léon ; Jérôme Hervet, matelot demeurant à Carantec ; François Le Saoût, matelot, demeurant à Roscoff ; A. Moguérou, mécanicien, demeurant à Carantec ; O. Ménez, matelot, demeurant à Morlaix ; G. Person, matelot demeurant à Carantec ; G. Turrier, matelot, demeurant à Kerlouan.

Théâtre Municipal

Cinéma Pathé

Cette semaine avec le IV épisode de *Monte-Cristo*, *Simbad le Marin* passionnant au plus haut point, passera un programme de tout premier ordre avec « *La Marque de Caïn* » grand drame Américain brillament interprêté par la célèbre artiste *Miss Vernon Castle*, rayonnante de beauté et d'élégance ; ce film est appelé au plus retentissant succès.

Une scène comique hilarante qui déridera les plus moroses *Casimir est sans vitié*.

Pathé Journal, actualités du monde entier.

Le Cinéma Pathé au grand théâtre recevra samedi soir par dépêches spéciales du Congrès de Versailles le résultat de l'élection présidentielle de l'Agence Fournier.

Il sera prudent de retenir ses places à l'avance pour ces trois représentations qui font prévoir des salles combles : Location comme d'usage.

Mercredi 21 courant : **Le crime de Potru.**

« Le Crime de Potru »

« Voilà de bon, d'excellent théâtre. L'Odéon tient un grand et durable succès... »

C'est en ces termes que la presse parisienne accueillit la première du *Crime de Potru*.

Cette œuvre admirable émeut le grand public qui se passionne pour la pièce, comme elle conquiert les lettrés friands de belle littérature.

La Tournée Edmond Roze (Max, impresario) nous en donnera une représentation **le Mercredi 21 Janvier.**

Mouvement de la population

du 8 au 15 Janvier 1920.

Naissances

Pierre Mérer, fils de Pierre et de Jeanne Choquer, rampe St-Nicolas. — François Geffroy, fils de Jean et de Henriette Lirzin, route de Callac. — Robert Le Faour, fils de Joseph et de Jeanne Dudoret, 13, rue des Bouchers. — Marie Raoul, fille de Jean et de Jeanne Orain, 2, Madeleine. — Jean Guillou, fils de François et de Jeanne Bot, 16, rue de la Prison. — Simone Guyader, fille de Alain et de Jeanne Gestin, 5, rue A. de Guernisac. — Charles Quiguer, fille de Auguste et de Hortense Le Ny, 16, venelle au Beurre.

Publications

Maurice Morant, mécanicien et Yvonne Salou, s. p. — Claude Dugay, 2e maître de timonnerie et Ernestine Huon, préposée des tabacs. — Paul Fouqueau, employé des chemins de fer et Françoise Bourven, employée de commerce. — Louis Farge, chef mécanicien et Anne Rivoal, s. p. — Christian Gaillard, charcutier et Madeleine Kérilis, s. p. — Joseph Coat, marin pêcheur et Anne Le Morvan, cigarière.

Mariages

Alexandre Kergoat, mécanicien et Francine Mat, employée de commerce. — Jules Lautrou, carossier et Anna Prigent, s. p. — Jean Jossic, étudiant et Odette Pierre, s. p.

Décès

Louise Boisard, rue Ste-Marthe, 1 m. — Marie Maguet (Château), 27 a. — Pierre Camuzard, époux de Marie Vautier, 32, rue de Brest, 68 a. 11 m. — Hervé Charreteur (Château), 49 a. — Jeanne Le Bras, veuve Lucas (Château), 77 a. 5 m. — Joséphine Parrondo, 5, Villeneuve, 31 a. 8 m. — Jeanne Troniou, veuve Raoul, 21, place des Halles, 61 a. 5 m.

CAFÉ DE FRANCE — RESTAURANT

Chambres pour Voyageurs

Émile LÉTANG

PROPRIÉTAIRE

34, Place Thiers — MORLAIX

Menu du Dimanche 18 Janvier

Setu aman **Roll-Pred**
ar zul 18 a viz Genver

Huitres — Sardines à l'Huile
Filets d'Harengs
Canapé d'Anchois
Mayonnaise de Poisson
Salade Russe
Céleri remoulade
Salade de Betterave

Homard Mayonnaise
Coquilles de Saint-Jacques
Sole Normande

Choucroute garnie
Escargots à la Bourgogne
Cassoulet Toulousain
Mouton à l'Indienne
Poulet froid Mayonnaise

Artichauds à l'Huile
Choux-fleurs à la Crème
Petits Pois à la Française
Macaroni au Grotin
Pommes Pont-Neuf
Salade

Fromage — Fruits — Gâteaux
Bonne cave — Liqueurs de Marque
Service à toute heure

Salle pour Banquets et Noces
de 40 Couverts

BEMDEZ : Legistri, histr ha pesked fresk.

Chambre de Commerce de Morlaix

Taxation du prix du sucre

(Extrait de l'Arrêté préfectoral en date du 24 Décembre 1919).

Arrêtons :

Article 1er. — A partir de la publication du présent arrêté, le sucre réparti par l'Administration du Ravitaillement pour la consommation familiale ne pourra être vendu dans le département du Finistère, *en gros, en demi gros ou au détail*, à des prix supérieurs aux tarifs suivants, dans l'agglomération de Brest, Lambézellec, Saint-Marc, Saint-Pierre-Quilbignon ; à Morlaix et dans les parties agglomérées à cette ville des communes de Ploujean et de St-Martin-des-Champs ; à Quimper et dans les parties agglomérées à cette ville des communes d'Ergué-Armel, Kerfeunteun et Penhars :

1° Sucre en pain et en morceaux irréguliers, gros et petits déchets de sucre, représentant la ration du mois de janvier 1920 : 3 fr. 13 en gros ou demi-gros ; 3 fr. 20 en détail ; pour les autres mois : 3 fr. 07 en gros ou demi-gros, 3 fr. 15 au détail.

2° Sucre raffiné, scié ou rangé en boîtes ou paquets contenant 1 kilo au moins, représentant la ration du mois de janvier 1920 : 3 fr. 18 en gro ou demi-gros, 3 f. 25 au détail ; pour les autres mois : 3 fr. 12 en gros ou demi-gros, 3 fr. 20 au détail.

3° Sucre raffiné en poudre, semoule et glace de sucre raffiné, représentant la ration du mois de janvier 1920 : 3 fr. 17 en gros ou demi-gros, 3 fr. 25 au détail ; pour les autres mois : 3 fr. 11 en gros ou demi-gros, 3 fr. 20 au détail.

4° Sucre blanc cristallisé ou granulé de toute origine, sucre cristallisé ou granulé en poudre, glaces, semoules diverses, ou pilé en gros ou petits grains, dit « extra », représentant la ration du mois de janvier 1920 : 3 fr. en gros ou demi-gros, 3 fr. 10 au détail ; pour les autres mois : 2 fr. 94 en gros ou demi-gros, 3 fr. 05 au détail.

5° Autres sucres cristallisés ou granulés (sucre roux, vergeoises ou batardes, premier ou deuxième jet), représentant la ration du mois de janvier 1920 : 2 fr. 89 en gros ou demi-gros, 3 fr. au détail ; pour les autres mois : 2 fr. 83 en gros ou demi-gros, 2 fr. 94 au détail.

Art. 2. — Le sucre restant à livrer au titre de la consommation familiale du mois de décembre 1919 devra être payé aux prix fixés pour la ration du mois de janvier 1920.

Art. 3. — Dans les autres communes du département, les prix ci dessus pourront, en raison des frais de transport, être majorés d'une somme qui, en aucun cas, ne devra dépasser 0 fr. 05 par kilo.

Toutefois, si les détaillants de ces dernières localités viennent s'approvisionner par leurs propres moyens, chez les marchands en gros des centres d'approvisionnement définis ci-dessus, ladite prime de 0 fr. 05 par kilo, leur restera acquise et, par suite, le marchand en gros sera tenu de leur livrer le sucre au prix du tarif de base sus-indiqué.

Art. 6. — Il est formellement interdit à tout commerçant d'exiger pour la vente du sucre, l'acquisition de toute autre denrée, de quelque autre nature qu'elle soit.

LESNEVEN

Journée régionaliste. — Dimanche 18 janvier, à 3 h. de l'après-midi, aura lieu salle de l'hôtel Le Roux une réunion pour la constitution d'un groupe régionaliste à Lesneven. Nous rappelons que le régionalisme n'étant pas une politique, les gens de tous les partis peuvent assister à cette réunion, et venir y entendre l'exposé des doctrines qui y sera fait. Nous convions donc tous les jeunes gens de la localité et des environs à y assister. Au programme causerie par F. Gourvil, rédacteur de *Mouez ar Vro* ; exposé du fonctionnement du G. R. B. par M. M. Marchal, secrétaire, discours en breton par P. Jaouan.

Le soir, salle du patronage, grande soirée artistique bretonne donnée avec le concours d'amateurs de la localité et de Morlaix et celui des bardes du Ti-Kaniri-Breiz, au programme :

Orchestre, Menuet de Boccherini, Gavotte de Glück. Allocution de J. de Roincé, président du G. R. B. Chansons et poésies bretonnes et françaises par MM. de Keranflech, Gourvil, Mazé-Launay, Edmond D..., Montfort, Jaouan, etc...

Le *Bro Goz ma Zadou* (Chœur) clôturera la séance.

Le succès de cette journée est déjà assuré et nous sommes persuadés qu'elle laissera le meilleur souvenir à Lesneven.

HENVIC

O kendereʼhel o zroiou dre ar Vro, Paotred *Mouez ar Vro* a zo deut disul diveza da Henvic, ha goude an oferen bred o deus graet di dud ar barroz peb a brezegenn a zo bet digemeret mad gant kement hini en deus o silaouet. Goude lein, en ti ar Ao. Kervarrec, o deus cʼhoaz dastumet an dud, bugale, paotred ha merched, evit rei dʼezo da danvât darn eus ar zoniou brezonnek a ouezont dispaka ken koulz. Eun eurvez a blijadur eo bet evit pephini.

Trugarez dʼan Ao. Kervarrec, en deus prestet e zal da *Di Kaniri Breiz*. Kavet e vo *Mouez ar Vro* bep sizun da brena en ti ar Ao. *Mescam*, ar bourk.

TAULÉ

Une quête faite au profit des orphelins de la guerre, au bal de noces de M. François Marc avec Mlle Françoise Jégot et de M. Jean Spagnol avec Mlle Marguerite Jégot, a produit la somme de 10 fr.

PLEYBER-CHRIST

Conseil municipal. — Le Conseil est convoqué en réunion extraordinaire pour le 18 courant pour délibérer sur les questions suivantes :

Indemnités aux maîtres d'école adjoints non logés ; indemnités aux cantonniers communaux ; achat de matériel pour les écoles ; monument aux morts pour la Patrie ; chemins vicinaux ; création d'une nouvelle foire.

SAINT-SAUVEUR

Monument aux Morts. — Une souscription faite dans la commune de Saint-Sauveur pour l'érection d'un monument aux morts pour la Patrie a produit une somme de 3.000 francs.

Le Conseil municipal, dans sa séance du 9 janvier, a voté pour cet objet une somme de 500 francs et a sollicité le concours de l'Etat pour obtenir le complément nécessaire.

HUELGOAT

Terrible accident. — M. David François, chef de poste à la mine du Huelgoat, est tombé dans un puits profond de 15 mètres. Il s'est fracturé la colonne vertébrale et est mort peu après. Il était âgé d'une trentaine d'années, marié, père de deux enfants. Il a été enterré hier, commune de Locmaria.

PLOUGASTEL-DAOULAS

Voici le tableau comparatif des naissances, mariages et décès en 1918 et 1919 : 1° naissances : en 1918, 119 ; en 1919, 90 ; différence en moins pour 1919, 28 ; — 2° mariages : 1918, 28 ; 1919, 134 ; différence en plus, 106 ; — 3° décès : 1918, 145 ; 1919, 155 ; différence en plus, 10. Les naissances étant de 90 et les décès de 155, les décès priment de 65 sur les naissances.

DE L'EAU-DE-VIE DE CIDRE

CULTIVATEURS,

Voulez-vous faire de l'eau-de-vie de cidre ou de poiré trois semaines après avoir pilé ? Oui, n'est-ce pas ! Alors, rien n'est plus simple. Au laboratoire Amand Marie, case 255 à Vire (Calvados) démandez le *Ferment Amand Marie*, 8 fr. le paquet, dose pour 1.000 litres ; les 10 paquets, 80 fr. franco. En vous conformant au mode d'emploi indiqué sur l'étiquette, tout le sucre de votre cidre ou poiré nouveau se transformera promptement en alcool. Pas de traces, pas de risques, résultat certain. A la même adresse, vous pourrez également vous procurer la *Poudre Amand Marie* (3 fr le paquet, dose pour 1.000 litres) la meilleure pour colorer et bonifier le cidre et la *Mixture Amand Marie* (3 fr. le paquet, dose pour 1.000 litres), la préparation excellente pour conserver les cidres doux et les empêcher de s'engraisser, filer, noircir, durcir (Diplôme de Grand Prix. Exposition Internationale de Paris 1914).

Etude de Me ERUSSARD, notaire à Morlaix, 38, place Thiers

ADJUDICATION

En l'Etude

Le Samedi 24 Janvier 1920, *à deux heures*, d'une **PETITE FERME,** à Kérantréis, en Henvic, louée à Veuve Bohic.

MISE A PRIX : **5.500** Fr.

S'adresser à Me ERUSSARD, notaire.

J. GUIOMAR

Chirurgien-Dentiste

de la Faculté de Médecine de Paris

15, Place Thiers — **MORLAIX**

CONSULTATIONS DE 8 H. 1/2 A 5 H.

TOUS LES JOURS NON FÉRIÉS.

Téléphone n° 1-32

E. LE SAOUT, COUTELLIER-ARMURIER Pl. de Viarmes, à MORLAIX, informe MM. les pêcheurs qu'il reprendra comme par le passé ses expéditions de poissons à partir du 1er février.

ÉCONOMIE : 50 0/0 sur cirage, encaustique, pâte à nettoyer ; dentifrice, Lotion supérieure. Ecrire : **ADOR**, *Colombes (Seine)*.

Etudes de Me Ernest CROISSANT, docteur en droit, avoué à Morlaix et de Me POUMEAU DE LAFFOREST, notaire à Morlaix.

VENTE

par licitation judiciaire

LE MERCREDI 28 JANVIER 1920

à 2 heures de l'après-midi

En l'étude et par le ministère de Me DE LAFFOREST notaire à Morlaix.

En la ville de Morlaix,

(donnant sur la rampe Saint-Nicolas)

Une Maison d'Habitation

ayant rez-de-chaussée, 2 étages et mansardes, cour derrière, entourée de murs.

Mise à Prix.....3.000 fr.

Etudes de Me Ernest CROISSANT, avoué à Morlaix, et de Me Le VAILLANT, notaire à Plougasnou.

VENTE

par licitation judiciaire

LE MARDI 27 JANVIER 1920

à 2 heures de l'après-midi

En l'étude et par le ministère de Me LE VAILLANT, notaire à Plougasnou

En la commune de Plougasnou

(au lieu du *Feunteunigou*)

UNE PROPRIÉTÉ

connue sous le nom de *Ker-Mélanie*, comprenant maison d'habitation, composée de rez-de-chaussée et 2 étages, jardin, le tout contenant 25 ares, 70 centiares.

Mise à Prix.....15.000 fr.

Etude de Me ERUSSARD, Notaire à Morlaix, 38 Place Thiers.

ADJUDICATION

En l'étude

Le 2 Février à 2 heures

D'UNE MAISON

et dépendances avec jardin, rue Villeneuve n° 15, occupés par Monsieur Dessommes, Receveur de l'Enregistrement.

Mise à Prix.....10.000 fr.

S'adresser à Me ERUSSARD.

Etude de Me ERUSSARD, notaire à Morlaix 38, Place Thiers.

A VENDRE

de Gré à Gré

LA FERME DE KÉRAMPRONOST

EN PLOURIN

contenant environ 6 hectares, louée 600 fr. et impôts à Hippolyte Crété.

S'adresser à Me ERUSSARD.

PROTHÈSE ET CHIRURGIE DENTAIRES

2, Quai de Léon — MORLAIX

M. BAVARD a l'honneur d'informer sa clientèle qu'il vient de s'assurer la collaboration de son neveu, M. A TANGUY, Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris, diplômé de l'Ecole Dentaire de Paris.

Consultations et Opérations de 9 h. à 5 h

SPÉCIALITÉ DE VINS FINS

Maison Francis CONAN

Jean CONAN

Successeur

VINS & SPIRITUEUX EN GROS

Place du Dossen — MORLAIX

Ebénisterie, Tapisserie

SCULPTURE

Tentures et Meubles de tous Styles

PITON & FILS

23, Grand'Rue, 23 — *Ateliers :* 4, Place du Dossen, 4

MORLAIX

QUINCAILLERIE — OUTILLAGE

MÉNAGE — ÉCLAIRAGE

Maison Veuve MAHO

E. PARIS, Successeur

1, rue de Brest — MORLAIX — *1, rue de Bres*

Feiz ha Breiz

Tolen mis Genver 1920

D'hon c'houmananterien ; d'hon gwerzerien. — Penôs hon devo eur bloavez mad, F. B. A. — Bloavez mat da Ian Gouard, Potr L. N. — Keleier ar Miz, E. A. M. — Ar roue Grallon, M. A. Abgrall. — Ar Skarlatin, Dr Dujardin. — Potred ar C'hornboud, Telen Aber. — En eur lenn an Emgleo a beoc'h, I. U. — Istor hon Bro : Chapel an Hugunoded, Y. M. G. — Le Théâtre chrétien en France, Almanach Catholique. Paul Quéguiner, J.-M. Perrot. — Divunadennou, Per ha Pol.

CIDRERIE MORLAISIENNE

Près la Gare des Marchandises

Distillerie à Vapeur

—o—

Pierre HUET

CIDRES

& EAUX-DE-VIE DE CIDRE

ACHAT

DE VIEUX CIDRES ET DE LIES

POUR LA DISTILLATION

MACHINES AGRICOLES

RÉCOMPENSES A TOUS LES CONCOURS

ANCIENNES MAISONS GUILLEMART & NICOLAS

J. DU PENHOAT, Successeur

Téléphone 50 — MORLAIX — Téléphone 50

NOUVEAU SEMOIR ARTICULÉ

A DEUX ROUES

BATTEUSES

Manège à Moteur, à Vapeur

LOCOMOBILES

Pressoirs, Moulins à Pommes
Hache-Paille, Broyeurs d'Ajoncs
Brabants, Griffons, etc.

ÉCRÊMEUSES " PERSOON "

CONSTRUCTIONS MÉCANIQUES — CHARPENTES EN FER — MOULINS

Plans et Devis sur Demande

SERRURERIE D'ART — FERRONNERIE

DEMANDER LE CATALOGUE SPÉCIAL

MORLAIX, Imprimerie A. LAJAT, 31, rue des Fontaines, MORLAIX

Le Gérant : F. GOURVIL.

Noms de Lieux

PLOURIN. — Le premier terme *Plou* abonde sous ses diverses formes *Plo*, pleu, *plu*, dans les noms de paroisse en Basse et en Haute-Bretagne. Forme non accentuée du mot *ploué*, « campagne, village », c. f. *Gorrébloué* (Plouescat, Finist.) : le haut du village ; représente le vieux-breton *plaiv*, id., au gallois *plwyf*, « paroisse », et du cornique *plui* ; emprunté au latin *plebe*.

Le terme qui suit *plou, plo, pleu, plu*, est presque toujours un nom propre, généralement, un nom de Saint (c. f. J. Loth, *Les Noms des Saints Bretons*, p. 3). Très souvent d'ailleurs ni les textes ni la mémoire du peuple n'ont conservé le souvenir de ce saint. C'est ici le cas ; on ne sait rien de saint *Rin* ; son nom se retrouve dans *Plerin* (Côtes-du-Nord), *Treffrin*, (C.-d.-N), *Laurin*, village en Mahalon (Finistère).

SAINTE-SÈVE. — Traduction fausse du nom breton *Sant-Seo* (prononcé *sanseo*). *Seo* est un nom masculin ; en vieux-breton *Seguo* ; il entre en composition dans *Lanseo*, village en Plougonver (C.-d.-N). En Cornouaille britannique il y a un manoir de *Lansev*. *Seo* a fourni les dérivés *Seoc, Teseoc*, qui apparaissent dans *Lancieux* (C.-d.-N.) au XVI[e] siècle, *Lansiu*, en 1166 *Ecclesia Sancti Seoci* ; *Landezeoc*, village en Guipronvel (Finistère).

PLOUJEAN. — En breton : *Plouiann*, dans le pouillé de Tréguier (XV. s.) ; *Plocjehan* (Plebs Johannis), la paroisse de *Jean*. Saint Pierre et Saint Jean sont presque les seuls saints d'origine étrangère dont le nom ait fourni quelques rares composés à l'onomastique bretonne : Les *Kerjean* (Keriann) apparaissent en Léon surtout ; par ailleurs nous avons *Ploubezre* (C.-d.N) dont l'*e* final est en trop, et *Kerber*, nom breton de Saint-Pierre Quilbignon (Finistère).

LOCQUENOLE. — Composé de *Loc*, lat. *locus*, « cellule, lieu consacré », et du nom, *Guénolé* célèbre dans l'hagiographie bretonne. Le cartulaire de Landévennec mentionne un *Locus sancti Wingualoei* qui peut être notre Locquénolé ou *Locunolé* (Cornouailles). Le *loc* désignait généralement des paroisses de peu d'importance.

La forme la plus ancienne de Guénolé est *Uuin uualoe*, qui rend impossible l'interprétation formulée par les Le Scour et autres érudits du siècle dernier : *Gwennoll-è* : il est tout blanc (!)

Nous avons vu à l'explication du nom *Guengant* que *Uuin, guin, gwenn* peut avoir les sens de « blanc », d' « heureux » ou de « saint ». *Tudal*, nous avons parlé de *unal*, fréquent dans les noms bretons, et qui remonte peut-être à une racine identique à celle de l'allemand *wolf* « loup » ; le dernier terme *oe*, très fréquent en vieux-breton, est généralement devenu *ou* dans la langue moderne ; et de *Winwaloe* on eut pu attendre *Gwennolou* au lieu de *Guénolé*.

Il y a de nombreux villages de Saint-Guénolé dans toute la basse-Bretagne (Clohars-Fouesnant, Lannilis, Collorec, Locronan, Elliant, Beuzec-cap-Sizun, Beuzec-Cap-Caval (Finist.), Priziac, Langonnet, Gourin, (Morbihan), Tonquédec, Plourac'h, Quimper-Guézennec (C.-d.-N.). Il y a des *Locunolé*, paroisse dans le Finistère et villages en Inzinzac, Pontscorff, Kervignac. Quistinic (Morbihan), *Locquénolé* même existe comme nom de village en Plonévez-du-Faou (Finistère).

M. Loth, (Noms des Saints Bretons p. 53) mentionne une église de *Saint Walloi* à Montreuil-sur-Mer dont le vocable serait le même que celui du fondateur de l'abbaye de Landévennec. En Cornouaille anglaise il y a une paroisse de *Gunwalloe* dont le nom est certainement à rapprocher de celui-ci. A Château-du-Loir l'église est consacrée à Saint-Guingalois qui n'est autre que Saint-Guénnolé dont les reliques transportées de Landévennec à Montreuil-sur-Mer, lors des invasions normandes, passèrent ensuite à Saint-Serge d'Angers et de là à Château-du-Loir où elles se trouvent actuellement.

PLOUIGNEAU. — Mentionné dans une vie de Saint-Tudwal (La Borderie, *Trois vies anciennes*... p. 44) : in parrochia quæ *Iunau* vocatur. « *Iunau* est pour *Iuniau*, plus tard *Iunieo*, *Igneo* puis *Igno*. Il contient le terme *Iun*, commun dans les vieux noms bretons. Une vie de Saint Samson évêque de Dol, écrite dans le courant du VII[e] siècle explique ainsi le nom de *Iuniaw* : *Igno* : « *Iuniavus* qui et ipsæ britannica lingua cum illis *lux* vocitabatur. » Il se retrouve dans *Bodigneau* (*Bod* « buisson », ou « demeure ») en Clohars-Fouesnant (Finistère). A Saint-Aignan, il a été changé en Saint-Ignace. Il y a un village de *Saint-Uniac* dans les C.-d.-N., dont la prononciation *Unia* représente très vraisemblalement une forme haute-bretonne du même nom (comparez *Sulio* : *Suliac* pour *Sulia*.)

LANMEUR. — Littéralement : « le grand monastère ». *Lan* dans les noms de lieu a presque toujours le sens de « église, monastère, territoire consacré », et est presque toujours suivi d'un nom propre, nom de saint ou de sainte ; en Galles les noms de *en Llan* sont innombrables. Nous avons vu le sens de *meur* au nom de famille *Le Meur*.

Dans les anciens textes, Vie de St-Mélar par exemple, Lanmeur est désigné sous le nom de *Kerfuntun*, le « le lieu de la fontaine » à cause de la fontaine souterraine de la célèbre crypte romane qui se trouve sous l'église paroissiale. Plus tard on trouve *Lanmur-Meler*, désignation dans laquelle se trouve associé le nom du saint local à celui de la paroisse.

F. GOURVIL,

Diplômé des Etudes Supérieures Celtiques.

Réponse à la question IV

François Guilmer, gendre de Jacques Nicol, libraire. Après sa mort, **1819**, sa veuve exerça quelques temps, puis se démit en faveur de son fils en **1820**.

Victor Guilmer, en **1820**, imprimeur-libraire. Il fonda en **1839** *l'Echo de Morlaix* qui a cessé de paraître. Cette imprimerie fut après tenue par Mme Haslé, qui imprima le journal *ar Wirioned*, conservateur et défenseur des intérêts religieux. Mme Haslé dirigea et imprima aussi le *Morlaisien* journal républicain. T. H.

AN TAN !... AN TAN !

Daou varc'hadour kezeg diwardro Landivisio a oa bet en eur foar e Keraez. Ar goanv a oa, an avel a iude, ar glao puilh a bile war an daou veachour o tont d'ar gear gant o loened edoug an noz. En Huelgoat o devoa koaniet a zoare, ha reut o chiletennou ec'h en em lakeont war hent ar gear.

Digouezet e Kommana ar goan a oa diskennet, ha seac'h o c'hornailhen, gleb-te'l o c'hroc'hen ec'hen en em lakont da lopa war dor eun hostaleri. Tost oa d'an anter-noz.

Kaer o devoa an daou Leonard lopa war an or, den na responte nemet an ekleo.

Daonet ! a layaras unan anezo, deomp da di Jok an Tartous, eno e vezo digoret d'eomp.

— Gwelloc'h eo sur, rak aman eo maro an dud.

Setu int o daou e toull dor Job, ha da lopa mar gouient, ken a bardaone !

Job !... Job ! pan pan !

— Piou zo !

— Per ar Rutel eus Landi.

— Ne zi-kennin ket evit tapout eur barr riou hag evit kaout pevar gwenneg !

Ar prenestr, trum a oa serret, hag an hostiz a ieas etouez an dilhad-vele tom.

Per ha Biel a jome dindan ar glaopuilh gant o loened.

— Triste diu ! eme Biel, va c'hornailhen zo seac'h !

— Va gouzoug me zo ive, eme Per !

Eur zonj a deu em spered, ha bremaik Biel e weli tud o tispaka.

An tan e traon ar bourk ! an tan ! an tan ! en eur bern kolo.... an tan !...

Kerkent an daou veachour a welas eur goulou war elum en hostaleri vras hag int da doull an or gouestadik.

An hostiz, war gorf e roched, a deuas da zibrenna e zor, ha da c'houlen digant an daou veachour e peleac'h edo an tan.

— En hor gouzougou-ni eme Biel, en eur vont en ti gant her !

— M'am bije gouezet, eme an hostiz, ne ket me eo a vije savet d'hen laza !

— Eul litrad gwin, eme Per, ha bep a damm bara ha kig, an dra ze a zigaso tomder en hon diabarz. Dre eun hevelep amzer, an hostaleriou a ra vad, er poent-chou all e reont droug.

LOEIZ AR FLOCH.

LISEZ CHANTEZ

Publications de « MOUEZ AR VRO »

Première Série

Soniou koz Brezonek

SOMMAIRE :

Ar Pillaouer.
Greg al Lonker (*Julig ar Ververo*).
Ar C'hloareg Nec'het (se chante en *breton*, en *français* et en *latin*).
Yann ha Janned.
C'hoant Dimezi.
An Durzunel.
Rimadellig.
Dam Dam Darini.
Bibliographie.

8 gwenneg **40 centimes**

Envoi franco contre 0 fr. 45, en timbres poste, adressés à nos bureaux.

LENNIT KANIT

QUELQUES OPINIONS
sur les Idiomes locaux & l'Enseignement

M. M. BRÉAL
MEMBRE DE L'INSTITUT

« Je n'ai pas cessé de penser que, quand on enlève à un enfant sa langue maternelle, on lui enlève sa vie morale ; en lui défendant d'aimer cette langue, on lui conseille presque le mépris de ses parents. »

Lettre à Mistral (citée par Aurouze. *Pédagogie Régionaliste*, p. 30).

* * *

« ...Vous êtes les représentants de l'unité française en ce qu'elle a de meil'eur ; mais cette œuvre d'assimilation est aujourd'hui assez avancée pour qu'on puisse faire grâce à ce qui reste de diversités provinciales... Là où la chose est possible, je voudrais voir l'école s'appuyer sur les originalités natives ; cela introduirait quelque différence entre les écoles des diverses régions. Mais je ne crois pas que nous devions avoir des écoles uniformes comme les gares de chemin de fer qui, tout le long de nos voies ferrées, présentent toujours le même aspect, et dont le modèle, toujours le même, a été expédié de Paris.

« Si, à des enfants qui ont parlé patois jusqu'à l'âge de 12 ans, vous défendez subitement ce langage, si vous traitez le patois comme un paria, l'esprit de l'enfant deviendra incertain et il n'est pas sûr qu'il puisse remplacer ce que vous l'obligez à abandonner tout de suite.

Discours aux instituteurs à la Sorbonne, à l'occasion de l'Exposition de 1878.

* * *

« La plupart de nos instituteurs enseignent le français comme une langue tellement au-dessus du patois qu'on ne peut même pas songer un instant à les mettre en parallèle. Le patois est pour eux non avenu, ou s'ils en parlent, c'est comme d'un antagoniste qu'il faut détruire. L'élève qui arrive à l'école parlant son patois est traité comme s'il n'apportait rien avec lui ; souvent même on lui fait un reproche de ce qu'il apporte et on aimerait mieux la table rase que ce parler illicite dont il a l'habitude. Rien n'est plus fâcheux et plus erroné que cette manière de traiter les dialectes. *Loin de nuire à l'étude du français, le patois en est le plus utile auxiliaire*, et il ne sera pas difficile de démontrer que là où il existe un patois, l'enseignement grammatical, pour peu qu'on sache s'y prendre, devient aussitôt plus intéressant et plus solide. On ne connaît bien une langue que quand on la rapproche d'une autre de même origine. Le patois, là où il existe, fournit ce terme de comparaison.

« N'est-ce pas le premier des biens, de ne pas être exproprié de son langage pour adopter exclusivement celui de Paris ?

« Dans les provinces qui, comme la Bretagne, le pays basque, parlent une langue à part, *introduisez le français tout en respectant le dialecte natal*. Si l'Alsace nous est et nous reste attachée de cœur, c'est entre autres causes parce que nous n'avons jamais essayé de lui enlever son langage (1). Laissons des nations qui parlent plus que nous du respect de la langue, faire la guerre à tout ce qui n'est pas leur propre idiome. Elles n'arriveront qu'à faire haïr leur domination. »

Quelques mots sur l'instruction publique en France (1872. Paris-Hachette).

Frédéric MISTRAL

Le grand vice du système qui ne tient pas compte des dialectes populaires, c'est de faire le vide dans le cerveau des enfants du peuple, en remplaçant les assimilations naturelles et spontanées de l'intelligence enfantine par un bagage factice et essentiellement fugitif de notions disparates qui, en dehors des quatre règles, sont en général inutiles à l'écolier. Les élèves des écoles primaires sont destinés, pour la plupart, à devenir laboureurs, ouvriers et le reste, c'est-à-dire à vivre dans les milieux où la langue populaire leur sera indispensable, soit pour la technologie traditionnelle, soit pour leurs rapports sociaux, et l'on s'évertue à chasser de ces jeunes cervelles les éléments de compréhension et de sociabilité qui s'y étaient naturellement amassés ! C'est de la folie. C'est comme si l'on s'amusait à vider un œuf pour remplacer par des matières chimiques le contenu fécond que la nature y a déposé. »

Lettre à Savinien (citée par J. Aurouze. *Pédagogie Régionaliste*, p. 28).

* * *

Qu'a-t-on fait depuis cent ans pour la conservation des mœurs et des coutumes qui entretenaient l'amour du foyer, l'attachement au sol natal ? Moins que rien, car l'indigène de chaque pays de France est éduqué à rebroussepoil. On s'efforce par l'école (et par toutes les écoles), de lui arracher ses traditions, et avant tout l'usage de ces parlers antiques par lesquels se transmettent et se perpétuent le génie, l'indépendance et le naturel de la race. Tout cela est broyé par l'éducation moderne.

« De l'histoire locale, provinciale même, il n'en est plus question. L'accent, les habitudes, les choses spéciales au pays et à son peuple sont tournés en dérision. Tout ce qui vient des aïeux est ridicule et doit être remplacé par les mixtures des programmes. Et avec ça on produit des incolores et des ineptes, des chemineaux de tous les genres...

On ne saurait trop le répéter : Oui, l'enseignement direct du français, tel qu'il est donné dans les écoles, en vertu des programmes officiels est absolument néfaste. Car outre qu'il ne produit chez la masse des élèves que de misérables résultats, il tend criminellement à inculquer dans les jeunes cervelles le mépris du parler local, le mépris du clocher, des us originaux, de la province.

Et c'est ainsi qu'on voit éclore ces lauréats d'académies franchimandes, qui, grisés par une médaille en similor, couvrent de crachats leur vraie langue-mère. »

MISTRAL.

Extrait d'une lettre-préface aux *Lectures* ou *Versions provençales françaises* de Savinien. *(à suivre)*

(1) On n'en pourrait plus dire autant depuis le rattachement. Et nous nous sommes laissé dire que les griefs des populations sont nombreux.

N. D. L. R.

FEUILLETON DE « MOUEZ AR VRO » (3)

Le Songe de Maxen Wledic

CONTE GALLOIS DU MOYEN-AGE

Extrait du *Livre Rouge de Hergest*

(SUITE)

— « Impératrice de Rome, salut ! »

— « Seigneurs, dit la jeune fille, je vois que vous avez l'extérieur de gens de marque et des insignes de messagers. Quelle est cette moquerie à mon adresse ? — « Nous n'avons eu, princesse, nulle moquerie à ton adresse. Mais l'empereur de Rome t'a vue en rêve, et depuis il n'a plus ni vie ni repos à cause de toi. Nous te donnerons le choix, princesse, ou tu nous suivras pour devenir l'impératrice de Rome, ou l'empereur viendra lui-même ici te prendre pour femme ».

— « Ah, seigneurs ! » répondit la jeune fille, « je ne veux pas mettre en doute ce que vous venez de dire, ni non plus trop y croire, mais si c'est moi que l'empereur aime, qu'il vienne me chercher ici ».

Les messagers s'en retournèrent en voyageant jour et nuit, et dès que leurs chevaux s'épuisaient, ils en achetaient d'autres. Quand ils eurent atteint Rome ils allèrent saluer l'empereur et solliciter leur récompense. Ils l'eurent selon leurs désirs. — « Nous serons tes guides, Seigneur », dirent-ils, « sur mer et sur terre, jusqu'au lieu où se trouve la femme que tu aimes le plus ; nous connaissons son nom, ses attaches et son rang ».

Aussitôt, l'empereur partit avec ses troupes, les messagers lui servant de guides. Ils arrivèrent à l'Ile de Bretagne à travers la mer et les flots. Maxen conquit cette île sur Beli, fils de Manogan, et ses fils, et les chassa au-delà de la mer. Il s'avança jusqu'en Arvon et reconnut le pays tel qu'il l'avait vu ; comme il aperçut la forteresse d'Aber-Sein, « Voilà, dit-il, la forteresse où je vis pour la première fois, la femme que j'aime le plus ».

Il entra dans le château puis dans la salle et y vit Kynan, fils d'Eudaf, et Adeon, fils d'Eudaf, jouant aux échecs ; puis Eudaf, fils de Karadawc, assis dans la chaire d'ivoire, taillant les cavaliers de l'échiquier, la femme qu'il avait aperçue en rêve était assise dans la chaire d'or. — « Impératrice de Rome, dit-il, salut ! « Il lui jeta les bras au cou, et cette nuit même il coucha à ses côtés.

Le lendemain matin, la jeune fille lui demanda son présent conjugal, et l'empereur lui-même la pria de préciser son désir Elle demanda pour son père l'Ile de Bretagne depuis la Manche jusqu'à la mer d'Irlande, et les trois grandes îles adjacentes (1) pour les tenir sous l'Impératrice de Rome ; elle demanda aussi qu'on lui construisit trois grandes forteresses dans les endroits qu'elle choisirait dans l'île de Bretagne. Elle choisit alors l'Arvon pour sa forteresse la plus élevée, et l'on y fit venir des gardes de Rome afin que l'empereur put y dormir, s'y asseoir et s'y promener avec plus de sécurité. Ensuite on lui bâtit les deux autres forteresses, à savoir, l'une à Caer-Llion (1) l'autre à Caer Vyrdin (2).

Un jour l'empereur alla chasser et monta jusqu'au sommet de Brevi-Vawr (3) ; il fit dresser ses tentes à cet endroit, et depuis ce temps il s'appelle Kadeir-Vaxen (4) (chaire de Maxen). De même c'est parce qu'elle fut construite par des myriades de gens que Caer-Vyrdin fut ainsi appelée (5)

Ensuite, Elen eut l'idée de faire construire des grandes routes, d'une forteresse à l'autre, à travers l'Ile de Bretagne ; et ces routes furent faites. C'est pour celà qu'elles sont depuis appelées *Routes d'Elen Lluydawn* (1), parce qu'elle était née dans l'île de Bretagne, et que les gens ne seraient jamais assemblés en si grand nombre pour d'autre qu'elle.

L'empereur resta sept années dans l'île ; mais les gens de Rome, à cette époque, avaient une coutume qui faisait que tout empereur qui resterait en conquête plus de sept années conserverait les territoires conquis par lui, mais ne pourrait retourner à Rome. Ils élurent donc un nouvel empereur, et celui-ci écrivit une lettre de menaces à Maxen. Elle contenait seulement ces mots : « Si tu viens, oui, si tu viens jamais à Rome !.. »

La lettre et la nouvelle lui parvinrent à Caer-Llion ; alors il envoya lui-même une lettre à celui qui se prétendait empereur de Rome ; et cette lettre ne contenait également que : « Si je vais moi-même à Rome, oui, si j'y vais !.. »

(A suivre)

Traduit du Gallois par F. GOURVIL.

(1) Il s'agit des îles de Wight, de Man, et d'Orc (la principale de l'archipel des Orcades).

(1) Caerlleon-sur-Wyse, Monmouthshire, célèbre à cause des romans de chevalerie qui en ont fait la résidence favorite du roi Arthur.

(2) Carmarthen ; ville importante du sud du pays de Galles. Voir plus loin la note au sujet de l'étymologie de ce nom.

(3) M. Loth, dont il faut lire la magistrale traduction des *Mabinogion*, titre général de l'ouvrage dont ce conte fait partie, (2 vol. gr. in-8, Paris, Fontenwing, 1913) pense qu'il s'agit ici d'une colline appelée *Vreni Vawn*, située dans le comté de Pembroke.

(4) Dans notre Bretagne, plusieurs collines portent également le nom de *Kador*.

(5) L'auteur du conte fait dériver Myrdin, de *myrd*, aujourd'hui *myrdd*, myriade ; en réalité le moderne *myrddin* représente le nom ancien *Maridunum* (forteresse de la mer) cité par Ptolémée comme ville de Demetae.

(1) Le mot *lluyddoc* signifie en gallois moderne « qui a rapport aux armées ». M. Loth traduit *lluydawc* par « conductrice d'armées ».

DEPOT LEGAL
Finistère
N°
185

Mouez ar Vro

2 Wennec (LA VOIX DU PAYS) 10 Centimes

Hebdomadaire Breton - Français

ORGANE DU RELÈVEMENT NATIONAL DE LA BRETAGNE

Régionaliste — Artistique — Economique

ABONNEMENTS :

Morlaix-Ville . . . . . 5 fr.
Département et limitrophes. . . . . 6 fr.
Autres départements . . . . . 7 fr.
Etranger . . . . . 8 fr.

Rédacteur - Administrateur :

F. GOURVIL

4, Rue Notre-Dame, MORLAIX

INSERTIONS :

Annonces Judiciaires et diverses. . . . 0 fr. 40
Réclames 0 50
Faits divers. 0 75
Prix à forfait pour les annonces de longue durée

N° 20. — SAMEDI 24 JANVIER 1920.

A L'EXAMEN

L'Examinateur. — « *Mon petit, pourriez-vous me dire quelques mots sur le département du Var?* »

Le Candidat. — « *Le département du Var est ainsi nommé parce qu'il est baigné par une rivière appelée le Var...* »

L'Examinateur. — « *Assez ; vous êtes nul ! Le torrent qu'on appelle le Var coule tout entier dans le département des Alpes-Maritimes, à plusieurs kilomètres du département du Var. Apprenez votre Géographie mon garçon !...* »

Penn Rener ar Republik

Disadorn diweza ez eo bet anvet en Versailles, gant an diou Gambr, evel dre gustum, penn-rener ar Republik.

An Ao. Poincaré, bet awalc'h gantan eus ar seiz vloaz tremenet en Elysée n'en devoa c'hoant abet da chomm di, ha na oa ket en em lakeet war ar renk evit tremenn a-nevez.

Clémenceau a c'hoantae awalc'h achui e oadvez er stad-se, hogen eur c'heverer a bouez a zavas er fin eneb d'ezan : an Ao. Deschanel, hag o komprenn na dizfe ket ar muia a voueziou, gant heman en e enep, Clemenceau en devoa tennet e ano diwar ar renk. Gant-ze, Paul Deschanel, a zo bet anvet Penn-Rener ar Republik, gant 734 mouez war 888 voter.

Da heul ar votadeg, ar Penn-rener nevez en deuz konzet evit trugare kaat ar re o deus roet d'ezan ar brasa enor a c'hell lizout enn den eus ar vro, ha diskleria e reolen.

« Gwardian feal al lezen 'emezan, labourat a rin da genderc'hel ar Gonstitution en e zoare hag en he spered, da grenvaat, dre wellât a gevred gand kannadurez ar vro (représentation nationale), an ordrenansou frank.

« An esper a vagemp en 1918, n'eo ket sevenet penn da benn. Red eo hiziq trec'hi an diesderiou a wask warnomp, dre lakat an Allmanted da soubla ouz tretadurez Versailles, dre astenn hon aliansou, hag hon mignoniezou, ha dre un vaniez an holl Fransizien.

An Ao. Deschanel en deus goude-ze saludet ar re a zo bet Penn-rencrien araokan, hag en o mesk an Ao. Poincarré, en deus e kerz ar brezel diskouezet kement a noblanz hag a galiteou uhel ; Clemenceau, d'e e dro, a zo bet saludet gantan, evit beza labouret kement da zigas ar viktor, dre zastum holl nerziou ar vro.

An Ao. Deschanel, oajet a dri-ugent vloaz tremenet a zo aet er politik en yaouank. Da genta en eo bet gazetenner, goude eo bet is-prefed, ha breman zo tost da bemp bloaz war-n-ugent ez eo bet is-prefet en Brest. Anvet kannad, raktal e helavarded (eloquence) a roas d'ezan eur plas merket splann er gambr. Rener ar Gambr eo bet epad pell. An Akademi en deus ive digemeret anezan pell-zo, rak ouspenn prezeger, ez eo skrivagnier eus ar c'henta.

Gant ma vezo evurusoc'h e zeiz vloaz renadur eged n'eo bet re an Ao. Poincarré !

Ar gwall-amzer war vor

Dalc'het en deus an avel da c'houeza hag ar mor da zirolla betek an deveziou diveza. Tud beuzet eus an *Afrik* a zeu bemdez da bensezi war an aochou. Evit 17 milion a varc'hadourez a oa el lestr-ze, hag ouspenn-ze evit 20 milion all a vilhejou bank a oa o kas da tensoriezou bras ar c'holoniou.

Al lestr bras *Lorraine* a zo en em gavet en New-York goude eun dreuziaden spontus. Ken garo e oa ar mor mar krede d'ar vartoloded ha d'an dremenourien ez ae al lestr da goufonti dindan ar gwagennou a c'holoe anezan sao-taol.

Daou lestr-splujer (sous-marin) an *Danaé* hag an *Néréide* a zo bet darbet d'ezo goueledi. Nec'het e ver bet war o lerc'h epad meur a zevez Dre eurvad, gallet o deus tizout ar porz, mes goude pegement a boan ! Unan anezo a ca renet gant eur Montroulezad an Ao. Poilleu, en deus diskouezet en darvoudman enn ampartiz hag enn nez kalon dispar. Enor d'ezan !

En Iverzon

N'eo ket war blenaat ez a an traou en paour-kaez enezen. Eur strollad a 150 den he deus taget en noz disul diweza eur c'hazarn serjanted polis em Brombane, e kichen Tipperary.

An asailherien o deus implijet an « dynamite » ; ar bolised o deus respontet gant o fuzuilhou, hag epad pemp heur ez eus bet emgann etrezo hag ar Sinn-Feinerien.

Pa n'em gavas sikour d'ar polis, an asailherien a oa aet kuit, ha den abet betek-hen n'eo bet kolhieret.

Ar brizonierien Allmant

E ver krog da rei frankiz d'ar brizonierien allmant a oa bet dalc'het peur-zinatur ar peoc'h. Adkaset e vezont d'o bro dre hent-houarn ha dre vor. Treiniou a-ratoz a zeu d'o c'herc'het, hag a gaso anezo d'o bro a-biou al Limbourg. Manheim, Eunembourg. En Haor-Nevez, en Rouan hag en Sant-Nazaire e vezfont kemeret gant listri-bras, a vagadou 1.500 ha 2.000 den.

Ar re genta a zo aet dre hent-houarn an 20 euz ar miz-man, hogen meur a zizunvez a vezo red evit o advroïa holl, o veza ma zo anezo 400.000 er Franz.

LES NOMS DES DÉPARTEMENTS

(*Nous empruntons ces lignes au beau livre* L'Ame Bretonne (*3e série*) (*1*) *du grand écrivain breton C. Le Goffic ; le chapitre duquel elles sont extraites :* L'Ecartèlement de la Bretagne (*p. 226-251*) *est à lire en son entier. C'est l'un des plus beaux et des plus spirituels réquisitoires qui aient été formulés contre le système administratif qui régit la France depuis la Révolution*).

... Le singulier baptême, et les parrains plus singuliers encore ! Ne nous plaignons pas trop ; nous sommes relativement privilégiés en Bretagne. Si le nom de Loire-Inférieure est quelconque, celui d'Ille-et-Vilaine, également emprunté à des cours d'eau ne rappelle du moins aucun nom du même ordre. Le Finistère est un nom très pittoresque et, par surcroît, fort bien adapté à cette pointe extrême du vieux continent. Mais la palme reste au Morbihan, nom tout aussi pittoresque, tout aussi bien adapté et qui a l'avantage d'être breton.

Restent les Côtes-du-Nord. Pourquoi les Côtes-du-Nord ? Le département qui porte ce nom est à l'Ouest de la France et non au Nord. Mais voilà : on avait d'abord songé à donner au Morbihan le nom de Côtes-du-Sud. L'appellation ne prévalut pas. Elle disparut ; mais on conserva leur nom aux Côtes-du-Nord. Nouvelle preuve du peu de logique qui présida au baptême de nos départements.

... Les Côtes-du-Nord devraient être les côtes situées sur la mer du même nom ; les Côtes-du-Sud les côtes situées au bord de la Méditerranée.

... Donnés de bric et de broc, les départements français sont un perpétuel défi à la nature et au bon sens ; ils ne tiennent compte ni de l'orographie, ni de l'hydrographie, ni des besoins économiques, ni des affinités ethniques et morales des habitants. Mais où la puérilité éclate surtout, c'est dans le choix de leurs noms, bien plus choquants que celui des Côtes du-Nord : sur 86 départements 62 portent des noms de rivières [....] Il eut fallu au moins, pour la clarté de la classification, que ces rivières fussent propres aux départements qu'elles baptisent et qu'elles y eussent à la fois leur source et leur embouchure. En fait 6 départements sur 86 sont dans ce cas : le Loiret, la Nièvre, la Drôme, la Corrèze, l'Ardèche et le Gard... Restent 55 autres départements à noms de rivières et fort mal nommés [...] : l'Eure, la Mayenne et la Sarthe naissent toutes les trois dans le département de l'Orne ; la Vienne, qui nomme deux départements, descend du plateau de Millevaches, dans la Corrèze ; la Charente, qui nomme aussi deux départements s'écoule des monts du Limousin, près de Chéronac, dans le département de la Haute-Vienne, la Dordogne débute dans le département du Puy-de-Dôme au Mont Dore où elle est formée de deux ruisseaux, la Dore et la Dogne ; l'Allier, le Lot, le Tarn ont leur berceau dans les montagnes de la Lozère. L'Hérault prend naissance dans le département du Gard ; l'Aude sort du massif de Carlytte, dans les Pyrénées-Orientales : le Gers vient des Hautes-Pyrénées ; l'Isère prend sa source et son nom au mont Iseran, en Savoie...

Incohérence et confusion presque partout, voilà la vérité. Et qu'est-ce, grand Dieu, quand les départements sont affligés de noms composés comme les Basses-Alpes, les Hautes-Alpes, la Charente-Inférieure, les Bouches-du-Rhône, etc ? Vingt-sept départements ont ce malheur. Nos pauvres écoliers s'y perdent.

« J'ai entendu des candidats, dit M. François. répondre bravement que Digne était le chef-lieu des Basses-Alpes. L'examinateur pestait contre leur ignorance et moi je pestais avec plus de raison contre le caprice de ceux qui ont imaginé ces dénominations bien faites pour embarrasser la mémoire des élèves. Car enfin, pourquoi ici les Hautes-Alpes et au-dessous les Basses-Alpes ? C'est dit-on parce que les Alpes sont plus élevées dans le premier de ces départements que dans le second. La raison n'est pas bien bonne. Si, en effet, le département des Hautes-Alpes a quelques sommets supérieurs, tel que le pic des Ursins (4.100 mètres), la Meige (3.900 m.), le mont Viso (3.850 mètres), les Alpes du département voisin ne sont pas déjà si basses, car on y trouve le Grand-Bubren, qui a 3.340 mètres, le Bérard qui en a 3.047 et le Pousenc 2.900 ; ce sont presque des rivaux. »

Appliqué aux rivières, ce mot *haut* ne prête pas à des confusions moins regrettables. Induits en erreur, parce qu'ils sont tombés juste une fois et que la Marne prend sa source dans la Haute-Marne, nos écoliers croient qu'il en va de même des autres rivières, et ne manquent pas de dire imperturbablement que la Saône prend sa source dans la Haute-Saône, la Loire dans la Haute-Loire, la Vienne dans la Haute-Vienne, etc...

Les départements maritimes sont-ils mieux partagés du moins que les

(1) Vol. in-12 br. 405 pp. Paris Champion. Ed. 5, Quai Malaquais. Prix : 4 fr. 90.

Kontaden « Mouez ar Vro » (8)

An Daou Hent

(*Kendalc'h*)

— « Va zad ! c'hoant em beus da heulia eun tamm buhez ar mab prodik, met bezit dinech, n'he beuilhin ket penn-da-benn, lezer a rin ar pez a zo fall er vuhez-ze, ne gemerin nemet ar pez a zo mat enni, a c'hellit kredi. »

— « Ha te, Perig ! te a jomo e kichen da dad ne ket 'ta, bugel mat deus da rei eur pok d'az tad, paotr, ha chom aman ganen, hag e vezin laouen o vervel. Deus paotr, pa astennan d'it va divrec'h. »

— « Pokat a rin d'eoc'h va zad pa gimiadin diouzoc'h evit mont gant va breur da Bariz. »

— « Va Doue !... va Doue ! na krisa kalounad evidoun ! »

« Va zad ! va zad ! en em zalc'hit 'ta, en han 'Doue ! me a jomo ganeoc'h, va zad keaz, me a jomo ganeoc'h evit ho kennerzi er stourmad garo-man, ha beteg ar maro ! » lavaras Gwilhou.

— « Nag a dud a zo eat eus ar barrezman da Bariz ha d'al leac'hiou all, ha koulskoude n'eus ket bet kementse a ardou gant o zud evit o lezer da vont varlerc'h ho mad. Ne lavaran ket n-eus ket bet skuilhet eul loum daëlou benag, met evelato !... n'emaomp ket o vont oc'h ar groug na var ar chafot, ha ne gredan ket e ve e kaloun hini ebet ac'hanomp hon daou arc'hoant da rei taol ar maro da eun tad ken mad. Perig en deus gwall gaozeet, kris co e galoun, me oar, met piou a zo kirick, nemet an hini a zo bet oc'h hen moumouna pa oa bihan !

Ar vamm a espern ar vialen,
A ranko beza kalet kostez he fenn.

Ententit mat, mammou, rak ma lezit da greski e kalounou ho pugale vihan grisiou an ioulou fall, ne zalefoc'h ket da velet ar frouez eus ho leziregez, a lavaras Alan

— « O va mabig bihan ! o va mabig paour ! hag e peus ar galoun da dec'hout ken yaouank dioc'h ar gear, al leac'h emaout ken evurus, el leac'h ma z'eus kement a garantez evidout ! Lez Alan da vont e-unan, hen a zo en oad, skiant en deus, met te, va mabig muia karet, oh ! en hano Doue ! chom er gear gant da dad, da frealzi e gozni, lavar d'in eur ger mat, Perig ! »

— Va zad ! evit gwir ez oun c'hoaz yaouank, met kalz ar re all yaouankoc'h a zo eat da c'hounit o bara, ha me a fell d'in mont ivez da avela va fenn eun tamm eus an toull-man, da zebri kig leue ha kig yar e fell d'in mont breman, awalc'h a yod am beus debret »

— « Rebech a res d'in ar boued am beus roet d'it, va mab ! Me, selaou, em beus a-hed va buhez debret yod ha patatez, hag a zo yac'h va c'haloun divar bar meusiou-ze a res fae varno hirio. Salv d'it gwelout da vleo o venna divar da rost, evel ma velan pell a zo va re divar ar yod. Met p'e gwir e fell d'it debri kig leue, kerz va mab da ober da geusteuren evel ma plijo d'it, bes sur, mar tebes kig yar e kousto ker d'it, me eo hel lavar d'it. »

— « Petra fell d'eoc'h, va zad, ar pez a zo da zigouezout a erruo, me em beus laket em spered e vezin gwelloc'h el leac'h all evit aman, mont a rankan da velet kousto pegousto. »

— « Mont ar ri, va mab, n'eo ket me eo a viro ouzit. Pe gwir e kav d'it ez eo krenv awalc'h da ziwaskel, e niji ganto pell eus ty da dad.

« Pe da vare neuze ho peus bizet mont da Bariz, va bugale ? »

— « Me zonj, va zad, eme Alan, e vezo koulz d'eomp en em lakat en hent dilun vintin, ma ve mat an amzer. Varc'hoaz eman ar zul, e zaimp d'an oferen genta, ha goude e krogimp da ober hor pakadennou, hag e zaimp da c'houlen digant Soaz Luron e peleac'h e Paris eman hor c'henderv Job an Ty-Tawalc'h. »

— « A zo mat va mab : grit va gourc'hemennou da Job, p'her gwelfot, rak va niz eo, ha mignon d'in a-hed ar veach. »

— « Ober a raimp, va zad, bezit dinec'h. »

— « Kerkent ha goulou deiz d'al lun, an daou ganfart a oa var zao, samma rajont trum o fakadennou, ha d'an traon dioc'h ar zolier. D'ar c'houlz-ze an tad a oa c'hoaz en e vele, met ne gouske ket, sevel a reas en e c'houaze hag e lavaras : « Gwelet a ran, va bugale, n'oc'h ket bet gourt o sevel hirio, gouzout a ran da ober petra oc'h deuet da doull va gwele. A galoun vad e roan d'eoc'h va bennoz diveza, ra vezo gancoc'h a-hed ho puhez! bezit bepred kristenien kalounek, hag e vefoc'h tud honest, setu ar c'hras a reketan d'eoc'h eus a greiz va c'haloun, bugale geiz. Deuit breman da bokat d'in, rak eur vech c'hoaz em beus c'hoant d'ho starda var boull va c'haloun, araok mervel. »

— « Va zad ! perak e sonjit e traou keno danius ! en deisiou all-man, pa zistroin d'ar gear eus a Bariz, e tigasin d'eoc'h eur c'haer a leor oferen hag eul lunedou nevez, eme Alan. »

— « Ha me, eme Perig a zigaso d'eoc'h eul lur butun fri hag eur arc'hig-vutun en arc'hant. »

— « Ho trugarekaat a ran, va bugale vat, ho komzou, a velan, a deue us goueled ho kaloun. Met siouaz ! abenn ma teufoc'h endro da Zant-Herbot, me ne vezin mui aman, rak eat e vezin du-ze da vared Plonevez, eat e vezin da c'hourvez e kichen ho mamm vad. Met levelato, deuit da deuler var har bez eur banne dour benniget, ha sonjit e vezo eno kousket an tad hag ar vamm o deus kement karet o bugale, m'o dije roet d'ezo an tamm bara eus o genou.

(*Da heuil*).

Loeïz AR FLOC'H.

départements à noms de rivières ? Le département qui porte le nom de Manche n'est pas le seul qui soit baigné par cette mer ; il n'est même pas à l'avant-garde ; il est au centre de cette mer. Mais le plus mal nommé de tous nos départements côtiers c'est incontestablement le Var. M. François a été amené à se demander comment il se faisait que la rivière qui a donné son nom à ce département se trouve toute entière dans le département voisin, et voici ce qu'il a découvert : le Var est un torrent qui servait autrefois de limite entre la France et l'Italie sur une faible partie de son parcours ; on avait trouvé bon d'en faire l'enseigne du département dont Draguignan est le chef-lieu, de préférence à l'Argens, qui a son cours entier de 100 km. dans ce département. Arrive en 1860 la réunion du comté de Nice à la France, et pour arrondir le nouveau département des Alpes-Maritimes, on détache du département du Var l'arrondissement de Grasse. Il s'ensuit que le torrent du Var se trouve tout entier dans le département annexé : le Var n'est plus dans le Var !

...Il est vrai que si le Var ne coule pas dans le Var, il y a des départements qui ne sont point tout entiers dans leurs propres limites.

Vous ne comprenez pas ? Eh bien ! regardez le département du Vaucluse. Un de ses cantons, celui de Valréas, est situé dans le département de la Drôme. Ne croyez pas qu'il y pousse une pointe, Non, il y est parfaitement enclavé, séparé du reste du Vaucluse par une bande de territoire où s'élèvent plusieurs villages faisant partie de la Drôme.

Le département des Hautes-Pyrénées est exactement logé à la même enseigne..... Ch. Le GOFFIC.

Société Archéologique du Finistère

Enseignement Bilingue

Dans sa dernière séance, la Société archéologique du Finistère, après avoir écouté la lecture d'une note sur l'enseignement de la langue bretonne présentée par l'un de ses secrétaires, M. Ogès, instituteur public à Gouesnach, a émis les vœux suivants, qui ont rencontré la chaleureuse approbation de tous les membres présents à la réunion :

1° Il est souhaitable que, dans les écoles primaires bretonnes, les maîtres soient autorisés à employer la méthode de l'enseignement bilingue, la seule logique et efficace, faisant apprendre le français par l'explication bretonne des termes et des phrases, absolument comme on le fait pour enseigner les langues étrangères et les langues mortes, latin et grec ;

2° Que le maître, lorsqu'il remarquera que des explications données en français ne sont pas bien comprises, fournisse des explications en breton et reprenne ensuite la remarque en français, pour la faire bien entrer dans l'intelligence des élèves ;

3° Que, une fois par semaine, il soit fait une lecture *bretonne*, publique en classe, lecture variée chaque fois, prise dans différents auteurs bretons : *Barzaz-Breiz*, *Gwerziou* et *Soniou* de Luzel, etc.., chansons et histoires publiées par nos différents journaux bretonnants. Ces lectures seraient accompagnées de commentaires sur le génie du pays, ses usages, ses traditions, ses légendes, et d'aperçus sur l'histoire et la géographie de notre pays ;

4° Mêmes *desiderata* en ce qui concerne les écoles primaires supérieures ;

5° Dans les écoles normales d'instituteurs, enseignement du breton, orthographe, syntaxe, notions sur les œuvres littéraires bretonnes, histoire et géographie ;

6° Dans les collèges secondaires et lycées, que la langue bretonne soit admise pour l'obtention des diplômes du baccalauréat et de la licence, au même titre que les langues étrangères.

Ces vœux seront transmis aux députés et sénateurs du Finistère, pour qu'ils veuillent bien appuyer nos revendications, lesquelles n'ont d'autre objet que la plus grande gloire de la France, par la conservation et le développement d'une de ses plus belles langues provinciales.

Une belle journée Régionaliste
A LESNEVEN

Dimanche dernier, 18 Janvier, l'ancien chef-lieu du *Kemenet-Ily*, l'antique « Cour de Neven » (1) qui se souvient d'avoir déjà vu un beau congrès régionaliste en 1905, a de nouveau été le théâtre d'une manifestation bretonne dont les organisateurs et les participants garderont le meilleur souvenir.

L'Unvaniez Yaouankiz Breiz, qui eut jadis son heure de prospérité et son déclin, ayant repris une nouvelle vie, grâce au *Groupe Régionaliste Breton*, qui a adopté cette appellation celtique, l'*Unvaniez*, à laquelle nous rattachent tant de souvenirs de nos débuts dans le régionalisme breton, organisait une « journée » au cœur du Léon.

La Section Morlaisienne, renforcée des bardes du *Ti-Kaniri-Breiz*, débarqua du tortillard départemental et fut accueillie par le président de la Section de Lesneven, M. J. Cozanet et le barde Loeiz ar Floc'h, romancier attitré de *Mouez ar Vro*, connu dans le pays sous le nom de *Paotr ar Plakou*, portant beau son *justin*, son turban et son *lok-lédan* des grands jours.

A la sortie de la grand'messe, occasion toujours favorable pour haranguer les foules bretonnes, dès que le tambour de ville eut fini ses « bannies », les bardes F. Gourvil et P. Jaouan, grimpés sur un banc, s'improvisant hérauts de la journée, invitèrent tour à tour la population de Lesneven à se mêler le plus étroitement possible aux manifestations de l'U. I. B. qui comprenaient une conférence publique dans l'après-midi et un concert artistique dans la soirée. Cette première prise de contact permit d'augurer favorablement du reste.

A trois heures eut lieu dans la grande salle de l'hôtel Leroux, la réunion publique dont le but était d'expliquer le régionalisme et la question bretonne. Plusieurs centaines de personnes, hommes, jeunes gens et demoiselles accoururent à l'appel du matin. Le premier, notre directeur, développa en français, en une causerie documentée et pleine d'aperçus suggestifs, les bienfaits du système régionaliste, opposant celui-ci à la centralisation administrative actuelle dont il fit ressortir les multiples inconvénients, tout en se tenant soigneusement en dehors de la politique. La conférence qui dura une heure fut vivement appréciée par l'auditoire où toutes les classes de la société se trouvaient représentées. Après lui, P. Jaouan (*Pipi Talon*) dont le beau costume cornouaillais faisait sensation dans cet austère Léon, prit la parole en breton, et avec un art, une richesse verbale et une facilité étonnantes chez un homme sans culture, expliqua les raisons qui doivent unir éternellement les Bretons sur le terrain national, et adjura ses auditeurs de conserver tout ce qui leur assure l'originalité puissante attachée jusqu'ici au nom de Breton. La place nous manque malheureusement pour donner le détail de son discours qui émut et fit rire tour à tour les plus indifférents.

Ensuite M. Marchal, le jeune secrétaire général du « Groupe Régionaliste Breton », directeur de *Breiz Atao*, parla du groupement qu'il a fondé et de son fonctionnement, invitant les jeunes gens de Lesneven à adhérer en grand nombre à la section formée dans leur localité.

De tout ce qui fut dit à cette séance, le public se forma une impression d'autant plus favorable qu'aucune allusion à la politique et à la religion n'y fut faite, et il comprit qu'il est une foule de questions vitales pour le pays, sur lesquelles les gens d'opinions et de croyances opposées peuvent et doivent s'entendre.

Un *Bro Goz va Zadou* habilement conduit et repris par l'assistance clôtura cette réconfortante séance, et l'assemblée se sépara aux cris de « Vive la Bretagne ».

A 8 heures, avant l'ouverture des portes, une foule serrée se pressait à l'entrée du patronage, où devait se donner la Soirée Bretonne Artistique annoncée par les affiches. En un clin d'œil la salle fut comble au point que l'on dût refuser quantité de gens. Une « Gavotte » exécutée en trio par Mlles Huntziger et M. Huet commença la séance.

M. J. de Roincé, président du G. R. B., prononça ensuite une brève allocution et retraça l'historique du groupe.

Le *Ti Kaniri Breiz* de Yves Berthou, chanté par Fanch Gourvil, fut haché d'applaudissements à chaque couplet ; le succès obtenu par ce chant témoigna du premier coup de la réceptivité du public ; désormais celui-ci était gagné, et il le fit voir continuellement par les bravos qui accueillirent *Gwerz war stad ar Brezoneg* de T. Le Garrec, interprétée par M. Mazé-Launay, les poésies de Le Goffic et de Le Braz : *La Chanson de Marguerite*, *les Epaves*, *en Novembre*, finement détaillées par A. de Keranflech, les truculents poèmes de F. Le Guyader : *L'Angélus de Comanna*, *Dissertation sur l'ivrognerie bretonne* dits avec toute la verve nécessaire par Edmond D. ; *La Ferme* de Y. Berthou par V. Montfort, etc...

Les *Paotred Rosko*, de d'Herbais, *ar Barizianes* de Bocher et dix autres chansons en breton, valurent à Fanch Gourvil de nombreux rappels ; Pipi Talon, lui, obtint encore une fois le plus mérité des succès avec ses facéties et les joyeuses productions de *l'Awen* armoricaine qu'il sait si bien interpréter. Nous ne pensons pas qu'il soit donné de voir une salle plus complètement conquise que cette salle remplie de Léonards que la légende représente continuellement moroses, et indifférents à tout ce qui n'est pas « affaire », ou religion. Et les organisateurs ont lieu de se féliciter du succès de cette première exhibition *entièrement bretonne*, qui prouve que les beautés les plus pures en poésie et en musique, se peuvent trouver chez nous ; espérons qu'elle sera suivie de quantité d'autres, qui feront enfin connaître la vraie Bretagne à nos compatriotes de tous les cantons. Œuvre éminemment louable et nécessaire, dont, les résultats seront certainement féconds.

Nous manquerions à nos devoirs si nous ne remerciions ici toutes les personnes qui ont contribué par leur action locale au succès de cette journée, et en particulier Mesdemoiselles Huntziger et Cozanet, qui, avec une parfaite bonne grâce, ont accompagné les chanteurs au piano, et dessiné de jolis programmes que les amateurs se sont disputé.

Beved Lesneven ha Bro-Léon, ha kenavo ar c'henta !

(1) Et non d'*Even*, comme le veut une étymologie en à-peu-près. *Neven* est un nom de saint commun à la Bretagne et au Pays de Galles, c. f. Lanneven, écrit *Lannevain*, près Bégard (C.-d.-N.) ; *Neven*, villages en Lanrivoaré et en Saint-Pierre Quilbignon ; *Lesneven*, village en Châteauneuf-du-Faou (Finistère). En Galles, c'est saint *Nevyn* qui a donné son nom à la paroisse d'*Eglwys Nevyn*, en Carnarvonshire.

Montroulez (Morlaix)

Arrestations

Le docker Jean Poren, 35 ans, demeurant à Brest, 20, rue Kéruscun, a été trouvé le 16 courant, à 13 h. 30, en gare de Morlaix, sans billet et sans argent. Conduit au commissariat de police par les agents Jaffrenou et Lijour, il a été mis en état d'arrestation.

— Informé qu'un individu sans argent se trouvait à l'hôtel de la Poste, l'agent Lijour alla le chercher et le conduisit devant le commissaire de police. Ce dernier l'ayant fait fouiller, le trouva porteur de morphine, de cocaïne et de fausses ordonnances médicales et, en outre, de notes d'hôtel impayées. L'individu, Mac Aulifle, 32 ans, télégraphiste, disant habiter Kerhuon, a été mis en état d'arrestation.

— L'agent Lijour a arrêté, le 17 janvier, le sieur Rolland, dit Guinidic, journalier à Saint-Martin des Champs. Cet individu était recherché, depuis plusieurs jours, pour vol de deux sacs d'avoine commis par lui le 11 au matin.

Association des anciens combattants

Le bureau de l'Association des anciens combattants rappelle aux sociétaires que la cotisation est portée de 3 francs à 5 francs à partir du 1er janvier 1920, et qu'un poste de secrétaire de mairie est offert pour une commune de l'arrondissement. S'adresser au siège social, 12, Grande Rue, Morlaix

Paiement des délégations

Les délégations du 4e trimestre 1919 seront payées à Morlaix le 31 janvier 1920. Les délégataires devront être porteurs d'un certificat d'existence.

Emplois réservés

Ont été nommés à la manufacture de tabacs de Morlaix : préposé d'atelier, M. Le Néan ; ouvriers du cadre de la fabrication, les candidats militaires suivants : MM. Lagadou, Callec, Le Fers, Stéphan, Beuzit et Coroller.

Chambre de Commerce de Morlaix

Rattachement au Ministère des Finances du service des importations et exportations.

— Par un décret du 4 janvier 1920, inséré au journal Officiel du 6 janvier, le service des importations et exportations actuellement rattaché au Ministère de la Reconstitution Industrielle a été transféré au Ministère des Finances, (Direction générale des Douanes, à dater du 1er janvier 1920.)

Installation de la Chambre de Commerce

Lundi 19 janvier, à 14 heures, les membres de la nouvelle Chambre de Commerce ont été installés par M. le Sous-Préfet, délégué à cet effet, par M. le Préfet du Finistère.

Après avoir procédé à cette installation M. Fruit a adressé à l'ancienne Chambre de Commerce ses remerciements au nom du gouvernement et à son nom personnel, pour les services qu'en des temps difficiles elle a rendus à l'administration dont elle fut la dévouée collaboratrice, au commerce local et aux populations de son ressort.

M. le Sous-Préfet en félicitant et en remerciant les membres de l'ancienne Chambre de Commerce de leur zèle et de leur dévouement, adresse des éloges tout particuliers au trésorier de cette compagnie, M. Artur, qui, dans la lourde tâche de la répartition du sucre, s'est multiplié : un témoignage officiel de satisfaction, sous forme d'une lettre de félicitations de M. le Ministre du Ravitaillement, a d'ailleurs rendu hommage au précieux concours qu'il a apporté à l'administration.

M. le Sous-Préfet croit être l'interprète de la Chambre de Commerce et il est celui de l'Administration préfectorale en adressant aussi, de chaleureux remerciements à son ancien président, M. Kérébel, qui a rendu tant de services au ravitaillement et qu'il salue dans sa retraite.

M. Fruit ne doute pas que la nouvelle Chambre de Commerce ne soit animée du même zèle que sa devancière ; la plupart de ses membres composaient du reste celle-ci. C'est donc sur les mêmes concours dévoués et éclairés qu'il compte pour l'avenir. Il salue les nouveaux élus qui n'auront qu'à suivre les traces de leurs aînés et les traditions de cette Compagnie pour bien faire et remplir un rôle utile à l'intérêt général. Il voit parmi eux avec plaisir, M Rams, boulanger à Morlaix, dont la compétence sera précieuse à la nouvelle Chambre. Il veut le remercier publiquement du concours que, depuis deux ans, il lui apporte avec un désintéressement absolu dans le ravitaillement en farine de l'arrondissement de Morlaix et des localités de l'arrondissement de Châteaulin qui sont du ressort de la Chambre de Commerce de Morlaix, et dans l'administration du stock de farine constitué à Morlaix et qui a rendu tant de services à la population.

Il invite M. Queinnec, doyen d'âge, à prendre la présidence de la séance pour le tirage au sort des séries de renouvellement de la Chambre de Commerce et pour l'élection du bureau. Il est procédé à cette élection. Sont nommés :

Président : M. Arthur, de Morlaix ;

Vice-président : M. Grall, de Landivisiau ;

Secrétaire : M. Puyo, de Morlaix ;

Trésorier : M. Serrurier, Courtier maritime à Morlaix.

M. Artur prend la présidence de la réunion. Il remercie ses collègues, en son nom et au nom des membres du bureau. Il les assure de tout le dévouement de ceux-ci et déclare qu'il s'efforcera, quant à lui, de mériter la marque d'estime que ses collègues viennent de lui donner, et dont il est profondément touché. Toutes ses forces, toute son activité et tout son cœur sont acquis à la défense des intérêts commerciaux qui lui sont confiés. La guerre est terminée, mais c'est encore une période difficile qui s'ouvre à l'activité de tous les Français. Il faudra, pour la traverser, la coordination de tous les efforts et le concours de toutes les bonnés volontés

On peut compter sur la sienne et celle de ses collègues.

Il tient à remercier M. le sous-préfet d'avoir bien voulu procéder à l'installation des membres de la nouvelle Chambre de Commerce et des paroles aimables qu'il a prononcées à cette occasion. Il se félicite des bons rapports qui ont toujours existés entre la Chambre de Commerce et le représentant du gouvernement et de l'appui que la Chambre a toujours trouvé auprès de M. Fruit. Il rend hommage à l'activité, au zèle et à la complaisance de M. le sous préfet, dont le précieux appui a beaucoup contribué à atténuer les effets de la crise qu'on vient de traverser. Il l'assure de toute la sympathie respectueuse de la Chambre de Commerce. Il remercie ceux qui l'ont aidé comme trésorier de l'ancienne Chambre et en particulier M. Puyo, secrétaire.

M. le sous-préfet s'associe à cet hommage mérité au dévoué secrétaire de la Chambre de Commerce. Il remercie le nouveau président, M. Artur, félicite les membres du bureau de leur élection et les assure encore une fois de son dévouement.

La Chambre de Commerce aborde ensuite la discussion de son ordre du jour.

Arrivages de Beurres

Par suite d'arrivages importants de beurres étrangers, une baisse sensible s'est produite dans les cours de cette denrée.

Les beurres de choix ne devraient pas se payer plus de 6 fr. à 6 fr. 25 le demi-kilo au détail suivant qualité.

Bons de charbons de janvier

Les bons de charbon de janvier seront distribués à la Mairie, du 26 au 31 janvier courant de 9 h. à midi et de 1 h. 1/2 à 4 h. 1/2 sur la présentation du carnet de sucre du chef de ménage.

Union Musicale

Programme du concert qui sera donné sur le kiosque place Thiers, dimanche prochain 25 janvier, à 10 h. 30 du matin.

Tabarinade, marche..... ANDRIEU.
Ouverture de Concert.... BLÉMANT.
Les Dragons de Villars fant. MAILLART.
Polka-Marche..... SUREL.
Les Poilus, défilé..... BERNIAUX.

Stade Morlaisien

Dimanche dernier le Stade Morlaisien s'est rencontré avec le Collège en match amical.

La partie qui n'a cessé d'être très courtoise s'est terminée par la victoire des Stadistes par 4 buts à 1.

Les Stadistes auraient pu mieux faire.

* * *

Dimanche prochain le Stade se rencontrera en match de championnat avec le Stade Charles de Blois, de Guingamp.

La partie promettant d'être très intéressante nous espérons voir un nombreux public à Kernéguez.

Entrée : 0.50, Militaires-Scolaires : 0.25.

* * *

Le Stade Morlaisien organise pour le 1er Février une matinée dansante dans les salons Quiviger (rue de Brest) de deux heures à sept heures pour les familles des membres actifs et honoraires de la société et leurs invités.

Cette petite fête est essentiellement privée.

Les membres honoraires et actifs pourront retirer les cartes donnant droit à l'entrée, chez M. Charles Briens, rue d'Aiguillon, n° 4.

Vestiaire 3 francs.

Convocations

Au Temps Perdu. — Le Dimanche 25 janvier :

Bâtiment : Paiement des Cotisations de 9 heures à 11 heures.

— *Boulangers* : Réunion à 9 heures, questions urgentes.

Patronage Saint-Melaine

Dimanche 1er février à 4 heures, séance récréative. Au programme : une comédie (scènes de la vie de caserne) ; une opérette d'Offenbach : *Les deux Aveugles* : monologues, chœurs, chansons bretonnes avec le concours de deux bardes du *Ti kaniri Breiz*. Avis aux personnes en quête d'une saine et joyeuse récréation.

Chambre de Commerce

Voici la nouvelle composition de la Chambre de Commerce : président M. Auguste Arthur, courtier de marchandises ; vice-président, M. Ernest Grall, maître tanneur à Landivisiau ; secrétaire, M. Marcel Puyo, négociant ; trésorier, M. Charles Serrurier, courtier maritime.

Assistance aux femmes en couches

Par circulaire du 14 janvier 1920, M. le Préfet du Finistère rappelle que les demandes d'admission à l'assistance aux femmes en couches, doivent être faites au moins un mois avant la date probable de l'accouchement.

Les postulantes devront joindre à leur demande un certificat délivré par un médecin et attestant la nécessité du repos avant les couches.

Révision de la liste Electorale 1920

Le Maire de Morlaix prie instamment les électeurs de la commune non inscrits sur la liste 1919, de s'assurer dans le plus bref délai de leur inscription sur la liste 1920.

Il rappelle en même temps qu'aucune inscription nouvelle ne peut être faite si l'électeur ne produit pas un certificat de radiation de son ancienne résidence et ceci quelle que soit la situation de l'électeur.

Election à la chambre d'agriculture

La liste électorale des électeurs à la chambre d'agriculture est déposée à la mairie, *Bureau des élections*, les intéressés sont instamment priés d'en prendre connaissance et de formuler au besoin les réclamations qu'ils jugeront nécessaires.

Écoles nationales d'Arts & Métiers

Des modifications ont été apportées récemment aux programmes pour l'admission aux écoles nationales d'Arts et Métiers. On peut consulter, à la Sous-Préfecture, les notices contenant tous renseignements à ce sujet.

Syndicat des Employés du Commerce et de l'Industrie

Réunion Statutaire du 18 Janvier 1920

Très belle assistance à la première réunion de 1920.

Le camarade Dantec, président, ouvre la séance par une courte allocution dans laquelle il montre aux Employés la nécessité plus vive que jamais de s'unir. A l'heure dure que nous vivons il faut répondre par plus de solidarité et laisser de côté l'égoïsme trop fréquent pour songer aux camarades moins heureux. Parlant ensuite de la campagne menée actuellement en faveur de l'augmentation des salaires, il demande aux camarades de renseigner très exactement la Commission qui a plus que jamais besoin des lumières de tous. Il termine en faisant adopter les résolutions suivantes.

Venir à la permanence très souvent prendre contact avec les camarades. Comprendre davantage l'esprit syndicaliste, être régulier dans le paiement des cotisations.

Le compte-rendu financier est la meilleure preuve de la necéssité de prendre cette dernière résolution. L'installation confortable des cours a porté un coup terrible à notre caisse. Il est urgent, dit notre trésorier, que les syndiqués comprennent ce secours précieux que leur donne leur groupement et qu'ils lui viennent en aide en se mettant en règle.

Le régime forcé des restrictions a diminué le chiffre des remises de la Coopération. Le camarade Georget, président de cette commission demande une fois de plus aux syndiqués qu'en ne faisant pas leurs achats chez nos fournisseurs ils abandonnent une source de bénéfice très appréciable.

Les Cours professionnels en particulier de Comptabilité marchent à souhait. Le camarade Gouronnec l'inlassable professeur de seconde année dit toute la satisfaction que lui prouvent l'assiduité et la bonne volonté de ses élèves Il les félicite de montrer ainsi la volonté qu'ils ont d'acquérir des connaissances qui leur permettront de rendre plus de services à leur patron et de mériter de ce fait les avantages que nous réclamons pour eux.

Il serait désireux que les camarades apportent plus d'empressement à signaler au syndicat, les emplois à pourvoir. Quelques camarades actuellement sans situation ou ayant des situations précaires leur en seraient reconnaissants.

A ce propos on décide de rétablir le système de permanence d'avant guerre. Le syndicat sera donc ouvert tous les dimanches matin de 10 à 11 heures. Aux camarades d'y venir nombreux.

Le bureau étant renouvelable tous les ans, les camarades en faisant partie actuellement sont réélus par acclamations.

On décide également d'agir près des pouvoirs publics pour hâter la création de la Commission Commerciale de Prudhommes établie, en principe, par décret présidentiel du 13 Juillet 1904.

Le Secrétaire,
J. COSQUER.

Commission Mixte

La Commission paritaire d'Employeurs et Employés a tenu sa première réunion samedi dernier, 17 janvier, à 20 h. 30, à la Mairie, sous la présidence de M. le Sous-Préfet de Morlaix.

Dans cette réunion se discutait la question vitale de l'augmentation des salaires. La Commission mixte des Employés s'inspirant du coût actuel de la vie, avait établi la base de salaire suivante comme devant être les chiffres *minimum* de discussion :

SALAIRES MENSUELS	Hommes	Femmes
Débutants (après apprentissage)...	100	80
18 ans.....	150	120
20 ans.....	200	160
25 ans.....	250	200
30 ans.....	325	250
Employés qualifiés.....	400	300

Après un échange de vues très approfondi et une discussion parfois vive, mais toujours courtoise, les délégués patrons et employés ont adopté l'ordre du jour suivant :

« Les Membres de la Commission patronale prennent acte de la base de salaire qui leur a été soumise, reconnaissent qu'en principe elle n'a rien d'exagéré et acceptent de servir d'intermédiaires entre la Commission des Employés et les Employeurs chaque fois que des cas particuliers intéressants leur seraient signalés par la Commission mixte d'Employés ; devant servir comme élément de discussion ».

Nous demandons donc aux camarades employés, hommes ou femmes, dont les appointements mensuels ne se rapprocheraient pas des chiffres ci-dessus, de bien vouloir s'adresser à la Commission mixtes des employés qui agira pour leur donner satisfaction.

Il est bien entendu que la plus grande discrétion sera apportée dans cette délicate question. Le nom des employés ne sera jamais mis en avant.

Pour tous renseignements utiles s'adresser à MM. F. Georget, 12 quai de Léon, Président de la Commission et J. Cosquer, 1, place Armand Cloarec, Secrétaire.

Une permanence est ouverte tous les dimanches de 10 h. à 11 h., au siège social des Syndicats d'employés hommes et femmes, 2, rue de Ploujean.

Avis aux Réfugiés

Par une circulaire du 5 janvier 1920, M. le Ministre des Régions libérées a fait connaître qu'un droit de priorité est reconnu dans les ventes de matériel américain en faveur de *tout sinistré* sur *tout non sinistré*, en cas de recherche d'un même article.

Pour leur permettre l'exercice de ce droit, les sinistrés ou réfugiés devront présenter aux Sous-Intendants chargés de la liquidation des dépôts dans lesquels ils désirent acquérir du matériel, un certificat délivré par le Préfet du département d'origine ou par le Préfet du département de refuge.

Il est entendu que ledit certificat a uniquement pour but de permettre l'exercice du droit précité et de permettre au sinistré de passer sans attendre avant les non sinistrés, mais ne soustrait le bénéficiaire à aucune des règles d'achat (limitation de la somme jusqu'à concurrence de laquelle une même personne peut acquérir, engagement de ne revendre que dans des conditions déterminées, etc...)

Les intéressés devront s'adresser, pour l'obtention du certificat en question, *exclusivement*, aux Préfets de leur département d'origine ou de refuge.

Théâtre Municipal

Cinéma Pathé

La direction du Cinéma Pathé présente cette semaine un spectacle de toute beauté.

Cupidon par procuration, exquise comédie interprétée par la jeune et gracieuse artiste qu'est *Marie Osborne*, charmera nos fidèles habitués. — Marie Osborne se surpasse encore s'il est possible dans le jeu de scène ; ses gestes enfantins quoique délicats et si naturels la font aimer de plus en plus du public ; aussi, le succès que remportera cette comédie est-il assuré.

Le comte de Monte-Cristo (d'après l'œuvre d'A. Dumas père) passionne de plus en plus. — Ce 5e épisode : *La conquête de Paris* nous captivera encore davantage.

Pathé Journal, nous fera assister aux actualités du monde entier ; enfin pour finir : *Harold Lloyd* dans un comique désopilant : *Institut de beauté* où *Lui* et *L'autre* se feront chaleureusement applaudir à la grande joie de tous.

Le piano sera tenu par M. Trey qui par ses morceaux choisis et appropriés a su conquérir ses nombreux auditeurs.

La salle sera chauffée à chaque représentation. — Pour ces trois séances ; il sera prudent de louer à l'avance, tout faisant prévoir des salles combles. — Le bureau de location sera ouvert selon l'usage.

Vendredi 30 janvier : **Les nouveaux riches.**

Vendredi 6 février : **Occupe-toi d'Amélie** (Souchet).

Mouvement de la population

du 15 au 22 Janvier 1920.

Naissances

Yvonne Laviec, fille de Jean et de Louise Piton, Jacobins. — Madeleine Saliou, fille de Charles et de Jeanne Hamon, 53, rue Gambetta. — Camille Hommet, fils de Emile et de Camille Specht, Bergerie. — Edouard Simon, fils de François et de Jeanne Guézou, 40 bis, Villeneuve.

Publications

Adolphe Jacolot, surveillant général au collège et Jeanne Lemasson, s. p. — Auguste Le Lourec, négociant et Marthe Georget, s. p. — Charles Le Mercier, boucher et Jeanne Prigent, cigarière. — Pierre Gac, maçon et Marie Puillande, cigarière. — Jean Abgrall, jardinier et Jeanne Abgrall, cuisinière. — René Hélary, ferblantier et Amilie Isaac, employée de commerce. — Pierre Ronel, employé de commerce et Louise Corre, employée de commerce.

Mariages

Jean Dornic, métallurgiste, et Annette Larhantec, cigarière. — François Bourven, quartier-maître et Francine Masson, couturière.

Décès

Maria Chevrel, veuve de Georges Le Cam (Château), 62 a. 8. — Jeanne Nicolas, femme Laleton, route de Callac, 73 a. 9 m. — Fiacre Cabon, époux de Cogeant (Château), 72 a. 9 m. — Marie Le Gall (Château), 70 a. 2 m. — Jeanne Le Baot, veuve Le Vaillant (Château), 62 a. 2 m.

CAFÉ DE FRANCE — RESTAURANT

Chambres pour Voyageurs

Émile LÉTANG

PROPRIÉTAIRE

34, Place Thiers — MORLAIX

MENU DU DIMANCHE 25 JANVIER

Setu aman **Roll-Pred**
ar zul 25 a viz Genver

Salade de Pommes
Salade de Betterave
Céleri remoulade
Huitres
Filets d'Harengs
Canapé d'Anchois
Assiette Anglaise

Homard Mayonnaise
Coquilles de Saint-Jacques
Raie au beurre noir
Sole Meunière

Choucroute garnie
Tournedos Béarnaise
Fricandeau aux petits Pois
Poulet rôti aux Pommes

Choux-fleurs Hollandais
Artichauds à l'Huile
Salsifis Frits
Pommes Fondante
Salade

Fromage — Fruits — Gâteaux
Bonne cave — Liqueurs de Marque
Service à toute heure

Salle pour Banquets et Noces de 40 Couverts

BEMDEZ : Legistri, histr ha pesked fresk.

LE CONQUET

Médaille d'honneur aux marins de commerce. — *Quartier du Conquet* : F. Bazil, patron pêcheur, demeurant à Porspoder ; J. Bergot, patron pêcheur, demeurant à Portsall ; G. Calvez, patron pêcheur, demeurant à Plouguerneau ; A. Gouzien, patron pêcheur, demeurant à Portsall ; E. Guéna, patron pêcheur, demeurant à Lampaul ; J.-L. Jean, patron-pêcheur, demeurant à Lampaul ; Y. Jézéguel, matelot, demeurant à Plouarzel ; C. Kermaïdic, patron pêcheur, demeurant à Lampaul ; J. Le Gall, patron pêcheur demeurant à Porspoder ; M. Le Gall, patron pêcheur, demeurant à Porspoder ; R. Lucas, matelot, demeurant à Lampaul ; M. Malgorn, patron pêcheur, demeurant à Ouessant ; I. Menguy, patron pêcheur, demeurant an Conquet ; Y. Mocaër, patron pêcheur, demeurant à Plouarzel ; J.-M. Nédélec, patron pêcheur, demeurant à St-Pabu ; P. Pelé, patron-pêcheur, demeurant à Lannilis ; Y.-M. Perhirin, patron pêcheur demeurant à Saint-Pabu ; L.-J. Riou, matelot, demeurant au Conquet ; Y. Salou, matelot. demeurant à Portsall ; E. Trébaul, patron pêcheur, demeurant à Porspoder.

GUERLESQUIN

M. Martineau, commis de perception, a été nommé gérant intérimaire de la perception de Guerlesquin, en remplacement de M. Morhain, nommé percepteur à Rocroi.

LES ACHATS DE CHEVAUX EN 1920

En prévision des achats de chevaux de trois ans qui pourront être effectués dès le deuxième trimestre, les commandants de dépôts de remonte invitent MM. les éleveurs à leur déclarer au plus tôt les chevaux nés en 1917, qu'ils comptent présenter à la remonte en 1920.

Les chevaux déclarés seront inscrits sur un registre spécial tenu au dépôt de remonte. Un temps minimum de possession devant être exigé pour les achats réservés aux éleveurs, ceux-ci ont tout intérêt à faire connaître le plus tôt possible au commandant de leur dépôt les chevaux qu'ils désirent présenter en indiquant le numéro de la carte d'origine, le nom de l'étalon père du produit et le signalement de ce dernier.

Pour faire vivre « Mouez ar Vro » apportez-lui votre abonnement.

E. LE SAOUT, COUTELLIER-ARMURIER Pl. de Viarmes, à MORLAIX, informe MM. les pêcheurs qu'il reprendra comme par le passé ses expéditions de poissons à partir du 1er février.

ÉCONOMIE : 50 0/0 sur cirage, encaustique, pâte à nettoyer; dentifrice, lotion supérieure. Ecrire : **ADOR**, *Colombes (Seine)*.

DE L'EAU-DE-VIE DE CIDRE

CULTIVATEURS,

Voulez-vous faire de l'eau-de-vie de cidre ou de poiré trois semaines après avoir pilé ? Oui, n'est-ce pas ? Alors, rien n'est plus simple. Au laboratoire Amand Marie, case 255 à Vire (Calvados) demandez le *Ferment Amand Marie*, 8 fr. le paquet, dose pour 1.000 litres ; les 10 paquets, 80 fr. franco. En vous conformant au mode d'emploi indiqué sur l'étiquette, tout le sucre de votre cidre ou poiré nouveau se transformera promptement en alcool. Pas de traces, pas de risques, résultat certain. A la même adresse, vous pourrez également vous procurer la *Poudre Amand Marie* (3 fr le paquet, dose pour 1.000 litres) la meilleure pour colorer et bonifier le cidre et la *Mixture Amand Marie* (3 fr. le paquet, dose pour 1.000 litres), la préparation excellente pour conserver les cidres doux et les empêcher de s'engraisser, filer, noircir, durcir (Diplôme de Grand Prix. Exposition Internationale de Paris 1914).

J. GUIOMAR

Chirurgien-Dentiste

de la Faculté de Médecine de Paris

15, Place Thiers — **MORLAIX**

CONSULTATIONS DE 8 H. 1/2 A 5 H.

TOUS LES JOURS NON FÉRIÉS.

Téléphone n° 1-32

KOMZET A VEZ BREZONEG

Etude de Me ERUSSARD, notaire à Morlaix 38, Place Thiers.

A VENDRE
de Gré à Gré
LA FERME DE KÉRAMPRONOST
EN PLOURIN

contenant environ 6 hectares, louée 600 fr. et impôts à Hippolyte Crété.

S'adresser à Me ERUSSARD.

PROTHÈSE ET CHIRURGIE DENTAIRES

2, Quai de Léon — MORLAIX

M. BAVARD a l'honneur d'informer sa clientèle qu'il vient de s'assurer la collaboration de son neveu, M. A TANGUY, Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris, diplômé de l'Ecole Dentaire de Paris.

Consultations et Opérations de 9 h. à 5 h

SPÉCIALITÉ DE VINS FINS

Maison Francis CONAN

Jean CONAN

Successeur

VINS & SPIRITUEUX EN GROS

Place du Dossen — MORLAIX

Etude de Me ERUSSARD, Notaire à Morlaix, 38 Place Thiers.

ADJUDICATION

En l'étude

Le 2 Février à 2 heures

D'UNE MAISON

et dépendances avec jardin, rue Villeneuve n° 15, occupés par Monsieur Dessommes, Receveur de l'Enregistrement.

Mise à Prix.....10.000 fr.

S'adresser à Me ERUSSARD.

Ebénisterie, Tapisserie

SCULPTURE

Tentures et Meubles de tous Styles

PITON & FILS

23, Grand'Rue, 23 — *Ateliers :* 4, Place du Dossen, 4

MORLAIX

QUINCAILLERIE — OUTILLAGE

MÉNAGE — ÉCLAIRAGE

Maison Veuve MAHO

E. PARIS, Successeur

1, rue de Brest — MORLAIX — *1, rue de Bres*

Feiz ha Breiz

Tolen mis Genver 1920

D'hon c'houmananterien ; d'hon gwerzerien. — Penôs hon devo eur bloavez mad, F. B. A. — Bloavez mat da Ian Gouard, Potr L. N. — Keleier ar Miz, E. A. M. — Ar roue Grallon, M. A. Abgrall. — Ar Skarlatin, Dr Dujardin. — Potred ar C'hornboud, Telen Aber. — En eur lenn an Emgleo a beoc'h, I. U. — Istor hon Bro : Chapel an Hugunoded, Y. M. G. — Le Théâtre chrétien en France, Almanach Catholique. Paul Quéguiner, J.-M. Perrot. — Divunadennou, Per ha Pol.

CIDRERIE MORLAISIENNE

Près la Gare des Marchandises

Distillerie à Vapeur

—o—

Pierre HUET

CIDRES & EAUX-DE-VIE DE CIDRE

ACHAT

DE VIEUX CIDRES ET DE LIES

POUR LA DISTILLATION

MACHINES AGRICOLES

RÉCOMPENSES A TOUS LES CONCOURS

Anciennes Maisons GUILLEMART & NICOLAS

J. DU PENHOAT, Successeur

Téléphone 50 — MORLAIX — Téléphone 50

NOUVEAU SEMOIR ARTICULÉ

A DEUX ROUES

BATTEUSES

Manège à Moteur, à Vapeur

LOCOMOBILES

Pressoirs, Moulins à Pommes
Hache-Paille, Broyeurs d'Ajoncs
Brabants, Griffons, etc.

ÉCRÉMEUSES " PERSOON "

CONSTRUCTIONS MÉCANIQUES — CHARPENTES EN FER — MOULINS

Plans et Devis sur Demande

SERRURERIE D'ART — FERRONNERIE

DEMANDER LE CATALOGUE SPÉCIAL

MORLAIX, Imprimerie A. LAJAT, 31, rue des Fontaines, MORLAIX

Le Gérant : F. GOURVIL.

QUELQUES OPINIONS
sur les Idiomes locaux & l'Enseignement

(*Suite*)

M. DUPONT

INSTITUTEUR PUBLIC (1)

« La première chose qui frappe l'enseignant observateur dans le Midi c'est le langage. A l'exception d'un très petit nombre de personnes des grandes villes, tout le monde parle patois, c'est-à-dire un langage qui diffère du français, presque autant que l'italien ou l'espagnol.

« Cependant les écoles du midi sont organisées comme celles du nord de la France. Partout on fait usage des mêmes livres, partout on emploie les mêmes moyens.

« Mais les enfants de nos contrées, parlant en patois et n'exprimant entre eux, comme dans leurs familles, leurs pensées, leurs besoins, que dans leur idiome, peuvent-ils faire dans leurs études les mêmes progrès que ceux du nord, qui tous parlent français ou, du moins un langage qui en approche beaucoup ? Peut-on profiter des instructions qui sont faites dans une langue à laquelle on est étranger ? Peut-on apprendre une langue par la seule lecture et sans la comparer avec celle que l'on parle habituellement ? Dans le cas de la négative, quels avantages peut-on retirer de la lecture d'une langue que l'on ne parle point ? Les dix-neuf vingtièmes des enfants du midi sont dans ce dernier cas. Ils ne comprennent guère mieux le français qu'on leur fait lire que le latin qu'on chante à l'église. Aussi, le plus grand nombre n'apprend à lire que fort tard, et beaucoup se dégoûtent et se retirent des écoles sans avoir rien appris, après y avoir passé néanmoins un temps qui devrait suffire à leur instruction complète.

« Je ne pense pas que l'on doive attribuer tout ce retard à l'ancienne méthode, je ne pense pas non plus que la nouvelle, malgré sa grande supériorité produise dans le midi d'aussi heureux, d'aussi rapides résultats que dans le nord, à moins que l'on emploie des moyens particuliers. Enfin, j'ai observé qu'un élève ne parvient à lire d'une manière supportable que lorsque l'usage a familiarisé jusqu'à un certain point son oreille avec les mots et les principales formules de la langue française.

« Cette observation m'a fait imaginer un moyen que j'emploie depuis quelque temps avec succès pour hâter les bienfaits de cet usage : *c'est d'enseigner à mes élèves de traduire le patois en français.*

Voici de quelle manière j'ai appliqué ce moyen à l'enseignement actuel : dès la première classe, chaque moniteur présente à ses pupilles, en demi cercle, de nom patois des choses les plus usuelles et leur en demande le nom français. Cet exercice, que l'on continue jusqu'à la cinquième classe, étant terminé, les enfants commencent à traduire, toujours oralement, de petites phrases graduées et de toutes prises dans l'usage le plus ordinaire. Ce dernier exercice, continué jusqu'à la la fin des études, peut comprendre toutes ou presque toutes les phrases patoises dont la traduction présente des difficultés...

« Je propose ce moyen principalement aux instituteurs de campagnes et à quelques instituteurs des villes, car il serait possible qu'il ne produise pas le même bien dans les grandes écoles des grandes cités, dont les élèves parlent français dans leurs familles. .

« Ce qui me fait tenir plus particulièrement aux moyens que je propose, c'est cette observation essentielle, que les nombreuses fautes que l'on nous reproche sous le nom de gasconismes ne proviennent que de ce que nous traduisons mal le patois en français ; car dit Condillac, nous pensons dans la langue que nous parlions dans notre enfance...

« Enseignez donc aux Méridionaux à traduire le patois en français, et ils ne feront plus de gasconismes. Je suis si persuadé de celà, que je travaille principalement pour ma propre instruction à un ouvrage sur cette matière ».

(1) Extrait du *Véridique*, journal officiel de la préfecture de l'Hérault, numéro du 15 juin 1919. Cité par J. Aurouze (Pédagogie Régionaliste p. 179 et seq.

M. J. CHABAUD

(*Auteur d'une grammaire française-provençale. 1826*)

« Une grammaire toute française ne peut convenir qu'à quelques provinces où le français est usuel. En Provence, un pareil ouvrage est insuffisant, parce que nous ne pouvons apprendre le français que par notre langue paternelle, c'est-à-dire que par le provençal. »

(Cité par J. Aurouze, op. cit. p. 181).

M. L. MASSE

(*Instituteur public. Auteur d'une grammaire française expliquée au moyen du provençal, 1840*).

« Comment se fait-il que dans le Nord, c'est-à-dire dans les pays où l'enfant ne parle jamais que français, le maître a beaucoup plus de facilité pour lui apprendre à écrire correctement ? Comment se fait-il que dans nos montagnes, où les enfants parlent patois, il est si difficile d'arriver au même but ? La raison en est simple et naturelle. *Les premières études doivent commencer par la langue maternelle...*

« Ce qu'il y a d'essentiel dans les langues est commun, universel, et, s'il existe des lois pour régir l'une d'elles, ces lois conviennent à toutes, ou plutôt sont celles d'un langage universel, dont les langues particulières ne sont que les différents signes.

« Donc, celui qui connait bien le latin a une grande facilité pour apprendre l'italien, l'espagnol, etc.. ; donc celui qui connaît bien le patois de son village pourra, par imitation de cette langue, par l'analogie, apprendre à écrire correctement le français qu'il ne connait pas.

« J'ai remarqué que notre patois aidait beaucoup à trouver la solution d'une difficulté grammaticale.

« Ainsi désormais, l'étude de la grammaire française sera facile, la leçon du maître ne sera plus incolore, insipide ; *l'élève sera pour sa part dans chaque leçon ;* le maître seulement devra l'aider à faire l'application de la langue qu'il connait à la langue qu'il étudie...

« Une grammaire française expliquée au moyen de notre patois, dans laquelle chaque partie du discours sera développée par des mots et des exemples patois, connus de l'élève ; un traité d'exercices grammaticaux.., et non cacographiques, ayant rapport aux règles expliquées : voilà deux livres élémentaires qui semblent manquer aux besoins de l'enseignement. Ces deux livres me paraisent indispensables pour généraliser et faciliter l'étude de la langue française, livres d'autant plus nécessaires que, jusqu'à ce jour, toutes les méthodes employées n'ont produit aucun heureux résultat. »

M. CHAUTARD

(*Inspecteur des écoles des Basses Alpes*) (1)

« La méthode que vous avez conçue et que vous vous proposez de publier sera, à mon avis, d'une grande utilité, non seulement pour les élèves, mais encore pour les maîtres. Les langues étrangères ne s'apprennent bien et vite qu'au moyen de rapprochements continuels avec un idiome connu. Le patois étant ici la langue maternelle devra être le point de départ et le terme de comparaison. C'est une idée heureuse et qui pourra devenir féconde... »

(1) En réponse à la dédicace ci-dessus.

PROPAGANDE

L'appel lancé dans notre dernier numéro en faveur du tirage à part des OPINIONS reproduites ci-dessus a été entendu par quelques-uns de nos amis.

Nous insistons auprès de ceux qui sont en mesure d'y répondre pour qu'ils nous aident à vulgariser par la diffusion des brochures que nous avons projetées, la question de l'ENSEIGNEMENT BILINGUE. La solution de cette question dépend largement de la façon dont nous saurons la traiter. Nous pensons qu'il n'en est point de meilleure.

On peut souscrire pour 50, 100, 200 brochures et plus.

Nous adresser les adhésions le plus rapidement possible.

Vient de paraître

L'ANNUAIRE ILLUSTRÉ du FINISTÈRE

pour l'année 1920

édité par l'UNION AGRICOLE & MARITIME

Il est en vente chez tous nos dépositaires. Le léger retard que subit sa parution doit être attribué au souci que nous avons eu de mettre à jour, non seulement, les listes des autorités diverses, mais encore les Conseils Municipaux, les Conseils Généraux et d'Arrondissements, Députés et Sénateurs. Notre Annuaire sera donc, sous ce rapport, le plus complet qui ait paru jusqu'ici. D'autre part, comme d'habitude, nous avons pourvu à l'horaire des marées, au calendrier breton et en faisant une large part à la littérature nationale, dans les deux langues, nous y avons joint un précis de l'*Histoire de Bretagne*, par M. le Vicomte de la Lande de Calan.

Réclamer l'annuaire à tous nos dépositaires, pour 1 fr. 25.

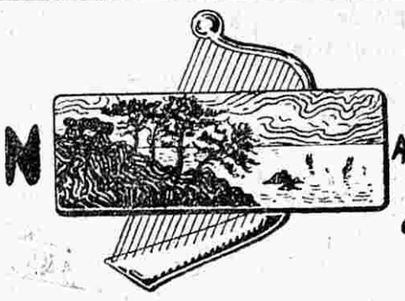

Ar Gwennili hag ar Bugel

(*Mojen*)

Kannad an nevez amzer, gwennili tremeniad,
Ehan da nijal, laosk da ziskuiz eur pennad
Da askel duoc'h eget ar mouar var an drez
Ha lavar d'in, gwennili, deus pe leac'h e teuez ?
— Da c'houlou-d ïz, skolaerik, d'ar poënt m'oaz gweledet
En da vella kousk-mintiu, dreïst Paris 'm euz nijet...
— Braz kenan ez eo Paris ?
— Petra lavarez-ta ?
Evit gwir, diouz an neac'h, eo doareet da veza,
Dioc'h ar pez e meuz gwelet ebarz va beachou
Unan deuz ar re vrassa etre an holl geariou.
Mez petra ez eo Paris evidhoun e kichen
Brazder ar bed ? A boan 'vel eur boden-merrien.
Teir vunuten, marteze, 'm euz lakeat d'hi dreuzi,
Hag assur, anez outhe, ne zonjfenn ken ennhi.
Euz ar mor doun 'm euz gwelet an tarziou eonennuz,
Var leïn meneziou huel, an erc'h mezevelluz :
Setu aze traou 'c'heller lavarout braz meurbed,
Ha ne d'eo ket kear Paris varzu p'hini a red,
Mezaoun, da speret yaouank hirio d'ober eun dro.
Selaou ! mesk an holl tiez a zo berniet eno,
Nez euz ket, va mignounik, nann unan var va feïz,
E-harz pehini 'garfenn diazeza va neïz.
Pegen gwelloe'h eo ama dindan an hëol splan,
Mesk ar gwez, ar glazennou... Anavezout a ran,
Var levenn eul lenn sklëar, 'barz an draonien kuzet,
Eun ty zoul en pehini ez oun prest gortozet.
Divar an treujou, 'zanter ar c'houez euz ar spern-gwen
Hag euz ar bleuniou lircu savet en he c'hichen ;
Klevet e vez ar gwenan laouënn ô safrouni,
Balafennou alaouret a ra an dro d'ezhi...
Hag ar c'hreg, pa em gwelo ô tont a dreuz an ear
A denn-askel d'he doë n, a vouzc'hoarzo seder.
Mall am euz da erruout. Kenavezo, keazik.
Bev el leac'h m'ho deuz bevet da holl dud. Reuzeudik
Ez eo peurvia, siouaz ! buez 're divar meaz
A ia da glask er c'hariou plijadur pe danvez.
Didamant euz a Baris, er vro ma zout ganet,
Chôm da vervel e touëz kerent ha mignouned.
Va c'hred, an traou burzudus 'chelfez gwelet eno
Ne dalont ket an ear iac'h a zeu deuz an envo !

CHARLEZ AR BRAZ

* * *

Mar na vijen Breizad, Breizad 'garfen beza
Me garche bout ganet en bro ar bleun melen
Bro na baouez enni an avel da c'houeza
Hag an barz da gana nerzus war e delen.

MATHALIZ.

FEUILLETON DE « MOUEZ AR VRO » (4)

Le Songe de Maxen Wledic

CONTE GALLOIS DU MOYEN-AGE

Extrait du *Livre Rouge de Hergest*

(SUITE)

Maxen se dirigea avec ses armées vers Rome et conquit la France et la Bourgogne, ainsi que tous les pays jusqu'à Rome ; puis il assiégea la citadelle de Rome. Il y était depuis une année, et il ne semblait pas qu'il dût davantage s'en emparer qu'au premier jour.

Mais les frères d'Elen Lluydawe s'en vinrent de l'île de Bretagne le rejoindre avec une petite armée ; et tous les combattants de cette petite armée valaient le double de celle de Rome. On prévint l'empereur, lorsque l'on vit cette troupe descendre auprès de son armée et dresser ses tentes. Personne ne vit jamais une troupe plus belle et mieux équipée, pourvue de plus belles enseignes que n'était cette troupe pour son nombre.

Elen s'en vint la contempler et reconnut les enseignes de ses frères. Alors, Kynan fils d'Eudaf, et Adeon, fils d'Eudaf vinrent visiter l'empereur qui fut charmé de leur visite et leur jeta les bras au cou.

Ils allèrent alors voir les soldats de Rome livrer le combat à la ville, et Kynan dit à son frère : « Nous tâcherons de lutter contre Rome de façon meilleure que celà ». Ils mesurèrent jusqu'à la nuit les murailles de Rome et envoyèrent leurs charpentiers à la forêt ; des échelles furent construites à raison d'une par quatre hommes. Enfin tout fut prêt. Chaque jour à midi, les deux empereurs prenaient leurs repas, et ils cessaient de se battre des deux côtés, jusqu'à ce que chacun eût fini de manger. Mais les hommes de l'île de Bretagne prirent leur repas le matin et burent jusqu'à en être tous échauffés. Et pendant que les deux empereurs étaient à leur repas, les Bretons s'en vinrent jusqu'à la citadelle, y appliquèrent leurs échelles, et sans tarder ils furent tous dans la ville. Le nouvel empereur n'eut pas le temps de s'armer qu'ils furent sur lui, le tuèrent, et beaucoup d'autres avec lui. Ils furent trois jours et trois nuits à soumettre les gens de la ville et à conquérir le château. Une partie d'entr'eux étaient occupés à défendre l'accès de la ville pour empêcher qui que ce fût de l'armée de Maxen d'y pénétrer, jusqu'à ce qu'ils eussent réduit chacun à leur discrétion.

Maxen, dit alors à Elen Lluydawe : « Je trouve très étrange, princesse, que ce ne soit pas pour moi que tes frères aient conquis cette ville. » — « Seigneur empereur », répondit-elle, « mes frères sont les gens les plus sages du monde ; va toi-même la leur demander, et si ce sont eux qui en disposent, tu l'auras certainement. »

L'empereur et Elen s'en vinrent alors réclamer la ville. Les occupants répondirent à l'empereur que seuls les gens de l'Ile de Bretagne avaient travaillé pour prendre la ville, et pour la lui donner.

Les portes de la ville de Rome s'ouvrirent alors ; l'empereur fut placé sur le trône, et tous les gens de Rome lui firent hommage. Il dit à Kynan et à Adeon :

« Eh bien, seigneurs ! me voilà rentré en possession de la totalité de mon empire ; je vous donnerai cette armée-ci, pour conquérir la partie du monde que vous désirerez.

Ils partirent alors et conquérirent des pays, des châteaux, des places fortes dont ils tuèrent les occupants, en laissant la vie à leurs femmes. Ils continuèrent ainsi jusqu'à ce que les jeunes gens qui les accompagnaient furent devenus des hommes à cheveux gris, tellement de temps ils avaient passé en conquête.

Alors, Kynan dit à son frère Adéon : « Que préfères-tu : demeurer dans ce pays-ci ou retourner dans ton pays natal ? » Après consultation, il préféra retourner au pays, et beaucoup d'autres avec lui. Mais Kynan resta y demeurer avec l'autre partie des gens ; et ils décidèrent de couper la langue des femmes pour les empêcher de corrompre leur langage.

C'est parce que leurs femmes se taisaient et qu'ils parlaient eux-mêmes que l'on appela, les Bretons *Llydaw* (1) ; c'est à la suite de cela que vint cette appellation courante, de l'île de Bretagne, et quelle en vient encore.

Cette histoire est appelée *Le Songe de Maxen Wledic* empereur de Rome, et c'est ainsi qu'elle se termine.

FIN

Traduit du Gallois par F. GOURVIL

(1) La Bretagne armoricaine est appelée encore de nos jours *Llydaw* par les Gallois ; c'est le vieux nom celtique *Letavia* qui d'après M. Loth doit avoir le même sens qu'*Aremorica*, c.-à-d. « région maritime. » L'explication de ce nom donné par le conte gallois est un calembour amené par le nom ancien des habitants de la Letavie : *Letewicion* que l'écrivain Nennius au VIII s. décomposait déjà : *let*, semi, *tewicion*, tacentes ; *semi-iacentes*, « qui se taisent à demi » (... *quoniam confusa loquuntur.*)

Mouez ar Vro

2 Wennec **(LA VOIX DU PAYS)** 10 Centimes

Hebdomadaire Breton - Français

ORGANE DU RELÈVEMENT NATIONAL DE LA BRETAGNE

Régionaliste — Artistique — Economique

N° 21. — SAMEDI 31 JANVIER 1920.

En 1918, la Bretagne a donné 560.414 fr. 18 c. pour la Propagation de la Foi.

En 1919, elle a donné DES MILLIONS pour la politique de Gauche et de Droite

Que donnera-t-elle en 1920 pour la propagation DE L'IDÉE BRETONNE ?

ABONNEMENTS :

Morlaix-Ville	5 fr.
Département et limitrophes	6 fr.
Autres départements	7 fr.
Etranger	8 fr.

Rédacteur - Administrateur :

F. GOURVIL

4, Rue Notre-Dame, MORLAIX

INSERTIONS :

Annonces Judiciaires et diverses	0 fr. 40
Réclames	0 50
Faits divers	0 75

Prix à forfait pour les annonces de longue durée

Roït evit Breiz

Evit kas da vad hon menoz, a zo adsevel Breiz, hag ober anezi eur vro grenv ha kaër, gant harp an holl dud a skiant, red eo d'comp beza sikouret gant hon c'henvroïz, paour ar pinvidik, disket ha dizisk. Breiz a dle beza adsavet gant ar Vretoned o-unan ; hag evitze, pep hini eus ar re-man a dle digas e ven d'an ti ; ha kement-ze n'eo ket dreist-nerz ar paoura anezo.

Emesk ar gazetennou a labour evit Breiz, ez eus darn, evel *Mouez ar Vro* ha *Kroaz ar Vretoned*, na reont nemetze, *n'int gouestlet nemet da ze* ; gantze n'o deus sikour abet digant ar bolitikerien a ro kement a arc'hant d'ar gazetennou all evit harpa, diguz pe dre guz, o folitik, gwenn pe ruz, melen pe c'hlaz. Abalamour da ze, Breizis o-unan a dlefe skoazelli ar gazetennou a zo gwestlet *hepken* da vad ha da vrasder Breiz.

Ar skoazel a c'houlenner diganto, ar men a c'houlenner diganto digas d'an ti emeur o sevel, n'eo na pounner na gwall-goustus. Goulenn a reer hepken diganto digas o frof ugent-real pe zaouskoued, digas embannou konvers d'ar gazetennou gwestlet d'ar vro, pe mar ne dint ket pinvidik awalc'h da roï en eun taol o frof, prena bep zizun o gazeten, ha lakat o mignoned d'he c'hemeret d'o heul.

Ar gazetennou a goust breman ken ker da voulla mar vez koll war bep niveren a werzer mar na zav ket ar werz en tuhont *da bemp mil* bep sizun.

Red eo, evit ma c'hello *Mouez ar Vro* derc'hel da gas komz Breiz en tiegezou, evel m'he deus graet betek-hen, ma savo kalz ar werz anezi en pep parroz, ma kreskó niver ar goumanantidi (abonnés) ha ma teuio d'ezi muioc'h a embannou-konvers (annonces). Gant an disterra poan, pephini eus hon lennerien a vreman a c'hall kaout d'comp eun hanterdousen prenerien nevez en-dro d'ezan ; pephini eus hon c'houmanantidi a c'hall dizoleï en e gerentiez hag e amezegiez tri pe bevar koumanant all d'e c'hazeten ; pa o deveus ezom d'ober eun embann bennak e c'hallont aes en digas da *Mouez ar Vro*, a raïo d'ezo kouls servich evel ar gazetennou all.

Eus holl vroiou ar bed elec'h ma zo gazetennou, re Vreiz marteze eo ar re baoura. Gwelit kentoc'h gazetennou an Allmagn, re Vro-Zaoz, re an Amerik, ha re broïou bihan evel hon c'hoar Bro-Gymru ; eno ar « paperou » a vez moullet kaer, ha da lenn a vez warno, awalc'h evit eur zizunvez, evit an daou wenneg. Perak ? Abalamour ma'z eo lennet an gazetennou-ze, n'eo ket gant mil pe zaou vil evel hon re ni, hogen gant eur bobl a bez, a gustum o frena gant aket bep gwech ma tiflukont.

En Breiz, eun dra anat eo, *na lenner ket awalc'h* ; hag ar pez a lenner, siouaz, n'eo ket atao gwell-skouerius, na troet awalc'h war an traou e tlefe ar Breizad en em emellout outo *da genta*.

Poent eo chench kement-ze ; red eo d'ar Vretoned *lenn*, ha lenn ar pez a skierijenno anezo war o bro o-unan, ha nann war draou goullo ha didalvez evito.

Prena *Mouez ar Vro* bep sizun, hag alia eur mignon all d'he frena ; he lenn, ha tenna ar c'hentelliou mad a zo enni evit pep Breton, a zo dever pephini, a zo rei eun tammig prof d'ar vro, ha n'eo ket gwall goustus da yalc'h ar paoura.

Roït eta evit Breiz, ha Breiz her rento d'eoch.

Pour vivre

Nous voulons aujourd'hui répondre publiquement à une demande souvent faite par écrit ou de vive voix, au sujet du succès de *Mouez ar Vro*. Nous en profiterons pour faire connaître franchement à tous notre organisation et notre situation, afin si possible de rapprocher de nous certains indifférents, et, plus encore, ceux qui sont déjà plus ou moins des nôtres.

Organe de la société anonyme de ce nom, légalement constituée, *Mouez ar Vro*, dit l'article 2 de ses statuts (1) « a pour but de défendre les intérêts bretons et de travailler au relèvement intellectuel et économique de la Bretagne, par la culture de la langue bretonne, des arts nationaux et la diffusion de tout ce qui pourrait favoriser la prospérité du pays. »

Toute préoccupation politique était tellement étrangère aux promoteurs et aux adhérents de cette société, que les fonds lui sont venus de gauche et de droite, et que, son conseil d'administration établi, il se trouva comprendre un radical-socialiste, un républicain démocrate, deux républicains indépendants et un monarchiste.

Le premier soin de *Mouez ar Vro* fut de prendre, dès son apparition, position en dehors et au-dessus de tous les partis ; et la meilleure preuve qu'elle a toujours gardé cette position, c'est qu'aucun actionnaire n'a formulé le moindre grief sur ce point, et que nos lecteurs n'ont pu se douter qu'au cours de la bataille électorale, deux de ces actionnaires furent candidats à la députation, un le fut au Sénat, trois au Conseil général et plus de dix au Conseil municipal, — aucun de ceux-ci n'ayant d'ailleurs cherché à se servir, à quelque degré que ce fût, de ce journal, pour les besoins de sa campagne.

Se plaçant résolument sur le seul terrain breton, *Mouez ar Vro* a obtenu les adhésions de nombreuses personnalités bretonnes, françaises et étrangères ; des encouragements lui sont venus du Haut-Enseignement, des milieux artistiques et littéraires de Bretagne, du Nord, du Midi, des Iles Britanniques, de Suisse, etc... Ses campagnes ont trouvé un écho sympathique dans les colonnes de la grande presse parisienne et régionale : *Le Mercure de France*, *L'Opinion*. *L'Œuvre*, *L'Action Française*, *L'Echo de Paris*, etc... ont signalé nos articles à diverses reprises — honneur trop rarement réservé à la presse hebdomadaire de province. Nos abonnés se recrutent dans tous les partis, à tous les degrés de l'échelle sociale, et sur nos listes, tel noble lord d'Angleterre, tels possesseurs de noms illustres dans les noblesses bretonne et française, tel membre de l'Institut, voisinent très heureusement avec un travailleur des champs ou de la ville.

Dans une certaine mesure, au point de vue moral, nous avons donc le droit de nous montrer satisfaits de nos débuts.

Au point de vue matériel il en va autrement.

Le prix du papier journal et les prix d'impression qui ont augmenté de façon fabuleuse depuis quatre ans, font que le premier mille de *Mouez ar Vro* revienne à 250 francs, c'est-à-dire que chaque exemplaire de ce premier mille nous coûte 0 fr. 25. Ce prix de revient extrêmement élevé ne peut être abaissé que par l'intensification du tirage : à raison de 2000, l'exemplaire ne revient déjà plus qu'à 0 fr. 17, de 3000, à 0 fr. 13, et de 5000, à 0 fr. 10.

Du côté débit nous avons donc les lourdes charges du tirage hebdomadaire du journal (1800 ex.) auxquelles viennent s'ajouter les frais de rédaction, d'administration et d'expédition.

Du côté crédit : 300 abonnements rapportant en moyenne 6 francs chacun ; une vente au numéro montant environ à 70 francs par semaine, et un petit nombre d'annonces commerciales et légales d'un rapport à peu près identique. Il s'ensuit donc que chaque numéro de ce journal entame sensiblement le capital social de la société de *Mouez ar Vro*.

Nous confessons cette situation sans fausse honte ; si le mal est indépendant de nous, le remède est entre les mains de tous nos lecteurs et amis, et plus spécialement entre celles des vrais régionalistes. Jusqu'ici, neuf sur dix de ceux que nous étions fondés à croire tels, ont fait montre vis-à-vis de notre œuvre, de l'absentéisme le plus regrettable. Il nous est permis de nous en étonner. Il y a en Bretagne une population de près de 4 millions ; tout ce pays qui va de la pointe du Raz aux rives du Couësnon et de la Loire, n'a jusqu'ici aucun autre organe *exclusivement* voué à la sauvegarde de son intégrité et à son relèvement total (1). *Mouez ar Vro* ambitionne de devenir le lien qui unirait les énergies de l'élite de ces Bretons, et la torche qui éclairerait la route de tous vers ce but si beau : la grandeur du pays.

Mais pour arriver là, que de scepticismes à vaincre ! Il suffit qu'un journal comme le nôtre prétende ne pas faire de politique, pour qu'on lui suppose les plus noirs desseins. Beaucoup se tiennent à l'écart du mouvement et se méfient de nous, qui, s'ils étaient convaincus de notre parfait désintéressement, viendraient à nous. Aidez-nous à conquérir ceux-là et la masse de ceux qui nous ignorent encore totalement. Pour poursuivre notre œuvre, nous ne demandons pas *un million* comme Probus, ni *deux millions* comme l'*Action Française*. La collaboration que nous demandons à nos lecteurs, abonnés et amis ne dépasse pas leurs forces et leurs moyens pécuniers : chaque abonné peut sans grande difficulté arriver à nous trouver *trois ou quatre abonnés nouveaux* ; le résultat en sera une plus-value immédiate dans nos recettes ; chaque lecteur peut nous trouver *quatre ou cinq nouveaux acheteurs*, d'où augmentation du tirage et diminution du prix de revient de l'exemplaire. Les uns et les autres peuvent inciter les annonceurs de leur entourage, officiers ministériels, commerçants, industriels, à utiliser la publicité de notre organe. Au bout de quelques mois de propagande sérieuse, *Mouez ar Vro* doit avoir ses 1000 abonnés, voir son tirage atteindre 5000 exemplaires, et posséder une clientèle suivie d'annonces. Mille abonnés, cinq mille acheteurs (ce qui fait à peine un abonné pour 4000 et un acheteur pour 1000 Bretons), une page d'annonces, ce n'est évidemment pas la plénitude du succès moral — le seul qui nous importerait s'il n'était si douloureusement lié au succès matériel — mais c'est du moins la vie assurée, et la *Vie*, pour nous, c'est le *travail* et *l'action* pour la gloire de la patrie bretonne que nous ne séparons ni de la France ni de l'humanité.

Lecteurs, abonnés, amis proches et lointains, la vie de *Mouez ar Vro* est entre vos mains. Qu'allez-vous en faire ?

(1) Publiés dans *La Bretagne Hippique* du 30 Août 1919.

(1) En effet, si d'autres confrères, au dévoûment desquels nous nous plaisons à rendre hommage traitent plus ou moins assidûment de la *Question bretonne*, celle-ci n'est pas leur seule raison d'être, comme elle l'est pour nous.

KONTADEN « MOUEZ AR VRO » (9)

An Daou Hent

(*Kendalc'h*)

Araok kimiadi diouzoc'h, kemerit ar gwenneyen a roan d'eoc'h ; del, Alan, lak ar yalc'h-man en da c'hodel, bez piz ha kempen var ar pez a zo ebarz, ezom a pezo koulz ha Perig, rak an hent a zo hir ha naounus. Ha breman, va bugale, kerzit gant gras Doue, me a zo tost da benn va beach, ha c'houi a zo c'hoaz o vont da gregi gant hoc'h hini. Ma vefe eur vech bennag unan pe unan ac'hanoc'h en dienez vras, roit skor d'ezan, n'eus netra kaeroc'h eget en em skoazella e-kreiz trubuilhou ar vuhez-man. »

— « Kenavo tad, a lavaras an daou vreur a-gevret. »

— « Kenavo ar baradoz, va bugale, Doue r'ho kennerzo ! »

V

An daou Vreizad e Pariz

Goude beza kimiadet dioc h o zad ha dioc'h o moereb Louiza, an daou breur a bignas er c'har bihan, hag eun heur goude, e oant en Huelgoat. Gwilhou neuze a roas eun tamm kerc'h de e gazeg er porz e oa kustum da zisken ennan, ha raktal a ieas da gaout e zaou vreur, azezet en eur gampr a gostez. « Deuet eo evidomp va breudeur, mare an disparti, mare poanius meurbet hag evidoc'h hag evidoun. Me a vezo red d'in breman kemer daou vevel evit ober ho labour en ho leac'h.

C'houi a zo o vont da redeg ar c'houitel, hag e kav d'eoc'h emaoc'h o vont var eun tenzor, ia kaout a ra d'eoc'h n'ho pezo netra da ober e Pariz nemet plega ha dastum. Siouaz ! Koueza raio m'oarvad re vuhan ho meud en ho tourn, met gortozomp, rak me a c'hell fazia, ha ne fell ket d'in ho lakat da goll nerz-kaloun araok m'ho pezo pouezet hoc'h unan ar stad nevez a vuhez emaoc'h o vont da gemer e Pariz. Me ne fall-galounin ket, ha nemet e chomo yec'hed ganen, em bezo bara da zebri, ha zoken, goude ma chomfen pell heb ober netra, e kavin c'hoaz peadra da derri va naoun. C'houi, va breudeur keiz, ha gallout a rit-hu lavarout ar memes tra ? N'eus fors petra a en em gavfe ganeoc'h, skrivit d'in, m'ho pefe ezom arc'hant, e ve kaset d'eoc'h. Mar teufe d'eoc'h ober aferiou fall, sonjit ho peus eun ty e ty ho tad, e ty ho preur kosa, deuit d'ar gear, rak kement a berz ho peus ha me e tyegez hon tad, d'eoc'h eo koulz ha d'in-me. »

— « Hor zonj n'eo ket da hini, Gwilhou. Mar pellaomp deus hou tyegez, ne zonjomp nemet en eun dra, gounit hor bara ha lezer ganes an tyegez en e bez, d'it eo da ober gantan evel ma kari, ni n'hon deus perz ebet ken en douar a labouri, ha te na c'helli ket kennebeut goulen da lod eus an arc'hant a c'hounezimp e Pariz. »

— « Evel just, Alan, hoc'h arc'hant a vezo d'eoc'h, ha libr oc'h da ober gantan ar pez a blijo d'eoc'h. Met an dra-man n'eo ket ar memes tra, breur. Hon tad en deus gounezet arc'hant, deus eur stalig dister en deus great eur stal vras, ha c'houi, p'e gwir oc'h bugale d'ezan koulz ha me, a zo galvet da gaout evel-doun perz er madou-ze. »

— « Ya, ia, gouzout a reamp, met lezomp an traou-ze a gostez evit hirio, divezatoc'h e vezo gwelet, a lavaras Alan. »

— « Poent eo hasta founnus, eme Perig, an domder vras a zo erru. »

— « Araok kimiadi diouzoc'h, kemerit diganen beb a bez aour, rak m'oarvad an tad n'eo ket bet gwall vrokus en ho kever.

— « Trugare d'it, Gwilhou, pardoun d'comp ar boan hon deus great d'it, hor spered a oa dallet, pa oamp oc'h ober kemet a boan d'eur breur ken mat. »

— « Pardounet oc'h, pell zo, va breudeur. »

— Kenavo ar c'henta, Gwilhou, heb dale e pezo eus hor c'helou. Pemzek dez goude, an daou vreur a vele touriou kaer iliz an Itron-Varia, edont digouezet e penn o beach, skuiz-maro. Raktal e iachont da glask ar ru oa Job an Ty-Tawalc'h enni o choum, ha pa oant erruet gant an niveren 104, e chomjont en o zav, hag e c'houlennjont digant ar borsierez goz, e peleac'h edo Joseph Le Guen o chom.

— « Au cintième, mes amis, première à gauche. »

— « Petra n'tanfoueltr he deus c'hoant houman da lavarout ! te peus ententet Perig ! »

— « Paz eur ger, Alan ! cintième à gauche ! petra eo ar gregach-ze, te oar Alan, goulen outi c'hoaz 'ta ! »

— « Je suis venu, Madame à demander ousqu'il est Monsieur Le Guen, voilà mon papier. »

— « Est-ce que vous me prenez pour une machine à répétition, je vous dis de monter jusqu au cintième, spèce de sales bretons ! »

Ar baotred a bignas, à bignas c'hoaz ; kaout a rea d'eza e oant o sevel e garidou tour Sant-Herbot. Pa oan digouezet, e velchont skrivet var eun nor : J. Tartampion, déménageur, var eun all A. Riboul, commissionnaire aux halles, ha var eun all an hini a glaskent J. Le Guen chef emballeur. « Heman eo hon den, heme Berig. »

— « Ya, evit doare n'eman ket er gear, kaer em beus lopa var an nor, den na respont. »

— « Vous cherchez Monsieur Le Guen, il travaille 17 boulevard Sébastopol à 2 kilomètres d'ici, mais prenez un fiacre, pour vingt sous vous y serez vite rendu, a lavaras an aotrou Riboul d'ezo.

(*Da heuil*).

Loeïz AR FLOC'H.

Le problème irlandais et la volonté irlandaise

La délégation du gouvernement élu de la République irlandaise, à Paris, communique un document dont la lecture fait ressortir combien le problème irlandais est aigu :

Pendant l'année 1919 l'Angleterre s'est rendue coupable de plus de 15.000 actes d'agression contre le peuple irlandais.

La campagne de terreur entreprise par le gouvernement, Lloyd George constitue une violation voulue et flagrante des engagements solennels du premier ministre anglais. Ainsi, après l'entrée en guerre des Etats-Unis, le gouvernement anglais, pour s'attirer de nouvelles recrues en Irlande, prit l'engagement ferme de liquider la question irlandaise sur la base du droit de libre disposition, énoncé par le président Wilson dans ses 14 principes ; et le 16 avril dernier, M. Lloyd George déclarait aux Communes qu'il fallait « constituer un gouvernement répondant à la volonté du peuple : autrement, nous aurions outrageusement méconnu tous les principes pour lesquels nous nous sommes battus ».

Pendant le mois d'août 1918, le gouvernement Lloy George faisait appel à la jeunesse irlandaise en ces termes : « L'Amérique est entrée dans la guerre. L'Amérique au secours de laquelle les Irlandais accoururent si nombreux quand elle revendiquait sous les armes sa propre liberté ; l'Amérique dont la grande armée compte un demi-million d'hommes de souche irlandaise ; enrôlés pour revendiquer à travers le monde entier, les principes de la liberté. Avant la fin de la cinquième année de guerre, les armées de l'Amérique et des alliés auront vaincu et, par leur victoire, auront assuré, comme disait le président Wilson, le régime du droit des gens fondé sur l'assentiment des gouvernés et soutenu par l'opinion coordonnée du genre humain.

Tels furent les engagements qui valurent aux alliés plus d'un million de soldats de sang irlandais, dont au moins le quart était des volontaires enrôlés en Irlande.

Ici le document énumère les actes qu'il reproche au gouvernement anglais. Il ajoute :

Au début de la nouvelle année, le même gouvernement anglais s'apprête aujourd'hui à renouveler, plus atrocement encore, sa campagne de violences, dans le but de provoquer un peuple exaspéré à recourir aux armes, car on espère ainsi trouver moyen d'imposer à l'Irlande, par le feu et par le sang, la prétendue autonomie, récemment ébauchée par M. Lloyd Georges pour raffermir la domination ébranlée et chancelante de l'Angleterre.

A moins que la France et les autres puissances civilisées ne se résolvent à intervenir pour imposer au gouvernement anglais le respect de ses engagements, il est fatal que les excès du militarisme anglais en Irlande, loin de cesser au moment de la ratification de la paix mondiale, s'aggravent et se multiplient en 1920.

C'est précisément cette intervention de la Conférence de la paix, dans la politique intérieure des Etats qui est difficile et peut être accusée d'être contraire à une règle générale posée. Mais la cause irlandaise a trop de sympathies pour qu'elles ne s'expriment pas. Le document ajoute :

L'Irlande ne désire que la paix. Mais nous tenons, dès maintenant, à prévenir le gouvernement anglais et les puissances, que le peuple irlandais refusera absolument de s'incliner lâchement devant cette nouvelle manœuvre contre sa liberté, et qu'elle est bien résolue, si tout autre moyen de défense lui fait défaut, de faire appel, elle aussi, à la force et de défendre ses droits jusqu'au bout, avec la fermeté inébranlable qu'on lui connait.

SEAN T. O'COALLAIGH,
G. GAVAN DUFFY,
envoyés du gouvernement élu de la République irlandaise à Paris.

ANNONCEURS !

Mouez ar Vro a plus de trente dépôts ruraux, et est lue dans tous les milieux. Utilisez sa publicité.

ABONNÉS !

N'avez-vous pas dans votre parenté et vos relations *quatre Bretons* qui aiment assez leur pays pour consacrer à sa grandeur future cinq, six, ou sept francs par an ? Voyons, cherchez bien !

LECTEURS !

Ne jetez pas ce journal après l'avoir lu ; faites-le lire à *cinq* de vos amis et obtenez d'eux qu'ils l'achètent la semaine prochaine, et ensuite 52 fois par an.

A TRAVERS LE RÉGIONALISME

*De Ch. Maurras, dans l'*Action Française, *cet écho qui résonnera douloureusement au cœur de tous les fervents de la cause régionaliste* :

LE FRÈRE SAVINIEN.

Une dépêche de Frédéric Mistral, le neveu du grand poète, nous apporte une bien triste nouvelle.

M. Joseph Lhermite, en religion frère Savinien, de l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes, visiteur des écoles libres du diocèse d'Avignon, est mort en cette ville, samedi, dans sa 76e année.

Le frère Savinien était félibre majoral. Il portait la cigale d'or.

Educateur remarquable, ayant consacré sa vie à la défense et à la propagation de la langue provençale, il a composé, dans cette intention, un poème la *Lionide*, une grammaire fameuse, une anthologie provençale, un cours de versions. Son œuvre était très appréciée du grand Mistral. Elle avait recueilli les suffrages de Michel Bréal pour l'originale et heureuse invention qui a fait sa gloire : l'enseignement du français dans l'école primaire *au moyen du provençal* qui joue ainsi le rôle du « latin du pauvre ». Cette méthode comparative a donné de beaux résultats. Que n'est-elle généralisée ! Un ministre de l'Instruction publique jeune et hardi ne ferait ni une ni deux... Et ce serait la régénération intellectuelle du peuple du Midi en particulier et, en général, de toutes les populations qui ont gardé un idiome, en Bretagne par exemple.

Avec le succès, les ambitions du frère Savinien s'étaient élargies : il visait un enseignement secondaire et supérieur provençal. C'était la bonne voie. Nous déplorons que la mort l'y ait arrêté. Mais d'autres y entreront et le continueront.

Une exposition d'art breton en Amérique

Désirant faire connaître à nos amis d'Amérique les produits de notre région, un groupe de Bretons a décidé d'organiser là-bas une Exposition où figureront les produits susceptibles de nous faire le mieux apprécier.

Voici, à titre indicatif, un aperçu de la conception des organisateurs.

1· Dentelles, broderies, poteries, porcelaines, bois sculpté jouets, costumes, réductions de meubles, etc., etc ;

2· Lecture de contes populaires bretons et de pages consacrées à la Bretagne ;

3· Chansons du pays (audition des chansons recueillies par Bourgault-Ducoudray, Duhamel, Jean Huré, etc., etc.) ;

4· Exposition d'œuvres artistiques consacrées à la Bretagne, peinture, gravure, sculpture : œuvres de Lemordant, Charles Cottel, Lucien Simon, etc.) ;

5· Projections de vues de Bretagne (vues de M. Gervais Courtellement) et cinéma au point de vue touristique.

Toutes les personnes qui désirent participer à cette manifestation, destinée à avoir une répercution économique considérable pour notre région, sont priées de s'adresser au plus tôt à Mme Caille, 2 *bis*, rue Bâher, à Nantes.

Foariou ar Zizun

(*Foires de la Semaine*)

Lundi. — Guerlesquin, Le Relecq, Penzé, Ploudiry.

Mardi. — Saint-Thégonnec, St-Pierre-Quilbignon, Coray, Crozon, Locronan.

Mercredi. — Lannilis, Châteauneuf-du-Faou.

Jeudi. — Châteaulin.

Vendredi. — Saint-Sauveur.

Samedi. — Saint-Renan, Plouescat.

Montroulez (Morlaix)

Les écumeurs de gares

La prison de Morlaix, a reçu les quatre auteurs du pillage de la gare, retour de Brest. Les nommés Laurent Crocq, 27 ans, marin de commerce ; Eugène Forest, 27 ans, mécanicien ; Louis Cran, 26 ans, manœuvre, et Henri Quéméneur, 26 ans, manœuvre, inculpés de vol à main armée, sont d'une tenue irréprochable, quant à l'habillement du moins et nient systématiquement les faits incriminés. Ils n'ont pas de casier judiciaire, mais restent suspects de faire partie d'une importante association de malfaiteurs.

Les colis volés

La police a reçu les colis que les prétendus dockers de Brest avaient volés en gare de Morlaix, au hall des marchandises, durant la nuit du 13 au 14 janvier. Les dits colis on été reconnus par M. Cusson, chef de bureau de la Petite Vitesse ; ils sont au nombre de onze récupérés, comprenant du sucre, du café, des étoffes, etc., adressés au Caïffa de Lannion ou en destination de commerçants de Morlaix et aussi de Paris. Les nommés Croq, Forest, Quéméner et Cran sont maintenant à la disposition du Parquet.

Jeunes Vagabonds

Trois jeunes vagabonds de Morlaix, Louis Le Gall, Yves Le Roy et René Mainguy, âgés de 17 ans, ont quitté leur ville natale et pris le train pour une destination inconnue N'ayant pu montrer le billet réglementaire à Saint Brieuc où l'on faisait le contrôle, ils ont été tous trois arrêtés pour vagabondage et infraction à la police des chemins de fer. Ils ont été conduits devant M. le Procureur de la République.

Arrestation

Le brigadier de police Guizien a arrêté le sieur G..., âgé de 46 ans, manœuvre, soupçonné d'être l'auteur de l'ignoble agression commise sur une femme, rue Courte.

Disparition

Un élève, répondant au signalement suivant, s'est échappé du Collège : vêtu d'un complet à fond marron sombre, portant les insignes d'uniforme (palmes et boutons dorés), coiffé de la casquette également d'uniforme et chaussé de souliers. Taille, 1 m. 62 environ, cheveux châtains, front large, yeux roux, nez moyen, de corpulence plutôt forte. Les personnes qui posséderaient des renseignements sur cet évadé, seraient très aimables de les faire connaître d'extrême urgence à la Direction du Collège.

Tribunal Correctionnel

Le tribunal, en son audience du 23 janvier, a rendu les jugements suivants :

Morlaix. — Violences : Alexandre Trichet, ouvrier ajusteur, a donné, sans provocation, un coup de couteau au menton de Jules Péron, journalier, 41 ans ; l'arme, marquée Pradel, était un couteau de poche bien aiguisé, avec bout triangulaire Le tribunal le condamne à 50 fr. d'amende pour coups et blessures, et à 16 fr. avec sursis pour port d'arme prohibée.

Brest. — Voyageur sans billet : un docker, qui était inculpé d'avoir voyagé de Brest à Morlaix sans argent et sans billet, a été condamné à 25 fr. d'amende pour infraction à la police des chemins de fer.

Saint-Jean-du-Doigt. — Même infraction : Michel Choquer, du village de Kérampont, 51 ans, et Guillaume Le Bihan, 44 ans, de Kerenner-Bihan ; Jean-Marie Fouliard, 42 ans, de Feunteunven ; Yves Clech, 43 ans, tous les quatre étaient inculpés d'avoir pénétré sur la voie et les sous-auspices de la compagnie des chemins de fer armoricains, sans y être autorisés. Le tribunal les condamne à 16 fr. d'amende, avec sursis.

Plougonven. — Hausse illicite : Jean-Marie Le Foll, 44 ans, sabotier, est inculpé d'avoir, à Saint-Eutrope, dans un but de spéculation illicite non justifiée par les légitimes prévisions commerciales, opéré ou tenté d'opérer la hausse de marchandises en mettant en vente des pointes à des prix exagérés. Attendu que le délit est nettement caractérisé par le fait que Le Foll a revendu à différentes personnes six francs le kilo de pointes qui ne lui avait coûté que 3 f 65, le tribunal le condamne à 200 fr. d'amende avec sursis, à l'insertion jusqu'à 50 fr. dans les journaux locaux, et à l'affichage à la porte de son domicile et de son atelier.

Plounéour-Ménez. — Défaut d'affichage : Jean Louarn, 40 ans, commerçant à Kervan, a omis d'afficher le prix de ses denrées de façon apparente. Seize francs d'amende

Guiclan. — Transport de blé sans permis : pour infraction au décret du 30 novembre 1917, Pierre Ménez, 44 ans, meunier à Saint-Thégonnec , Louis Plantec, 38 ans, cultivateur au même lieu ; Olivier Stéphan, 32 ans ; Prigent Stéphan, 58 ans ; Mathieu Olier, 56 ans ; Pierre Miossec, 62 ans, tous cultivateurs à Saint-Thégonnec, sont chacun condamnés à seize francs d'amende, avec sursis.

Commana. — Coups et blessures : Jean Elléouet, 28 ans, sabotier à Quillidic, a sérieusement contusionné sa femme en la frappant à coups de sabots. Seize francs d'amende avec sursis.

Ploujean. — Acquittement : Mme Vve C..., 64 ans, épicière, est inculpée d'avoir mouillé son lait. Le tribunal la renvoie des fins de la cause.

Conférence publique

Samedi 31 janvier 1920, à 20 heures, conférence publique, Salle de l'Hôtel de Ville, organisée par l'*Union des Syndicats de Morlaix*, sous la présidence du citoyen Châtel, maire de Morlaix :

La situation économique et le syndicalisme :

Conférenciers : M. Brizec, secrétaire du Syndicat des Tabacs ; M. Le Guennic, de la Fédération des Cheminots.

Convocations

Dimanche 1er février, au Temps-Perdu :

Bâtiment : de 9 à 11 h., paiement des cotisations.

Voiture : à 9 h. 30, réunion, questions urgentes.

Union Syndicale : réunion à 9 heures.

Fête de la rue de Paris

On nous annonce que cette année, comme avant la guerre, la rue de Paris aura sa fête des jours Gras. Nous pouvons dès maintenant annoncer que le dimanche Gras, un concours de boule sera organisé, allée Kéromnès, rue de Callac.

Chambre d'agriculture

La liste électorale des électeurs à la chambre d'agriculture est déposée à la mairie, bureau des élections. Les intéressés sont instamment priés d'en prendre connaissance et de formuler, au besoin, les réclamations qu'ils jugent nécessaires.

Chez les Pompiers

Le bureau électoral des représentants des sapeurs-pompiers au Conseil Supérieur s'est réuni le dimanche 25 janvier, à neuf heures. Il était composé de MM. Herr, adjoint au maire ; Georges Muller, commandant de la compagnie ; François Péron, caporal ; Alain Nicolas, sergent. Le bureau, ainsi constitué, a désigné comme secrétaire M. Pierre Boga, sergent-fourrier. Inscrits, 30 ; votants, 28. Ont obtenu : MM. P. Guyomard, chef de bataillon, 14 voix, et J. Bonduelle, capitaine, 14 voix également, pour le 17e collège électoral.

ON DEMANDE à acheter un **bureau-caisse** d'occasion.
S'adresser aux bureaux du Journal.

Matinée Dansante

Le Stade Morlaisien rappelle qu'il organise pour le 1er février, une matinée dansante, dans les salons Quiviger, de 2 heures à 7 heures.

Les cartes pourront être retirées chez M. Charles Briens, 4 rue d'Aiguillon.

Vestiaire 3 francs.

Récompense

Le ministre de l'Agriculture et du Ravitaillement a accordé les récompenses suivantes pour services rendus dans les commissions de réception : médaille d'argent, M. Le Picart, président à Morlaix ; lettre d'éloges, M. Boulaire, vice-président à Morlaix. Nos sincères félicitations.

Gaz et électricité

Par suite de la délibération du Conseil municipal du 29 janvier courant, les prix du gaz et de l'électricité sont portés aux prix suivants, à dater du 1er février 1920 :

Gaz d'éclairage : 0 fr. 72 le mètre cube

Gaz de chauffage : 0 fr. 65 le mètre cube.

Electricité (éclairage) : 1 fr. 25 le kilowat.

Electricité (force motrice) : 1f. 05 le kilowat.

Notariat

Nous apprenons que M. Léon Lalleton, principal clerc chez M. du Penhoat, notaire à Morlaix, a subi avec succès, le 22 janvier dernier, à Quimper, son exament de notaire.

Patronage St-Melaine

Séance récréative. — Dimanche prochain 1er février, aura lieu une représentation très intéressante. Programme éclectique, qui fera passer deux heures agréables. Un nombreux public tiendra à venir entendre la spirituelle partition d'Offenbach : les *Deux Aveugles*, et l'amusante comédie : les *Deux Réservistes*. Pour corser l'attrait du spectacle, deux de nos bardes les plus connus Barr-Ilio et Pipi Talon ont promis gracieusement leur concours.

On trouvera des cartes à l'entrée de la salle, 9 rue de Ploujean.

Prix des places : Premières 2 francs, taxe en plus. Secondes 1 franc, taxe en plus.

Lever du rideau à 4 heures précises.

Mouvement de la population

du 22 au 29 Janvier 1920.

Naissances

Monique Tanguy, fille de Georges et de Renée Dumont, 42, rue Gambetta. — Marcelle Lucas, fille de Pierre et de Victoire Klein, à la Madeleine. — Yvonne Guigot, fille de Jean et de Marie Sinou, 14, impasse Perrot. — Alexandre et Robert, fils jumeaux de Charles et de Alice Chopin, 21, rue de Paris. — Marie Laviec, fille de Jean et de Marie Boulay, 4, rue Gambetta. — Henry Giblat, fils de Louis et de Jeanne Le Goaziou, 1, place Emile Souvestre. — René Saillour, fils de François et d'Yvonne Coquart, rue G. Le Jean.

Publications

Yves Levier, cultivateur et Catherine Bécam, commerçante. — Charles Penther, architecte et Andrée Guéguen, s. p.

Mariages

Joseph Coat, marin-pêcheur et Anne Le Morvan, cigarière.

Décès

Marie Le Roux, femme Le Corre, Château, 49 a. 11 m. — Marie Thomas, Château, 72 a. 4 m. — Aline Barbe, 15, rue Carnot, 39 a. 10 m. — Charles Kerrien, Château, 21 a. 8 m. — Yves Bléas, époux de Jeanne Le Gall, Château, 60 a. 11 m.

La vie chère

AVIS AUX CONSOMMATEURS. — Les arrivages de beurres étrangers continuent dans les ports français. Il en résulte une nouvelle baisse de soixante francs par 0/0 kilos sur les marchés en gros.

Les beurres de choix ne devraient pas être payés plus de six francs la livre au marché au détail.

Il est fâcheux que les acheteurs morlaisiens ne veuillent pas se restreindre un peu et qu'ils acceptent par leur faute de payer le beurre plus cher que partout aillleurs.

Mutilés, veuves, orphelins et ascendants

A vous tous qui attendez avec une ganoisse bien légitime l'application de la loi du 31 mars, nous osons enfin aujourd'hui vous donner un espoir. L'admirable campagne du camarade Valentin, secrétaire de l'Union fédérale, a son succès : un ministère des Pensions est créé et installé provisoirement rue de Bellechasse, Paris. M. Maginot, ministre a choisi comme Chef de Cabinet M. Marcel Lehmann, docteur en droit, Président de l'Union Fédérale des Associations de mutilés, des anciens combattants, des veuves, des orphelins et des Ascendants de la guerre. Nous sommes heureux de ce choix. Faisons lui confiance.

Le Bureau

Conseil municipal

(Séance du 29 janvier 1920)

Le conseil s'est réuni sous la présidence de M. Châtel, maire, assisté de ses deux adjoints.

Le maire est autorisé à traiter de gré à gré avec les coopératives ouvrières pour les travaux communaux dont les devis ne dépasseront pas 20.000 fr.

La réponse à une pétition relative aux jardins scolaires est renvoyée à une autre séance pour supplément d'information.

Avis favorable est donné à la pétition des agents des P. T. T., relative au repos dominical.

Le conseil approuve la demande d'indemnité de vie chère de l'employé à la perception des droits de place, mais renvoie à la commission celle formulé par certains employés occasionnels, occupés seulement une fois par semaine.

Le relèvement de l'indemnité aux sous-officiers, caporaux et sapeurs-pompiers est acceptée.

Une subvention de 30 francs est votée pour l'apposition d'une plaque commémorative des instituteurs publics morts au Champ d'honneur.

Avis favorable est donné à une demande d'autorisation du principal relative à des achats de fourntiures aux stocks américains.

Le maire donne communication de lettres de remerciements du directeur de la Banque Populaire, et du président de la Société Amicale, pour les locaux mis à la disposition de ces sociétés.

Satisfaction est donnée dans une certaine mesure, une demande de relèvement d'indemnité formulée par les sous-officiers, caporaux et sapeurs-pompiers.

Une demande d'agrandissement du logement du concierge du cimetière Saint-Charles est renvoyée à la commission des Travaux-Publics. Le concierge est autorisé à installer le gaz à ses frais dans les locaux qu'il occupe.

Un refus est opposé à une demande d'acquisition des terrains de la place Callac (Champ de Boules) par un industriel.

La question de construction d'un nouvel hôtel des Postes est renvoyée à la commission des Travaux-Publics.

La Compagnie des Eaux se voit refuser l'augmentation de l'annuité à payer par la Ville qu'elle sollicitait.

Le Conseil vote à M. Le Goff des félicitations pour son rapport très détaillé sur la question de l'éclairage. Nous donnons par ailleurs le nouveau tarif adopté par la Commission.

Le Maire lève la séance publique à 20 heures et le Conseil se retire pour délibérer sur la question du recrutement et les demandes d'allocations militaires.

Théâtre Municipal

Cinéma Pathé

Cette semaine la direction du Cinéma Pathé donnera à ses fidèles habitués une charmante comédie en quatre parties interprétée par la gentille *Marie Osborne;* idole des enfants et des grandes personnes. Cette comédie intitulée *Marie Osborne au Far-West* sera très applaudie et estimée des amateurs de beaux spectacles. Comment ne pas être gagné par la grâce de la jeune artiste et par les drôleries du petit nègre l'*Afrique* son inséparable compagnon.

Le Comte de Monte-Cristo, d'après l'œuvre d'Alexandre Dumas père est passionnément suivi sur l'écran. *Dans le 6e Episode : Les trois Vengeances ;* nous voyons le Comte de Monte-Cristo resserrer ses filets dans lesquels se débattent impuissamment les 3 misérables qui ont causé la perte d'Edmond Dantès.

Pathé-Journal nous fera assister aux actualités du monde entier et enfin pour finir un désopilant comique de *Lui !* intitulé *Institut de Beauté* fera la joie de tous.

Le bureau de location sera ouvert selon l'usage ; il sera prudent de louer pour être bien placé.

Prochains spectacles :

Vendredi 6 Février, **Occupe-toi d'Amélie,** de Georges Feydeau.

Jeudi 12 Février, **Cœur de Française,** d'Arthur Bernède.

Vendredi 20 Février, **La Vérité toute nue.**

Rappelons que ce soir vendredi a lieu au théâtre la représentation des **Nouveaux-Riches,** le grand succès du Théâtre Sarah-Bernard, par la Tournée.

PLOUÉZOC'H

M. Féat, directeur de l'école publique de Plouézoc'h vient d'obtenir une récompense du ministère de l'Agriculture. Nous sommes certains qu'aucune de celles qui ont été distribuées n'était mieux méritée, et nous sommes heureux de l'en féliciter ici.

PLEYBER-CHRIST

Nouvelles foires. — Le conseil municipal de Pleyber-Christ vient de voter la création de nouvelles foires pour les bêtes à cornes, foires qui se tiendront les 1er lundis des mois d'avril, mai, juin, juillet, août, septembre et octobre. Pour ces bêtes il ne sera perçu aucun droit de place.

TAULÉ

Dans la liste des instituteurs récompensés par le Ministre de l'Agriculture, nous relevons avec plaisir le nom de M. Cotty, instituteur à Taulé. Toutes nos félicitations.

PLOUÉGAT-MOYSAN

Dans son audience du 24 courant, le conseil de préfecture a invalidé l'élection de MM. Keromen et Derrien, élus conseillers municipaux le 30 novembre dernier.

La protestation de MM. Ricou et le Bras, en ce qui concerne MM. Berthou et le Guen est rejetée.

SCRIGNAC

La protestation de Mme Vve Guéguen, MM. Berréhare, Barbier, Hélary, Coant et Gars, contre l'élection de M. Claude Jaffrennou, élu conseiller municipal le 30 novembre, est rejetée.

KASTEL-PAOL (St-Pol de-Léon)

L'expédition des brocolis est toujours excessivement active. Presque chaque jour, il y a deux trains spéciaux, le matin et le soir. Le prix, après être tombé à 0 fr. 30 et 0 fr. 35 la tête, est remonté brusquement à 0 fr. 60 et 0 fr. 65, ce qui est très cher. Les wagons sont en nombre suffisant pour le moment. Le beurre s'est vendu de 5.50 à 6 fr. le demi-kilo ; les œufs de 5.50 à 6 fr. la douzaine ; les poulets sont toujours chers : les gros de 24 à 26 fr. la couple, de 14 à 16 fr. les moyens. La viande de boucherie est toujours chère et de qualité très médiocre. Il se vend plus de vache que de bœuf. Les autres denrées sont sans variations appréciables.

Les obsèques de M. Floch, directeur de l'institution libre de Notre-Dame du Kreisker, décédé à la suite d'une crise cardiaque, ont eu lieu lundi dernier, au milieu d'une nombreuse affluence. M. Floch emporte dans la tombe les regrets et la sympathie des élèves et de leurs familles, et la considération de toutes les personnes qui ont été en relations avec lui.

LE CONQUET

Ces jours derniers, se trouvant dans le débit tenu par Mme Tanguy, à Kernafran, le marin de commerce François Lilès, 26 ans, de l'Aber-Ildut, profita de l'absence de la débitante pour s'emparer du contenu du tiroir-caisse. Surpris, il restitua l'argent, mais s'enfuyait en emportant une bouteille de vin. Poursuivi par le fils et la fille de Mme Tanguy, il fut bien vite rejoint et mis entre les mains des gendarmes.

PLOUESCAT

Heureuse initiative. — M. Trémintin, maire, ayant décidé d'accord avec le conseil municipal d'instituer un concours pour la désignation du secrétaire de mairie, nous sommes heureux de constater que le programme des épreuves comportait une *rédaction en langue bretonne.*

Nous félicitons la municipalité de cette initiative qui répond aux nécessités d'une bonne administration locale et aux légitimes aspirations de nos populations. Les habitants de Plouescat n'auront pas lieu de se plaindre, nous en sommes certains d'avance, du résultat d'un tel concours et sauront gré à leurs élus d'avoir si bien compris leurs intérêts.

LESNEVEN

Dans son audience du 24 janvier, le conseil de préfecture a rejeté la protestation de MM. Salaün, Péran et Kervarec contre l'élection de M. Moysan, élu conseiller municipal le 7 décembre.

Etude de Me ERUSSARD, notaire à Morlaix
38, Place Thiers.

A VENDRE
de Gré à Gré
LA FERME DE KÉRAMPRONOST
EN PLOURIN
contenant environ 6 hectares, louée 600 fr. et impôts à Hippolyte Crété.
S'adresser à Me ERUSSARD.

PROTHÈSE ET CHIRURGIE DENTAIRES
2, Quai de Léon — MORLAIX
M. BAVARD a l'honneur d'informer sa clientèle qu'il vient de s'assurer la collaboration de son neveu, M. A TANGUY, Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris, diplômé de l'Ecole Dentaire de Paris.
Consultations et Opérations de 9 h. à 5 h

SPÉCIALITÉ DE VINS FINS
Maison Francis CONAN
Jean CONAN
Successeur
VINS & SPIRITUEUX EN GROS
Place du Dossen — MORLAIX

E. LE SAOUT, COUTELLIER-ARMURIER Pl. de Viarmes, à MORLAIX, informe MM. les pêcheurs qu'il reprendra comme par le passé ses expéditions de poissons à partir du 1er février.

ÉCONOMIE : 50 0/0 sur cirage, en auslique, pâte à nettoyer; dentifrice, lotion supérieure. Ecrire : **ADOR,** *Colombes (Seine).*

DE L'EAU-DE-VIE DE CIDRE
CULTIVATEURS,
Voulez-vous faire de l'eau-de-vie de cidre ou de poiré trois semaines après avoir pilé ? Oui, n'est-ce pas ! Alors, rien n'est plus simple. Au laboratoire Amand Marie, case 255 à Vire (Calvados) demandez le *Ferment Amand Marie,* 8 fr. le paquet, dose pour 1.000 litres ; les 10 paquets, 80 fr. franco. En vous conformant au mode d'emploi indiqué sur l'étiquette, tout le sucre de votre cidre ou poiré nouveau se transformera promptement en alcool. Pas de traces, pas de risques, résultat certain. A la même adresse, vous pourrez également vous procurer la *Poudre Amand Marie* (3 fr. le paquet, dose pour 1.000 litres) la meilleure pour colorer et bonifier le cidre et la *Mixture Amand Marie* (3 fr. le paquet, dose pour 1.000 litres), la préparation excellente pour conserver les cidres doux et les empêcher de s'engraisser, filer, noircir, durcir (Diplôme de Grand Prix. Exposition Internationale de Paris 1914).

J. GUIOMAR
Chirurgien-Dentiste
de la Faculté de Médecine de Paris
15, Place Thiers — MORLAIX
CONSULTATIONS DE 8 H. 1/2 A 5 H.
TOUS LES JOURS NON FÉRIÉS.
Téléphone n° 1-32
KOMZET A VEZ BREZONEG

AUX TRAVAILLEURS
Confections pour Hommes & Jeunes Gens
Casquettes en tous Genres
Bonneterie
Cravates - Chemiserie
G. FERREC
SAINT-POL-DE-LÉON
Succursale :
5, PLACE ÉMILE-SOUVESTRE, MORLAIX
KOMZET VEZ BREZONEG

LE COURRIER DE LA PRESSE
" LIT TOUT "
" RENSEIGNE SUR TOUT "
CE QUI EST PUBLIÉ DANS LES
Journaux, Revues et Publications
de toute nature
PARAISSANT EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER
et en fournit les extraits sur tous Sujets et Personnalités
Circulaires explicatives et Tarifs envoyés franco
Ch. DEMOGEOT, Directeur
21, Boulevard Montmartre, PARIS (2e)

Pour faire vivre
« Mouez ar Vro »
apportez-lui
votre abonnement.

KIGEREZ-MOC'H — DEBRAJOU
MEDALEN ARC'HANT Naoned 1904 — MORZED MOC'H YORK hag eus ar vro — TREID-MOC'H farset ha tufret
TI **BACQUES** 25, Ru Vras, 25 MONTROULEZ
MEDALEN AOUR Pariz 1905 — PASTEZ KIG GOUEZ ha kig yer — SILZIG-LEO Lyon hag Arles

Feiz ha Breiz
Tolen mis Genver 1920
D'hon c'houmananterien ; d'hon gwerzerien. — Penôs hon devo eur bloavez mad, F. B. A. — Bloavez mat da Ian Gouard, Potr L. N. — Keleier ar Miz, E. A. M. — Ar roue Grallon, M. A. Abgrall. — Ar Skarlatin, Dr Dujardin. — Potred ar C'hornboud, Telen Aber. — En eur lenn an Emgleo a beoc'h, I. U. — Istor hon Bro : Chapel an Hugunoded, Y. M. G. — Le Théâtre chrétien en France, Almanach Catholique. Paul Quéguiner, J.-M. Perrot. — Divunadennou, Per ha Pol.

CIDRERIE MORLAISIENNE
Près la Gare des Marchandises
Distillerie à Vapeur
Pierre HUET
CIDRES & EAUX-DE-VIE DE CIDRE
ACHAT
DE VIEUX CIDRES ET DE LIES
POUR LA DISTILLATION

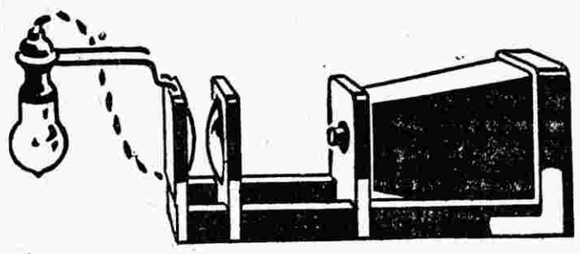
A L'AMATEUR
Fournitures Générales et Produits Photographiques
Plaques, Papiers, Pellicules, Pieds Cuvettes, etc...
Tous travaux d'amateur Développement, Tirage, Collage Agrandissements
Agrandisseur « NOXA » à la lumière artificielle
Démonstration gratuite —o— Notice et prise franco sur demande
PRÉPAREZ-VOUS POUR LA BELLE SAISON !...
A l'Amateur : 8, Place de Viarmes, Morlaix

PHOTOGRAPHIE MORLAISIENNE
Photographies d'Art
Agrandissements en tous genres par tous procédés au Charbon et Gélatino
Reproductions
Spécialité de Bébés Groupes
Maison MAZÉ LAUNAY
Médaille d'or 1895 —o— Médaille vermeil 1904
LE JEUNE, Successeur
6, Place Emile Souvestre — Morlaix
AMAN A GOMZER BREZONEG

Ebénisterie, Tapisserie
SCULPTURE
Tentures et Meubles de tous Styles
PITON & FILS
23, Grand'Rue, 23 — *Ateliers :* 4, Place du Dossen, 4
MORLAIX

QUINCAILLERIE — OUTILLAGE
MÉNAGE — ÉCLAIRAGE
Maison Veuve MAHO
E. PARIS, Successeur
1, rue de Brest — MORLAIX — *1, rue de Bres*

MACHINES AGRICOLES
RÉCOMPENSES A TOUS LES CONCOURS
Anciennes Maisons GUILLEMART & NICOLAS
J. DU PENHOAT, Successeur
Téléphone 50 — MORLAIX — Téléphone 50
NOUVEAU SEMOIR ARTICULÉ A DEUX ROUES
BATTEUSES Manège à Moteur, à Vapeur
LOCOMOBILES
Pressoirs, Moulins à Pommes Hache-Paille, Broyeurs d'Ajoncs Brabants, Griffons, etc.
ÉCRÈMEUSES " PERSOON "
CONSTRUCTIONS MÉCANIQUES — CHARPENTES EN FER — MOULINS
Plans et Devis sur Demande
SERRURERIE D'ART — FERRONNERIE
DEMANDER LE CATALOGUE SPÉCIAL

MORLAIX, Imprimerie A. LAJAT, 31, rue des Fontaines, MORLAIX

Le Gérant : F. GOURVIL.

Noms de Lieux

PLOUGONVEN. — Le second terme de ce nom de paroisse est un nom de saint, ainsi qu'en témoigne une chapelle placée sous le vocable de saint *Conven*, en Plouézoc'h (Finistère) ; il existe encore un village de *Trégonven* en Loguivy-Plougras (C.-du-N.)

En Galles ce nom se retrouve sous la forme *Cynfyn*, prononcez *Keunvyn* dans le nom de village *Ysbytty-Cynfyn* (Cardiganshire).

Le Cartulaire de Redon, à la date de 895, nousoffre le nom *Cun-min* qui, à première vue, peut prêter à rapprochement avec *Conven* et *Cynfyn* ; le premier terme *Cun- Con-* y est certainement le même, et nous l'avons déjà trouvé dans *Conan*, avec le sens de « haut, élevé » ; nous le retrouverons plus tard dans quantité d'autres noms (V. *Combrit, Convelin, Convarc'h, Conval*, etc...) ; mais *min* eut donné certainement *-vin* et non *-ven* dans *Conven*. On ne peut davantage songer à *cun-maen* qui eut bien donné *Conven* en breton, mais non *Cynfyn* en gallois.

LANNÉANOU. — Contraction de *Lanléanou* qui est la forme donné par les textes anciens. *Léanou* est un nom de Saint dont nous ne pouvons rien dire ; il apparait également dans *Kerléano*, village en Brech (Morbihan).

Le pays de Galles qui présente tant de noms de lieux semblables à ceux de Basse-Bretagne, a également son *Lannéanou* : c'est *Llanleianau*, village en Monmouthshire.

Faute d'avoir connu la valeur des graphies anciennes pour l'explication des noms de lieux, l'abbé Le Clec'h, curé de Lanmeur, dans ses renversantes « Rêveries d'un celtomane » (*Echo de Morlaix* 1840 45) décomposait Lannéanou en *Lannec'h-an-nou*, littéralement (sic) « Lande du haut de la Vallée » !

CARANTEC. — Dans un certain nombre de noms de lieux dus au nom de quelque saint personnage, le terme *Sant-* (Saint-) est tombé depuis longtemps : c. f. *Beuzec*, au lieu de *Saint-Beuzc, Goulven*, au lieu de *Saint-Goulven, Primel*, au lieu de *Saint-Primel ; Carantec* nous en offre également un exemple. Ce nom est un ancien adjectif dérivé de *karant*, « qui aime », puis de *kar-*, radical du verbe *karout*, en gallois *caru*, « aimer. » Autres dérivés de ces racines : *Caranton, Caradec*, etc...

Carantec se retrouve dans *Trégarantec* paroisse du Léon ; id. chapelle en Mellionec (Morbihan).

En Cornouaille britannique, nous trouvons *Saint-Carantock* ou *Crantock* paroisse; en Galles ou le groupe *nt* donne *n* redoublé nous le retrouvons sous la forme *Carannoc*, dans *Llangarannoc* ou *Llangrannoc* (en Cardiganshire).

HENVIC. — Composé de l'adjectif *hen*, disparu en breton moderne, conservé en gallois, qui signifie « vieux » c. f. l'adj. *héna* « aîné » qui n'est autre que son superlatif (et les noms de famille *Le Hénaff*, *Le Hénan*, etc...) et de *gwic* muté en *vic*, que nous rencontrons plus fréquemment en première position. Dans *Guiclan, Guimiliau, Guisseny* etc... *gwic, guic*, emprunté au latin *vicus* signifie « bourg », donc *Henvic* = le vieux bourg.

Pour *Hen*, dans les noms de lieux c. f. *Hennebont*, le vieux-pont. *Hengoat*, le vieux bois, et en Galles, *Hengoet* (Carmarthen et Glamorganshire) *Hendre*, pour *Hendref*, le vieux village (Glamorganshire).

PLOUGASNOU. — Le Cartulaire de Saint-Georges de Rennes mentionne cette paroisse en 1040 : *Ploicathnou* ; dans le Pouillé de Tréguier (XVI[e] S.) c'est *Ploegasnou*. On prononce maintenant : *Plouganou. Canou, Caznou, Cathnou* est un nom propre qui entre encore dans *Guicasnou* (terre en Ste-Sève), *Roscanou*, manoir en Gouézec (Finistère). *Plougannou*, vill. en Ploumagoar (C.-d.-N. M. Loth (*Noms des Saints Bretons*, p. 19.) le fait dériver de *Cat-Nou* et y trouve en plus du terme *Cat*, « combat » : que nous avons déjà rencontré, l'adjectif *gnouo*, moyen-breton *gnou* « manifeste évident » c'est-à-dire : « visible au combat ».

GUIMAEC. — composé de *Gwic*, (voir plus haut sous *Henvic*) et du n. propre *Maoc, Maeoc, Meoc, Maec* suivant les dates et les lieux.

Ce nom apparaît encore dans *Lanveoc* (Finistère), *Tréméoc* (près Pont-l'Abbé Finistère) *Lanvéac*, (en Pommerit-Le-Jaudy, C.-d.-N.) *Lesmaec* villages en Plouigneau (Finistère) et en Locmalo (Morbihan) *Saint-Mayeux*, Finistère (en breton : Sant Vek). *Saint-Mieux*, formes francisées (C.-d.-N.) *Plumieux* (C.-d.-N.), *Coetmieux* (I.-et-V.) etc.. En Cornouaille il y a un village de *Saint-Feock (pour Saint-Veock)*.

Toutes ces formes procèdent de *Magiacos*, dérivé de *Mag*, vieux mot celtique qui signifie « Grand ».

TAULÉ. – La forme donnée par le pouillé de Léon (1516) : *Taulle*, ne nous apprend rien sur ce nom que nous rangerons dans une catégorie de noms de lieux pour le moment inexplicables, comme *Argol, Crozon, Brest, Sibiril*, etc. qui doivent être, à notre avis, formés d'éléments étrangers au breton proprement dit, et peut-être antérieurs à la colonisation de l'Armorique par les Bretons.

F. GOURVIL
Diplômé des Etudes Supérieures Celtiques

QUESTION V

Les Sabbats de Chats

(Sabad ar C'hicher)

Certains lecteurs de *Mouez ar Vro* auraient-ils été témoins ou auraient-ils entendu parler des *Sabbats de Chats*, ces assemblées mystérieuses que la gent féline a coutume, assure-t-on, de tenir quelquefois la nuit, au clair de lune, dans les landes éloignées des habitations, généralement autour de quelque grosse pierre sur laquelle est juché un vénérable matou qui préside la réunion ? Il y a je crois, dans un vieil *Echo de Morlaix*, le récit d'un sabbat de ce genre auquel assista l'abbé Clech, non loin de Plounérin. Peut-on citer d'autres faits analogues avec des précisions sur la date, le lieu et les manifestations de l'assemblée ?

KEREON

Lenn « Mouez ar Vro » eo dever pep Breizad mad.

VA PARAITRE

Les Hymnes Nationaux IRLANDE ECOSSE GALLES BRETAGNE **des Peuples Celtiques**

Textes gaéliques, gallois, bretons anglo-écassais et anglais

publiés avec traduction française, notices documentaires et musique

PAR

CAMILLE LE MERCIER D'ERM

La race celtique, qui jadis a dominé l'Europe, de la Mer Noire à l'Atlantique, de la Méditerranée à la Mer du Nord, n'est plus guère représentée aujourd'hui que par quatre petites nations : l'Irlande et l'Ecosse (branche gaélique), le Pays de Galles ou Cambrie et la Bretagne armoricaine (branche kymrique), auxquelles on peut adjoindre le Cornwal et l'Ile de Man.

Bien qu'entraînées dans l'orbite de deux puissants états modernes, les petites Nations celtiques d'Occident n'en ont pas moins conservé leur individualité, leur langue en ses divers dialectes, leur esprit national, leur tradition et leur solidarité raciales, qui se sont manifestées depuis un siècle par l'affirmation d'un Panceltisme très actif.

Elles possèdent des hymnes nationaux particuliers, inspirés du plus vif sentiment patriotique et dignes d'intérêt, que nous avons jugé opportun de faire connaître au-delà des étroites frontières de la « frange celtique ».

On trouvera dans ce petit recueil, — qui complète l'Anthologie générale des BARDES ET POÈTES NATIONAUX DE LA BRETAGNE ARMORICAINE précédemment publiée par le même auteur, — les textes, la traduction française et la musique de ces hymnes Nationaux, le tout accompagné de notices très documentées sur chacun de ces pays et de ces chants.

Tous les celtisants de la Péninsule Armoricaine, des Iles Britanniques et d'Amérique, tous les amis des Celtes et du Celtisme, tous ceux qui s'intéressent aux questions de nationalités et de races, apprécieront cet ouvrage et lui feront place dans leur bibliothèque choisie.

En souscription : 2 fr. 50. — Port en sus.

Les souscripteurs peuvent adresser dès à présent leurs noms et adresses à l'auteur, M. LE MERCIER D'ERM, aux soins de la *Librairie-Imprimerie Franco-Anglaise et Bretonne*, Rue du Casino, DINARD (Bretagne). — Téléphone 1-73.

QUELQUES OPINIONS
sur les Idiomes locaux & l'Enseignement

(Suite)

«...La meilleure méthode pédagogique surtout quand il faut s'adresser à l'intelligence des enfants, est celle qui procède toujours du *connu à l'inconnu*, de ce qui est proche à ce qui est éloigné ; l'assimilation des connaissances est ainsi rendue plus facile et plus attrayante...

« De même que nous voudrions voir l'histoire générale éclairée en quelque sorte à la lumière de l'histoire locale, il nous semble que les *parlers locaux* devraient servir à l'étude de la langue nationale, pour laquelle ils sont les plus précieux auxiliaires dans un enseignement conduit suivant une saine méthode.

« Ces parlers sont un instrument de comparaison d'une puissance et d'une précision sans égale ; ils joueraient dans l'enseignement primaire le rôle éminemment utile qui est dévolu aux langues anciennes et aux langues vivantes, dans l'enseignement secondaire.

« Tous les philologues s'accordent à dire qu'une langue est étudiée plus facilement et plus complètement lorsqu'on peut la comparer à une autre...

«... ces moyens d'application ne sont point d'une réalisation malaisée, et le corps enseignant pourrait rapidement et facilement être mis à même de les employer. »

Lettre de *l'Ecole Parisienne du Félibrige* au ministre de l'Instruction publique, 1896.

* * *

« ... Jusqu'ici, dans les écoles primaires, on l'a (le langage du Midi) généralement méconnu et méprisé. Force maîtres d'école en interdisent encore aujourd'hui l'usage à leurs écoliers. Dans de telles conditions, que peuvent bien devenir les enfants qui prennent à la lettre l'interdiction du maître ? En apprenant à l'école le mépris de leur idiome naturel, ils apprennent en même temps à mépriser leurs parents et leurs concitoyens qui le parlent, à mépriser leur village où il est parlé, et les métiers qui sont professés dans leur village ; ils apprennent en un mot à mépriser tout ce qui constitue leurs caractères ethniques, et véritablement ils se dénationalisent et se détachent du sol. C'est ainsi que germent les sentiments médiocres, bas et haïssables, qui font les déclassés, ainsi que se désorganisent les familles et les communautés ; et nous en voyons aujourd'hui les conséquences dans l'abandon des campagnes qui est un des fléaux sociaux de notre temps.

Aux époques d'obscurité, un tel mépris pouvait être appliqué par l'ignorance et la vanité. Aujourd'hui les savants les plus autorisés ont fait la lumière sur la question : aujourd'hui, personne n'ignore plus que nos parlers nationaux sont « les archives de la langue » et les monuments les plus vénérables de notre histoire nationale ; aujourd'hui, enfin, une littérature dialectale des plus multiples, savante et inspirée, a mis en relief, en pleine lumière, l'illustre richesse de ces parlers ; les méconnaître, ou les mépriser ne serait plus seulement vain, mais encore sacrilège et criminel : ce serait renier les principes de la justice et de liberté qui sont l'essence même de la République.

«... L'enfant qui porte à l'école l'usage de son parler du berceau, apporte avec lui le plus admirable des outils qui soit pour l'étude comparée, rationnelle et plénière de la langue française, tant pour la grammaire, que pour les locutions usuelles et pour le vocabulaire. Le fait n'est plus contestable : un nombre toujours croissant de maîtres d'école, d'inspecteurs d'académie, de pédagogues distingués ont prouvé par l'expérience *que la connaissance rapide et intelligente du français pouvait et devait s'obtenir par l'étude comparée avec le dialecte local...*

« Oui, l'expérience est faite ; elle a donné partout les résultats les plus positifs et justifié les plus légitimes espérances, aussi bien en France qu'à l'étranger, ou l'étude de la langue officielle se fait couramment par le secours des parlers de province ».

Requête adressée à M. Le Ministre de l'Instruction publique en faveur de la langue d'Oc dans les écoles primaires du Midi, par le consistoire félibréen, 21 Octobre 1901.

M. PAUL PASSY

Directeur de l'Ecole des Hautes-Etudes

« C'est avec une vive satisfaction que j'ai reçu votre bonne lettre m'annonçant que M. l'Inspecteur d'Académie Gazin était décidé à autoriser l'emploi rationnel du béarnais (et, je pense aussi, du basque) dans les écoles primaires.

« Je suis arrivé à me former là-dessus une opinion catégorique. *Je suis convaincu*, et j'ai déjà eu l'occasion de le dire bien haut, *qu'on fait absolument fausse route en poursuivant au nom du progrès, la destruction des patois ; je regarde cette œuvre comme si funeste qu'elle contrebalance presque, à mes yeux, les immenses avantages qui découlent de la diffusion de l'instruction primaire.* Je ne me place pas en ce moment, au point de vue artistique ou poétique (qui pourtant ne doit pas être négligé). *C'est pour des raisons d'ordre intellectuel, moral et social, que je tiens à la conservation et au développement littéraire des patois, qui sont l'une des forces les plus puissantes pour donner au peuple des campagnes un point d'attache au foyer natal, et qui devraient être aussi, ce qu'ils ne sont pas du tout, le premier instrument pour faire pénétrer l'instruction au fond des campagnes les plus reculées.*

« Ce n'est pas là, je le sais, l'avis de la très grande majorité de nos éducateurs ; il faut savoir à M. l'Inspecteur Gazin un gré tout particulier d'avoir su s'affranchir de l'influence de la pédagogie traditionnelle, qui est sur ce point très catégorique et très fausse. Ce qu'il faut réclamer c'est l'étude du parler local pour l'enseignement de tout ce qui est local : leçons usuelles, topographie, histoire provinciale, en réservant le français pour tout ce qui a un caractère général... Je n'hésiterais pas pour mon compte, à donner en patois le premier enseignement de la lecture... Dans les dernières classes on devrait faire quelques comparaisons méthodiques entre le patois et le français ; pour des enfants de 10 à 12 ans pourrait être d'un intérêt passionnant... »

Lettre à M. P.-D. Lafore, Secrétaire de la section béarnaise de l'*Escole Gaston Fébus* (citée par les *Réclams de Béarn*, 1[er] Novembre 1903).

(A Suivre).

FEUILLETON DE « MOUEZ AR VRO » (1)

Notice sur la Commune
DE PLOUGONVEN

I

Plougonven dépendait autrefois de l'évêché de Tréguier et de la sénéchaussée de Morlaix-Lanmeur. C'est aujourd'hui la plus vaste commune de l'arrondissement de Morlaix (Finistère) ; avec ses 6932 hectares, elle dépasse en superficie son chef-lieu de canton, Plouigneau, qui n'en compte que 6373. Son territoire mesure 14 kilomètres à vol d'oiseau dans sa plus grande longueur, de Prat-ar-Feunteun, près du du pont de Bohast, au village de Kerbiquet, sur les confins de Scrignac, et 6 kilomètres dans sa plus grande largeur, du moulin Cusuillec, presqu'à l'origine du Jarlot, à la montagne de Lannéanou.

Il est entièrement compris, au Nord, à l'Est et à l'Ouest, entre la rivière du Jarlot, et son affluent tout aussi important du Tromorgant, qui viennent confluer à l'extrême pointe de la commune, en face de Berlinga. « A ces deux rivières, écrit Pol de Courcy, promenant gracieusement leurs nombreux méandres se montrant et se cachant tour à tour sous les buissons de saules et d'aunes, viennnet se joindre mille petits ruisseaux qui jaillissent de chaque creux de rocher et gazouillent, comme une nichée d'oiseaux au fond de chaque ravin » (1).

Le Tromorgan sépare Plougonven de Plouigneau, puis de Lannéanou, et vient chercher sa source dans la fontaine publique de ce dernier bourg, que contournent de près les limites communales. Elles atteignent, près de la hauteur dite du Télégraphe un affluent naissant de l'Aulne, et descendent avec lui, en s'infléchissant au Sud-Ouest, à travers la montagne d'Arrée, jusqu'au moulin de Troglos. Là, au milieu d'âpres solitudes, finit le Tréguier et commence la Cornouaille

Coupant les garennes marécageuses de Keranfors et de Lanvouëdic, la frontière de Plougonven côtoie Scrignac et tourne court au pied des rochers du Cragou, ces « grands schistes abrupts aux profils étranges, sorte de caravane, de procession de roches qui semblent s'acheminer à la file, dans la direction de l'Ouest, vers la mer (2) » et qu'on a comparé aussi à de l'écume pétrifiée. De ce point, les limites remontent droit au nord, franchissent les tourbières du Bouillard, longent le territoir de Kermeur, vert et planteureux dans son cadre de landes mornes, comme une oasis en plein Sahara, et rejoignent le Jarlot presqu'à sa source, à Milin-Cusuillec, pour le suivre désormais, en bordant les communes du Cloître et de Plourin, jusqu'au joli carrefour de vallées où les eaux brunes de son tributaire le Tromorgant viennennt enfler les siennes.

Au point de vue orographique, la commune de Plougonven constitue un immense plateau triangulaire, adossé à la chaîne de l'Arrée et s'abaissant du Sud au Nord, par paliers successifs, des crêtes abruptes du Télégraphe (295 et 282 mètres) et de Goariva (294 mètres) à la butte de Bohast, (74 mètres) où la route de Morlaix dévale en circuitant dans la vallée du Jarlot. On peut noter les côtes intermédaires de 129 mètres à Croajou Men, de 144 mètres, à Keragonant, de 168 mètres aux Justices près du bourg. Après celui-ci, posé au rebord d'une terrasse élevée de 176 mètres, qui domine le cours supérieur du Tromorgant, l'altitude du plateau subit une chute passagère, et tombe à 147 mètres près du manoir de Mezédern, mais pour remonter rapidement aux côtes 202 (Trélesquin) et 230 (Buzidou), contreforts avancés de la montagne d'Arrée, dont on voit onduler au-delà les sommets violâtres.

Un gros ruisseau nourri par quatre branches qui draînent les eaux des prés de Roudoufily, des étangs de Penarstang et du Cosquer et des garennes escarpées de Goasanvouez coupe obliquement le territoire de la commune de sa coulée peu profonde, pour aller grossir le Jarlot au moulin de la Tour, dans un site pittoresque. Le Tromorgant reçoit aussi un mince sous-affluent, qui s'échappe de la fontaine consacrée de Saint-Eutrope, au bourg du même nom, forme l'étang de Rosampoul et va confluer au moulin de Kergréach.

Les continuateurs d'Ogée notaient, vers 1845, à l'article Plougonven, que « l'agriculture n'est pas très heureuse dans ce pays, encore bien qu'elle ait la ressource des engrais de mer. Généralement ajoutent-ils le blé que fournit la commune suffit à peine à nourrir ses habitants, qui dans les mauvaises années sont contraints d'en acheter sur les marchés voisins. En revanche, les cultivateurs se livrent avec un certain succès à l'élevage des chevaux, bœufs et porcs » (1). Depuis, cet état de choses, qui tient essentiellement à la nature du terrain, fertile dans la partie nord et surtout la section de Saint-Eutrope, ingrat, argileux et pierreux dans les cantons confinant à la montagne, a éprouvé de sérieuses améliorations. On a défriché des landes, crées de belles prairies, augmenté notablement le rendement des terres à blé, multiplié les fruitiers et les pommiers à cidre. L'élevage est particulièrement florissant, et il se tient au chef-lieu communal, ainsi qu'à Saint-Eutrope, des foires très suivies.

(A suivre) LOUIS LE GUENNEC.

(1) Bretagne Contemporaine, Finistère, p. 61.

(2) An. le Braz, *les Saints bretons d'après la tradition populaire*. Annales de Bretagne, IX, p. 252.

(1) Dictionnaire d'Ogée ; éd. Marteville. II. 237.